ANNUAIRE

DES

CÔTES-DU-NORD

POUR L'ANNÉE

1840.



SAINT-BRIEUC,

CHEZ L. PRUD'HOMME, IMP.-LIB.

ET CHEZ LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

ANNUAIRE

DES

CÔTES - DU - NORD.

1840,

Annuaire

DES

CÔTES-DU-NORD.

Non nobis gloria, sed utilitas officiumque fuit. Cic.

5.e ANNÉE.

SAINT-BRIEUC,

CHEZ L. PRUD'HOMME, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

1840.

TABLE.

Administration civile 120
financière. 170
judiciaire. 148
maritime. 145
militaire. 139
religieuse. 133
Agents de change 217
Ages de la lune. 7
Agriculture. 213
Art médical 204
Artistes vétérinaires 213
Association pour le lin. 216
Bains publics. 212
Bibliothèque de Saint-Brieuc 202
Bureau de bienfaisance de Dinan. 127
Guingamp. . . . 129
Lannion. 131
Loudéac 132
Saint-Brieuc. . . 125
de police. . . . . ibid
Bureaux de poste. 181
la préfecture. 121
Caisses d'épargnes 219
Calendrier 7
Cercles littéraires. 203
Chambres de commerce 217
consultatives. 218
des députés. 119
des pairs. . . . . ibid

Château de Coëtmen. 37
Chemins vicinaux. 181
Coëtlogon. 79
Comités d'instruction. 196
Commerce. 213
Commission d'examens. 195
des hospices. 126
prisons. 125
sanitaire. 211
Comput ecclésiastique. 2
Concordance du calendrier républicain. . . 253
Conseil de préfecture. 121
général. 122
Conseils d'arrondissement. 124
municipaux. . . . . ibid
Contributions. 172
Conversion des nouvelles mesures en anciennes. 258
anciens tonneaux de mer. . . 263
Coupé. 77
Cures. 221
Délibérations du conseil général. 103
Dépôt de remonte. 141
Desservants. 221
Directeurs des couvents. 135
Dons de livres. 113
Douanes. 177
Eclipses. 2
Ecoles ecclésiastiques. 138
primaires. 185
Egault. 80
Enregistrement. 175
Ephémérides de 1839. 91

Epoques remarquables. 1
Etat des écoles primaires. 200
secondaires. 201
Etablissement des sourds-muets. 137
Famille royale. 117
Fêtes. 2
Force armée. 142
Foires. 24
Gardes nationales. 143
Garnison. 142
Gendarmerie. . . . . ibid
Grandes marées. 4
Hello. 81
Juges de paix. 151
Imprimeurs. 202
Inhumation d'un cordier. 61
Instruction. 184
Journaux. 202
Juri médical. 210
pour l'admission des étalons. 217
Kergré. 82
Lanvollon. 37
Lever du soleil. 7
Libraires. 203
Lithographie. . . . . ibid
Maires. 221
Maîtres d'agrément. 187
de port. 148
Marchés. 36
Météorologie. 20
Mintier (le). 81
Monnaies décimales. 259

Musée. 202
Notaires. 152
Nouvelles mesures. 232
Palasne de Champeaux. 87
Pensionnats. 187
Personnes marquantes. 67
Poids et mesures. 232
Pontrieux. 49
Ponts et chaussées. 179
Population des communes. 221
du département. 120
Préfecture. 121
Quatre-temps. 2
Récompenses en 1839. 109
Recrutement. 140
Relais. 183
Roy (le). 86
Saisons. 3
Séminaire. 137
Société d'assurances. 218
des courses. 218
Sous-intendance. 140
Sous-préfectures. 126
Stéréotypie. 123
Tableau des communes. 221
Travaux géodésiques. 173
Tribunaux de commerce. 150
Vents. 22
Vice-consuls. 217

SUITE DE LA FLORE,

A LA FIN DU VOLUME.

ANNUAIRE

DES CÔTES-DU-NORD

POUR L'ANNÉE 1840.

ARTICLES PRINCIPAUX

DU CALENDRIER.

ÉPOQUES REMARQUABLES.

Années.

5844 de la création.
4183 depuis le déluge.
6553 de la période julienne.
2593 de la fondation de Rome, selon Varron.
1255 des Turcs commence le 18 Avril 1839 et finit le 6 Avril 1840, selon l'usage de Constantinople, d'après l'art de vérifier les dates.
1840 de la naissance de J.-C.
1420 de la monarchie française.
258 de la réforme du calendrier grégorien.
237 de la réunion de la Bretagne à la France

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.		QUATRE-TEMPS.	
Nombre d'Or.....	17	Print. Mars. . .	11,13,14
Epacte.....	XXVI	Été, Juin. . . .	10,12,13
Cycle solaire.....	1	Autom. Sept. .	16,18,19
Indiction romaine.	13	Hiver, Décem.	16,18,19
Lettre dominicale.	ED		

FÊTES MOBILES.

Septuagésime.	16 Févr.	Pentecôte....	7 Juin.
Les Cendres. .	4 Mars.	La Trinité....	14 Juin.
Paques.....	19 Avril.	La Fête-Dieu. .	21 Juin.
Les Rogat.	25,26,27 Mai.	1er D. de l'Av. .	29 Nov.
Ascension....	28 Mai.		

ÉCLIPSES.

Le 17 Février, Eclipse partielle de Lune, invisible à Paris.

Le 4 Mars, Eclipse annulaire de Soleil, invisible à Paris.

Le 13 Août, Eclipse partielle de Lune, invisible à Paris.

Le 27 Août, Eclipse totale de Soleil, invisible à Paris.

Latitude de Saint-Brieuc . . . . . 48° 31′

Longitude du méridien de Paris; 5° 6′ 7″ O.

La différence du méridien de Saint-Brieuc à celui de Paris en temps est de $20^m\ 24^s$.

Le plus long jour de l'année, *temps moyen*,

Le soleil se lève à. . . 3 h 57 m

Il se couche à. . . . . 8 h. 3 m

Le jour le plus court de l'année,

Il se lève à.. . . . . 7 h. 55 m

Il se couche à. . . . . 4 h. 5 m

SAISONS.

Printemps. le 20 Mars à 0 h. 50^m du soir.

Été. . . . le 21 Juin à 9 h. 57^m du mat.

Automne. . le 23 Sept. à 0 h. 2^m du mat.

Hiver. . . le 21 Déc. à 5 h. 23^m du soir.

SIGNES DU ZODIAQUE.		*Entrée du ☉ dans chaq. sig.*	
Printemps.	♈ Le Bélier,	20 Mars,	0 h. 50 m. s.
	♉ Le Taureau,	20 Avril,	1 h. 5 m. m.
	♊ Les Gémeaux,	21 Mai,	1 h. 19 m. m.
Été.....	♋ L'Ecrevisse,	21 Juin,	9 h. 57 m. m.
	♌ Le Lion,	22 Juil.,	8 h. 55 m. s.
	♍ La Vierge,	23 Août,	3 h. 26 m. m.
Automne..	♎ La Balance,	23 Sept.,	0 h. 2 m. m.
	♏ Le Scorpion,	23 Oct.,	8 h. 11 m. m.
	♐ Le Sagittaire,	22 Nov.,	4 h. 41 m. m.
Hiver....	♑ Le Capricor.,	21 Déc.,	5 h. 23 m. s.
	♒ Le Verseau,	20 Janv.,	10 h. 8 m. s.
	♓ Les Poissons,	19 Fév.,	0 h. 50 m. s.

Obliquité de l'Écliptique. . . . . 23° 27′ 47″

GRANDES MARÉES DE 1840.

Dans le tableau qui suit, on a pris pour *unité de hauteur*, la moitié de la hauteur moyenne de la *marée totale*, qui arrive un jour ou deux après la syzygie, le soleil et la lune, au moment de la syzygie, étant supposés dans l'équateur et dans leurs moyennes distances à la terre.

Jours et heures de la syzygie.		Hauteur de la marée.	Jours et heures de la syzygie.		Hauteur de la marée.
4 Jan.	N. L. à 9h 30′	s. 0,75	14 Juil.	P. L. à 5h 40′	s. 0,74
19	P. L. à 0 43	m. 0,92	28	N. L. à 9 37	s. 0,95
3 Fév.	N. L. à 2 8	s. 0,88	13 Août.	P. L. à 7 25	m. 0,87
17	P. L. à 2 3	s. 0,96	27	N. L. à 6 53	m. 1,00
4 Mar.	N. L. à 4 15	m. 1,03	11 Sept.	P. L. à 7 59	s. 0,99
18	P. L. à 4 40	m. 0,94	25	N. L. à 6 36	s. 0,97
2 Avr.	N. L. à 3 30	s. 1,08	11 Oct.	P. L. à 7 23	m. 1,04
16	P. L. à 8 5	s. 0,85	25	N. L. à 9 7	m. 0,86
2 Mai.	N. L. à 0 15	m. 1,02	9 Nov.	P. L. à 6 1	s. 0,99
16	P. L. à 11 40	m. 0,73	24	N. L. à 2 21	m. 0,74
31	N. L. à 7 24	m. 0,93	9 Déc.	P. L. à 4 26	m. 0,94
15 Juin.	P. L. à 2 58	m. 0,69	23	N. L. à 9 34	s. 0,71
29	N. L. à 2 9	s. 0,91			

Dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune; ainsi, cette année, les plus

fortes marées ont lieu le 5 Mars, le 4 Avril, le 3 Mai et le 12 Octobre. Elles seront très-considérables, surtout si elles sont favorisées par les vents.

Voici la valeur absolue de l'unité de hauteur pour quelques ports.

Unité de hauteur.		*Unité de hauteur.*	
Port de Brest. . . .	3m 21	Port de S.-Malo..	5m 98
Lorient. . .	2, 24	Audierne.	2, 00
Cherbourg.	2, 70	Croisic. . .	2, 68
Granville. .	6, 35	Dieppe. . .	2, 87

Nota. Voir l'ANNUAIRE de 1836 pour trouver : 1° la hauteur d'une grande marée dans un port dont on connaît l'unité de hauteur ; 2° l'heure de la haute mer, connaissant l'âge de la lune et l'établissement de ce port.

Nota. Voir dans l'*Annuaire* de 1839 une Notice sur le Comput ecclésiastique.

JANVIER.

N. L. le 4 à 9 h. 30′ soir. | P. L. le 19 à 0 h. 43′ mat.
P. Q. le 12 à 8 h. 7′ mat. | D. Q. le 26 à 1 h. 43′ soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	ÂGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHER du Sol. T. M. à Paris.
1 merc	Circoncision.	27	7 56	4 11
2 jeudi	s Clair, abbé.	28	7 56	4 12
3 vend	ste Geneviève, vier.	29	7 56	4 13
4 sam	s Tite, évêque.	●	7 56	4 14
5 *Dim*	s Siméon Stylite.	1	7 56	4 15
6 lundi	s Melaine, év. de R.	2	7 56	4 17
7 mard	s Lucien, prêtre.	3	7 55	4 18
8 merc	s Théophile, diacre.	4	7 55	4 19
9 jeudi	s Julien, martyr.	5	7 55	4 20
10 vend	s Marcien, prêtre.	6	7 54	4 21
11 sam	s Théodose le Conf.	7	7 54	4 23
12 1 *D.*	Epiphanie.	☽	7 53	4 24
13 lundi	ste Véronique.	9	7 53	4 25
14 mard	s Hilaire, évêque.	10	7 52	4 27
15 merc	s Maur, abbé.	11	7 52	4 28
16 jeudi	s Marcel, pape et m.	12	7 51	4 29
17 vend	s Antoine, abbé.	13	7 50	4 31
18 sam	Chaire s. Pierre.	14	7 49	4 32
19 2 *D.*	S. Nom de Jésus.	○	7 49	4 34
20 lundi	s Fabien, p. et m.	16	7 48	4 35
21 mard	ste Agnès, v. m.	17	7 47	4 37
22 merc	s Dominique, abbé.	18	7 46	4 38
23 jeudi	s Raimond de Pen.	19	7 45	4 40
24 vend	s Timothée, év.	20	7 44	4 42
25 sam	Conv. de s. Paul.	21	7 43	4 43
26 3 *D.*	s Polycarpe, év.	☾	7 41	4 45
27 lundi	s. Jean Chrysost.	23	7 40	4 46
28 mard	s. Charlemagne.	24	7 39	4 48
29 merc	s François de Sales.	25	7 38	4 50
30 jeudi	ste Bathilde, rei.	26	7 37	4 51
31 vend	s Pierre Nol.	27	7 35	4 53

FÉVRIER.

N. L. le 3 à 2 h. 8′ soir. | P. L. le 17 à 2 h. 3′ soir.
P. Q. le 10 à 4 h. 14′ soir. | D. Q. le 25 à 11 h. 0′ mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 same	s Ignace, martyr.	28	7 34	4 55
2 4 *D.*	Purification.	29	7 33	4 56
3 lundi	s Blaise, évêque.	●	7 31	4 58
4 mard	s André Corsin, év.	1	7 30	4 59
5 merc	ste Agathe, v. et m.	2	7 28	5 1
6 jeudi	ste Jeanne de Val.	3	7 27	5 3
7 vend	s Romuald, abbé.	4	7 25	5 4
8 same	s Jean *de Matha.*	5	7 24	5 6
9 5 *D.*	ste Apolline, v. m.	6	7 22	5 8
10 lundi	ste Scolastique, v.	☽	7 21	5 9
11 mard	s Séverin, abbé.	8	7 19	5 11
12 merc	ste Eulalie, v. et m.	9	7 17	5 13
13 jeudi	s Polieucte, mart.	10	7 16	5 14
14 vend	s Valentin, martyr.	11	7 14	5 16
15 same	ss Faustin et Jovite.	12	7 12	5 18
16 *Dim.*	*Septuagésime.*	13	7 10	5 19
17 lundi	s Silvin, évêque.	☉	7 9	5 21
18 mard	s Siméon, év. m.	15	7 7	5 23
19 merc	s Barbat, évêq.	16	7 5	5 24
20 jeudi	s Eucher, évêque.	17	7 3	5 26
21 vend	s Pépin de Land.	18	7 1	5 27
22 same	Chaire s. Pierre.	19	7 0	5 29
23 *Dim.*	*Sexagésime.*	20	6 58	5 31
24 lundi	s Ethelbert, roi.	21	6 56	5 32
25 mard	s Mathias, apôtre.	☾	6 54	5 34
26 merc	s Porphyre, évêque.	23	6 52	5 36
27 jeudi	ste Honorine, v. m.	24	6 50	5 37
28 vend	s Romain.	25	6 48	5 39
29 same	s Séver, évêque.	26	6 46	5 40

MARS.

N. L. le 4 à 4 h. 15′ mat. | P. L. le 18, à 4 h. 40′ mat.
P. Q. le 10, à 11 h. 18′ soir. | D. Q. le 26 à 6 h. 51′ mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 *Dim.*	*Quinquagésime.*	27	6 44	5 42
2 lundi	s Simplice, pape.	28	6 42	5 44
3 mard	s Guignolé, abbé.	29	6 40	5 45
4 merc	*Les Cendres.*	●	6 38	5 47
5 jeudi	s Adrien, martyr.	2	6 36	5 48
6 vend	les 5 plaies de N. S.	3	6 34	5 50
7 same	s Thomas d'Aq.	4	6 32	5 51
8 *Dim.*	*Quadragésime.*	5	6 30	5 53
9 lundi	ste Françoise, v.e	6	6 28	5 54
10 mard	Les 40 Martyrs.	☽	6 26	5 56
11 merc	*Quatre-Temps.*	8	6 24	5 58
12 jeudi	s Grégoire-le-Grand.	9	6 22	5 59
13 vend	s Paul, év. de Léon.	10	6 20	6 1
14 same	ste Mathilde.	11	6 18	6 2
15 *Dim.*	*Reminiscere.*	12	6 15	6 4
16 lundi	s Abraham, solit.	13	6 13	6 5
17 mard	ste Gertrude, v.	14	6 11	6 7
18 merc	s Anselme, évêq.	☉	6 9	6 8
19 jeudi	s Joseph.	16	6 7	6 10
20 vend	s Joachim.	17	6 5	6 11
21 same	s Benoît, abbé.	18	6 3	6 13
22 *Dim.*	*Oculi.*	19	6 1	6 14
23 lundi	s Victorien, mart.	20	5 58	6 16
24 mard	s Gabriel, archang.	21	5 56	6 17
25 merc	Annonciation.	22	5 54	6 19
26 jeudi	s Ludger, évêq.	☾	5 52	6 20
27 vend	s Alexandre, soldat.	24	5 50	6 22
28 same	s Gontran, roi.	25	5 48	6 23
29 *Dim.*	*Lætare.*	26	5 46	6 25
30 lundi	s Jean Climaque.	27	5 44	6 26
31 mard	s Benjamin.	28	5 42	6 28

AVRIL.

N. L. le 2 à 3 h. 30′ soir. | P. L. le 16 à 8 h. 5′ soir.
P. Q. le 9 à 6 h. 31′ mat. | D. Q. le 24 à 11 h. 56′ soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 merc	s Hugues, év.	29	5 40	6 29
2 jeudi	s François de Paul.	●	5 37	6 31
3 vend	s Richard, évêque.	1	5 35	6 32
4 same	s Platon, abbé.	2	5 33	6 34
5 *Dim.*	*La Passion.*	3	5 31	6 35
6 lundi	s Célestin, pape.	4	5 29	6 37
7 mard	s Hégésippe.	5	5 27	6 38
8 merc	s Gautier, abbé.	6	5 25	6 39
9 jeudi	ste Marie Egypt.	☽	5 23	6 41
10 vend	La Compassion.	8	5 21	6 42
11 same	s Léon le Grand.	9	5 19	6 44
12 *Dim.*	*Les Rameaux.*	10	5 17	6 45
13 lundi	s Herménégilde.	11	5 15	6 47
14 mard	s Tiburce, mart.	12	5 13	6 48
15 merc	Can. de s Guill.	13	5 11	6 50
16 jeudi	s Fructueux, archev.	☉	5 9	6 51
17 vend	*Vendredi Saint.*	15	5 7	6 53
18 same	s Parfait, mart.	16	5 5	6 54
19 *Dim.*	PAQUES.	17	5 3	6 56
20 lundi	*de Pâques.*	18	5 1	6 57
21 mard	*de Pâques.*	19	4 59	6 59
22 merc	ste Opportune.	20	4 58	7 0
23 jeudi	s Georges, mart.	21	4 56	7 2
24 vend	s Robert, abbé.	☾	4 54	7 3
25 same	s Marc, évang.	23	4 52	7 5
26 1 *D.*	*Quasimodo.*	24	4 50	7 6
27 lundi	s Anastase, p. *vig.*	25	4 48	7 8
28 mard	s Vital, martyr.	26	4 47	7 9
29 merc	s Pierre, mart.	27	4 45	7 10
30 jeudi	ste Catherine, v.	28	4 43	7 12

MAI.

N. L. le 2 à 0 h. 15′ mat. | D. Q. le 24 à 1 h. 33′ soir.
P. Q. le 8 à 2 h. 59′ soir. | N. L. le 31 à 7 h. 24′ mat.
P. L. le 16 à 11 h. 40′ mat.

JOURS d mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 vend	ss Jacques et Philip.	29	4 41	7 13
2 same	s Athanase, év. d.	●	4 40	7 15
3 2 *D.*	S. BRIEUC.	2	4 38	7 16
4 lundi	ste Monique, veuve.	3	4 36	7 18
5 mard	s Pie V, pape.	4	4 35	7 19
6 merc	s Jean dev. porte lat.	5	4 33	7 20
7 jeudi	s Stanislas, évèq.	6	4 32	7 22
8 vend	app. de s Michel.	☽	4 30	7 23
9 same	s Grégoire de Naz.	8	4 29	7 25
10 3 *D.*	s Isidor.	9	4 27	7 26
11 lundi	s Mamert, évèq.	10	4 26	7 27
12 mard	ss Nérée et Achill.	11	4 24	7 29
13 merc	s Servais, év.	12	4 23	7 30
14 jeudi	s Boniface, mart.	13	4 21	7 31
15 vend	s Euphraise, év.	14	4 20	7 33
16 same	s Honoré, évèq.	☉	4 19	7 34
17 4 *D.*	s Ubald, évêque.	16	4 18	7 35
18 lundi	s Eric, mart.	17	4 16	7 37
19 mard	s Yves, prêtre.	18	4 15	7 38
20 merc	s Bernardin.	19	4 14	7 39
21 jeudi	s Célestin, pape.	20	4 13	7 40
22 vend	ste Julie, vierge.	21	4 12	7 42
23 same	s Désiré, évêque.	22	4 11	7 43
24 5 *D.*	ss Donat. et Rog.	☾	4 10	7 44
25 lundi	*Rogations.*	24	4 9	7 45
26 mard	s Philippe de Néri.	25	4 8	7 46
27 merc	s Olivier.	26	4 7	7 47
28 jeudi	ASCENSION.	27	4 6	7 48
29 vend	s Maximin, év.	28	4 5	7 50
30 same	s Ferdinand, roi.	29	4 4	7 51
31 *Dim.*	ste Pétronille.	●	4 4	7 52

JUIN.

P. Q. le 7 à 1 h. 26′ mat. | D. Q. le 22 à 11 h. 40′ s.
P. L. le 15 à 2 h. 58′ mat. | N. L. le 29 à 2 h. 9′ s.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.		COUCHER du Sol. T. M. à Paris.	
1 lundi	ste Laure, vierge.	2	4	3	7	53
2 mard	s Eugène, pape.	3	4	2	7	53
3 merc	ste Clotilde, rei.	4	4	2	7	54
4 jeudi	s Quirin, év.	5	4	1	7	55
5 vend	s Adolphe, m.	6	4	1	7	56
6 same	ste Zénaïde, mart.	7	4	0	7	57
7 *Dim.*	PENTECOTE.	☽	4	0	7	58
8 lundi	*de la Pentecôte.*	9	3	59	7	59
9 mard	ste Marianne, v. m.	10	3	59	7	59
10 merc	*Quatre-Temps.*	11	3	58	8	0
11 jeudi	s Barnabé, apôt.	12	3	58	8	1
12 vend	s Basilide et comp.	13	3	58	8	1
13 same	s Antoine de Pad.	14	3	58	8	2
14 1 *D.*	LA TRINITÉ.	15	3	58	8	2
15 lundi	s Gui.	☉	3	58	8	3
16 mard	s. Jean-Fr. Regis.	17	3	58	8	3
17 merc	s Marcien, m.	18	3	58	8	3
18 jeudi	s Fortuné, évêq.	19	3	58	8	4
19 vend	ste Julienne *Fal.*	20	3	58	8	4
20 same	s Silvère, pap. m.	21	3	58	8	5
21 2 *D.*	FETE-DIEU.	22	3	58	8	5
22 lundi	s Paulin, évêq.	☾	3	58	8	5
23 mard	s Alban, mart.	24	3	59	8	5
24 merc	S. JEAN-BAPTISTE.	25	3	59	8	5
25 jeudi	s Prosper.	26	3	59	8	5
26 vend	ss Jean et Paul.	27	4	0	8	5
27 same	s Irénée, év.	28	4	0	8	5
28 3 *D.*	s Léon II, pape.	29	4	1	8	5
29 lundi	s Lyre, év.	●	4	1	8	5
30 mard	s Deodat, archev.	1	4	2	8	5

JUILLET.

P. Q. le 6 à 2 h. 13′ soir. | D. Q. le 22 à 6 h. 55′ mat.
P. L. le 14 à 5 h. 40′ soir. | N. L. le 28 à 9 h. 37′ soir.

JOURS du mois	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.		COUCHER du Sol. T. M. à Paris	
1 merc	s Léonore.	2	4	2	8	4
2 jeudi	Visitation de la Vierg	3	4	3	8	4
3 vend	s Bertrand, évêq.	4	4	4	8	4
4 same	s Ulric, év. *jeûne.*	5	4	4	8	4
5 4 *D.*	SS PIERRE et PAUL.	6	4	5	8	3
6 lundi	s Pallade, év.	☽	4	6	8	3
7 mard	s Félix, év.	8	4	7	8	2
8 merc	ste Elisabeth.	9	4	7	8	2
9 jeudi	s Ephrem, doct.	10	4	8	8	1
10 vend	s Pacifique.	11	4	9	8	0
11 same	ste Euphémie.	12	4	10	8	0
12 5 *D.*	SACRÉ CŒUR.	13	4	11	7	59
13 lundi	s Turiaf, évêque.	14	4	12	7	58
14 mard	s Bonaventure, év.	☉	4	13	7	57
15 merc	s Henri, emper.	16	4	14	7	57
16 jeudi	N. D. du Mont C.	17	4	15	7	56
17 vend	s Alexis, conf.	18	4	16	7	55
18 same	ste Symphorose.	19	4	17	7	54
19 6 *D.*	s Vincent de Paule.	20	4	19	7	53
20 lundi	ste Marguerite.	21	4	20	7	52
21 mard	s Victor, mart.	22	4	21	7	51
22 merc	ste Marie-Magdel.	☾	4	22	7	50
23 jeudi	s Apollin. *j. cani.*	24	4	23	7	49
24 vend	ste Christine, v. m.	25	4	24	7	47
25 same	s Jacques Zéb. ap.	26	4	26	7	46
26 7 *D.*	S. GUILLAUME, Ev.	27	4	27	7	45
27 lundi	s Pantaléon, m.	28	4	28	7	44
28 mard	s Samson, évêque.	●	4	30	7	42
29 merc	ste Marthe.	1	4	31	7	41
30 jeudi	s Loup, évêq.	2	4	32	7	40
31 vend	s Ignace de Loyola.	3	4	33	7	38

AOUT.

P. Q. le 5 à 5 h. 24′ mat. | D. Q. le 20 à 0 h. 27′ soir.
P. L. le 13 à 7 h. 25′ mat. | N. L. le 27 à 6 h. 53′ mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 same	s Pierre ès liens.	4	4 35	7 37
28 *D.*	Inv. S. Etienne.	5	4 36	7 35
3 lundi	s Gamaliël.	6	4 37	7 34
4 mard	s Dominique.	7	4 39	7 32
5 merc	Dédicace de N. D.	☽	4 40	7 31
6 jeudi	Transfiguration.	9	4 41	7 29
7 vend	s Gaëtan.	10	4 43	7 27
8 same	s Cyriaque, mart.	11	4 44	7 26
9 9 *D.*	s Maurille, arch.	12	4 46	7 24
10 lundi	s Laurent, mart.	13	4 47	7 22
11 mard	ss Suzanne et Tib.	14	4 48	7 21
12 merc	ste Claire, vierge.	15	4 50	7 19
13 jeudi	s Hippolyte.	☉	4 51	7 17
14 vend	s Eusèbe, év. *jeû.*	17	4 53	7 16
15 same	ASSOMPTION.	18	4 54	7 14
16 10 *D.*	s Roch, conf.	19	4 55	7 12
17 lundi	s Hyacinthe, conf.	20	4 57	7 10
18 mard	ste Hélène, imp.	21	4 58	7 8
19 merc	s Marien, solit.	22	5 0	7 6
20 jeudi	s Bernard, abbé.	☾	5 1	7 4
21 vend	ste J. Fr. Chantal.	24	5 2	7 2
22 same	s Symphorien.	25	5 4	7 1
23 11 *D.*	s Claude, m. *fin can.*	26	5 5	6 59
24 lundi	s Barthélemi, ap.	27	5 7	6 57
25 mard	s Louis, roi.	28	5 8	6 55
26 merc	s Zéphirin, p. m.	29	5 9	6 53
27 jeudi	s Pasteur, abbé.	●	5 11	6 51
28 vend	s Augustin, évêq.	2	5 12	6 49
29 same	Décol. de s. J.-Bap.	3	5 14	6 47
30 12 *D.*	ste Rose de Lima.	4	5 15	6 45
31 lundi	ste Isabelle, v.	5	5 17	6 43

SEPTEMBRE.

P. Q. le 3 à 10 h. 47′ soir. | D. Q. le 18 à 5 h. 40′ soir.
P. L. le 11 à 7 h. 59′ soir. | N. L. le 25 à 6 h. 36′ soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 mard	s Gilles, abbé.	6	5 18	6 41
2 merc	s Juste, évêque.	7	5 20	6 39
3 jeudi	s Mansuy, év.	☽	5 21	6 37
4 vend	ste Rosalie, v.	9	5 22	6 35
5 same	s Bertin, abbé.	10	5 24	6 33
6 13 *D.*	s Eleuthère, abbé.	11	5 25	6 30
7 lundi	ste Reine, v. m.	12	5 27	6 28
8 mard	Nat. de la ste Vier.	13	5 28	6 26
9 merc	ste Osmane.	14	5 29	6 24
10 jeudi	s Nicolas Tolent.	15	5 31	6 22
11 vend	ss Prote et Hiac.	☉	5 32	6 20
12 same	s Raoul.	17	5 34	6 18
13 14 *D.*	s Aimé, évêq.	18	5 35	6 16
14 lundi	Exalt. de la ste Cr.	19	5 37	6 14
15 mard	ste Eutrope, v.	20	5 38	6 11
16 merc	*Quatre-Temps.*	21	5 39	6 9
17 jeudi	s Lambert, év. m.	22	5 41	6 7
18 vend	s Thomas de Vill.	☾	5 42	6 5
19 same	ste Lucie, vierge.	24	5 44	6 3
20 15 *D.*	s Eustache et ses c.	25	5 45	6 1
21 lundi	s Mathieu, ap.	26	5 47	5 59
22 mard	s Maurice, mart.	27	5 48	5 57
23 merc	ste Thècle, v. m.	28	5 49	5 54
24 jeudi	s Gérard, év. m.	29	5 51	5 52
25 vend	s Solin, év.	●	5 52	5 50
26 same	ste Justine, m.	1	5 54	5 48
27 16 *D.*	ss Côme et Dam.	2	5 55	5 46
28 lundi	s Wenceslas, m.	3	5 57	5 44
29 mard	*s Michel, Arc.*	4	5 58	5 42
30 merc	s Jérôme, doct.	5	6 0	5 40

OCTOBRE.

P. Q. le 2 à 5h. 17' soir. | D. Q. le 18 à 6h. 7' mat.
P. L. le 11 à 7h. 29' mat. | N. L. le 25 à 4h. 7' mat.

JOURS du mois	NOMS DES SAINTS.	AST.	Lever du Sol. V. M. à Paris.	Coucher du Sol. V. M. à Paris.
1 jeudi	s Rémi, évêque.	5	6 1	5 17
2 vend	ss Anges-Gard.	7	6 3	5 15
3 same	s Gilbert, mart.	D	6 4	5 13
4 17 D.	8. Rosaire.	9	6 6	5 12
5 lundi	s Flac. et Comp. m.	10	6 7	5 10
6 mard	s Bruno.	11	6 8	5 9
7 merc	s Serge, martyr.	12	6 10	5 7
8 jeudi	ste Brigite, veuve.	13	6 11	5 5
9 vend	s Denis, év. m.	14	6 13	5 3
10 same	s François de Bor.	15	6 15	5 1
11 18 D.	Sacrement de J.-C.	●	6 16	5 0
12 lundi	s Wilfrid, év.	17	6 18	4 58
13 mard	s Edouard, roi.	18	6 19	4 56
14 merc	s Calixte, mart.	19	6 21	4 54
15 jeudi	ste Thérèse, v.	20	6 22	4 52
16 vend	s Gal, abbé.	21	6 24	4 51
17 same	ste Hedwige, v.	22	6 25	4 49
18 19 D.	Reliq. de s. Botone.	☾	6 27	4 47
19 lundi	s Pierre d'Alcan.	24	6 28	4 45
20 mard	s Luc, évangél.	25	6 30	4 44
21 merc	ste Ursule, v. m.	26	6 31	4 42
22 jeudi	s Moran, év.	27	6 33	4 40
23 vend	s Théodoret, péc.	28	6 35	4 38
24 same	s Magloire, év.	29	6 36	4 37
25 20 D.	ss Crépin et Cr. m.	●	6 38	4 35
26 lundi	s Evariste, pape.	2	6 39	4 33
27 mard	s Frumence, év.	3	6 41	4 32
28 merc	ss Simon et Jud. a.	4	6 43	4 30
29 jeudi	s Narcisse, év.	5	6 44	4 28
30 vend	s Lucain.	6	6 46	4 27
31 same	s Quentin, cfg. prê.	7	6 47	4 25

NOVEMBRE.

P. Q. le 1 à 1h. 13' soir. | D. Q. le 16 à 9h. 1' mat.
P. L. le 9 à 6h. 1' soir. | N. L. le 24 à 2h. 21' mat.

JOURS du mois	NOMS DES SAINTS.	AST.	Lever du Sol. V. M. à Paris.	Coucher du Sol. V. M. à Paris.
1 22 D.	TOUSSAINT.	8	6 49	4 24
2 lundi	Fêt. Trépassés.	D	6 51	4 22
3 mard	s Hubert, év.	10	6 52	4 21
4 merc	s Charles Borrom.	11	6 54	4 19
5 jeudi	ste Berthilde, abb.	12	6 55	4 18
6 vend	s Mélaine, év.	13	6 57	4 16
7 same	s Amaranthe, m.	14	6 58	4 15
8 23 D.	Ste Reliques.	15	7 0	4 13
9 lundi	s Mathurin, pr.	●	7 2	4 12
10 mard	s Tryphon, m.	17	7 3	4 11
11 merc	s Martin, év.	18	7 5	4 9
12 jeudi	s René, évêq.	19	7 7	4 8
13 vend	s Stanislas Kostka.	20	7 8	4 7
14 same	s Arnaud, év.	21	7 10	4 6
15 24 D.	Patronage des Eglis.	☽	7 11	4 5
16 lundi	s Edmond, év.	D	7 13	4 4
17 mard	s Grégoire Thau.	24	7 14	4 3
18 merc	Dédic. de s. Pierre.	25	7 16	4 2
19 jeudi	ste Elisabeth, vf.	26	7 18	4 1
20 vend	s Edme de Valois.	27	7 19	4 0
21 same	Présentation.	28	7 21	3 59
22 25 D.	ste Cécile, v. m.	29	7 22	3 58
23 lundi	s Clément, p. m.	30	7 24	3 57
24 mard	ste Flora, v. m.	●	7 25	3 56
25 merc	ste Catherine, v.	2	7 27	3 55
26 jeudi	s Pierre, év.	3	7 28	3 54
27 vend	s Léon, évêque.	4	7 30	3 53
28 same	s Théodule, m.	5	7 31	3 52
29 Dim.	Avent.	6	7 33	3 51
30 lundi	s André, apôtre.	7	7 35	3 50

DÉCEMBRE.

P. Q le 2 à 7 h. 27′ mat. | D. Q. le 15 à 9 h. 13′ soir.
P. L. le 9 à 4 h. 26′ mat. | N. L. le 23 à 9 h. 34 soir.

JOURS du mois	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Sol, T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 mard	s Tugdual, év.	8	7 35	4 4
2 merc	ste Bibiane, v. m.	☽	7 36	4 3
3 jeudi	s François-Xavier.	10	7 37	4 3
4 vend	ste Barbe, v. m.	11	7 38	4 2
5 same	s Sabas, abbé.	12	7 40	4 2
6 2 *D.*	s Théophile, év.	13	7 41	4 2
7 lundi	s Ambroise, év.	14	7 42	4 2
8 mard	CONCEPTION.	15	7 43	4 1
9 merc	ste Léocadie, v. m.	☉	7 44	4 1
10 jeudi	ste Eulalie, m.	17	7 45	4 1
11 vend	s Damase, pape.	18	7 46	4 1
12 same	s Corentin, év.	19	7 47	4 1
13 3 *D.*	ste Luce, v. m.	20	7 48	4 1
14 lundi	s Nicaise, évêq.	21	7 49	4 1
15 mard	s Mesmin, abbé.	☾	7 50	4 2
16 merc	*Quatre-Temps.*	23	7 50	4 2
17 jeudi	ste Olympiade, v.	24	7 51	4 2
18 vend	s Gatien, év.	25	7 52	4 2
19 same	s Némésion, m.	26	7 52	4 3
20 4 *D.*	s Philogone, év.	27	7 53	4 3
21 lundi	s Thomas, apôt.	28	7 54	4 4
22 mard	s Ischirion, m.	29	7 54	4 4
23 merc	ste Victoire.	●	7 54	4 5
24 jeudi	s Delphin. *jeû.*	1	7 55	4 5
25 vend	NOEL.	2	7 55	4 6
26 same	S. ETIENNE, 1er M.	3	7 56	4 7
27 *Dim.*	s Jean, ap. évan.	4	7 56	4 8
28 lundi	ss Innocens.	5	7 56	4 8
29 mard	ste Eléonore, m.	6	7 56	4 9
30 merc	s Sabin, év. m.	7	7 56	4 10
31 jeudi	s Sylvestre, pape.	8	7 56	4 11

TABLEAU

MÉTÉOROLOGIQUE.

Nota. Voir l'*Annuaire* de 1839 pour apprécier l'utilité de ce travail, et surtout de Registres météorologiques tenus avec soin.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS

Faites à Saint-Brieuc, pendant 12 mois,

Par M. MARÉE, Régent de Physique

HAUTEURS BAROMÉTRIQUES

CORRIGÉES DES EFFETS DE LA CAPILLARITÉ ET DE LA TEMPÉRATURE RÉDUITE A ZÉRO.

7 heures 1/2 du matin.	Midi.	9 h. du soir.
MAXIMUM A		
76550	76625	76735
MINIMUM A		
74020	74035	74055
MOYENNE A		
75645	75650	75700

MOYENNE DE L'ANNÉE.

75674.

MAXIMUM DE L'ANNÉE.

Le 31 Décembre, 77735.

MINIMUM DE L'ANNÉE.

Le 28 Novembre, 72325.

MÉTÉOROLOGIQUES,

à partir du 1.er Novembre 1838,

au Collége de Saint-Brieuc.

TEMPÉRATURE.

7 heures 1/2 du matin.	Midi.	9 h. du soir.
MAXIMUM A		
13° 66.	19° 04.	14° 97.
MINIMUM A		
— 4° 77.	— 8° 23.	— 5° 10.
MOYENNE A		
8° 67.	12° 70.	9° 07.

MOYENNE DE L'ANNÉE.

10° 40.

MAXIMUM DE L'ANNÉE.

Le 7 Juillet, 26° 75.

MINIMUM DE L'ANNÉE.

Le 28 Janvier, — 5° 50.

VENTS.

Nombre de fois qu'ils ont soufflé, aux trois époques d'observations, par jour.

MOIS	N.		N. E.		E.		S. E.		S.		S. O.		O.		N. O.	
	F.*	f.	F.	f.	F.	f.	F.	f.	F.	f.	F.	f.	F.	f.	F.	f.
Nov.	1	3	3	11	0	5			4	21	11	10	5	3	9	0
Déc.	3	10	0	19	1	4	0	8	4	12	11	6	3	2	4	6
Janv.	2	7	9	9	0	0	0	0	7	3	11	9	10	4	14	8
Févr.	3	0	1	7	0	0	0	0	3	2	10	20	4	9	10	15
Mars.	3	7	4	7	0	0	1	1	2	28	14	7	4	3	4	8
Avril.	3	20	14	27	3	3	0	0	1	3	7	2	0	0	1	6
Mai.	7	8	14	27	0	0	0	2	3	7	1	4	2	1	7	4
Juin.	0	5	0	8	0	0	0	0	9	18	21	8	1	2	8	7
Juill.	0	2	0	17	0	0	0	0	15	5	28	7	8	3	4	3
Août.	2	16	0	2	0	0	0	0	11	13	3	8	3	2	11	19
Sept.	0	1	0	0	0	0	0	0	9	12	21	22	12	9	0	4
Octo.	4	7	7	16	0	2	0	2	8	20	6	12	0	2	0	2
TOTAUX.	28	86	52	150	4	14	1	13	76	144	144	115	52	40	72	82

* F *signifie* fort, f *signifie* modéré *et* faible.

NOMBRE DE JOURS

MOIS.	de Pluie.	de Neige.	de Glace.	de Gelée blanche.	de Grêle et Grésil.	de Brouillard.	de Tonnerre.	Sereins.	Couverts.	Mixtes.
Novembre. . . .	22	0	0	0	2	2	2	0	16	6
Décembre. . . .	14	1	5	3	0	2	0	3	18	10
Janvier.	14	5	6	1	5	1	0	1	17	9
Février.	13	1	3	3	1	1	0	4	16	10
Mars.	16	3	4	1	2	0	0	3	17	7
Avril.	7	0	2	4	0	2	0	4	12	12
Mai.	11	1	1	1	3	2	3	1	9	17
Juin.	20	0	0	0	0	4	4	0	8	10
Juillet.	12	0	0	0	1	0	1	1	12	13
Août.	10	0	0	0	0	0	1	2	7	19
Septembre. . .	19	0	0	0	0	1	0	2	10	10
Octobre.	20	1	0	4	2	2	0	3	18	11
TOTAUX. . .	178	12	21	17	16	17	11	24	160	134

Page 17/164

TABLEAU OFFICIEL

DES FOIRES

DU DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.

Saint-Brieuc.— Le mercredi des Cendres, le mercredi d'avant la mi-carême, le 1.er mercredi de Mai, le lendemain des courses, le 7 Septembre (dite *la Foire-Fontaine*), le 30 Septembre.

S.-Alban.— Le 1.er lundi de Sept., 2 j.

Saint-Brandan. — Le lundi de la Quasimodo, le 3e lundi de Juin, le dernier lundi d'Octobre.

Châtelaudren. — Le 1er lundi de Février, le 1er lundi de Juin, le dernier lundi de Juillet, le 3e lundi d'Octobre, 8 jours.

Binic. — Le 2e jeudi de Février, le 3e jeudi d'Avril, Le dernier jeudi de Juin, le 3e jeudi d'Octobre.

Le Fœil. — Le dernier lundi de Novemb.

Lamballe. — Le 1er Mardi de carême, le jeudi d'après l'Ascension, le 25 Juin, le 24 Août, les 9 et 28 Octobre, jeudi av. Noël.

Lanfains. — Le 3e lundi après le dimanche de Pâques, le 1er samedi d'Octobre.

Lantic. — Le 16 Août.

Lanvollon. — Le dernier vendredi de Janvier, le vendredi d'avant le carême, le vendredi d'après la mi-carême, le vendredi d'avant Pâques, le vendredi précédant le 24 Juin, le dernier vendredi d'Octobre, le vendredi d'avant la Nativité.

Moncontour. — Le 1er lundi de Mai, le 2e lundi de Juin, le 3e lundi de Juillet, le 3e lundi de Septembre, le 2e lundi d'Octobre, les 1ers lundis de Novembre et de Décembre.

Paimpol. — Le 1er samedi de carême, le samedi de la Trinité.

Plaintel. — Les 1ers lundis de carême et d'Octobre.

Pledran. — Le 3e samedi de Septembre (à *Craffault*), le 15 Octobre (à *Saint-Maurice* près le bourg).

Plehédel. — Le dernier jeudi d'Août (à *Saint-Fiacre*).

Plœuc. — Le 1er jeudi de Janvier, le 4e jeudi d'Avril, les 1er et 4e jeudi de Juin, le 3e jeudi d'Août, les 1er et 4e jeudi de Novembre.

Plouha (à *Kermaria*).— Le 1er mardi de Juin, le 1er mardi d'Octobre.

Plourhan. — Le 14 Mai.

Pommeret (à *Carouet*. — Le 1er vendredi d'Octobre.

Pommerit-le-Vicomte. — Le lundi après le 3e dimanche d'Août, le lundi après le 1er dimanche d'Octobre.

Saint-Quay. — Le 2e lundi de Janvier, le 1er lundi de Juin, le 4e lundi de Septembre.

Quintin. — Le 3e mardi de Mars, le 13 Juillet, les 1er et dernier mardis d'Août, le 22 Septembre, le 11 Novembre.

Tréméven. — Le 15 Janvier, le 16 Avril, le 24 Juillet, le 15 Octobre.

Vieux-Bourg. — Le 9 Août.

Yffiniac. — Le 4e lundi de Novembre.

Yvias. — Le 10 Mai, le 10 Août.

ARRONDISSEMENT DE DINAN.

Dinan. — Le 2e jeudi de carême, (dite *de Liége*), 8 jours; le jeudi de la mi-carême, le 6e jeudi de carême, le 3e jeudi de Mai, le lundi d'après la Trinité, le 3e jeudi de Juillet, le 1 jeudi de Septembre, le 2e jeudi de Décembre.

La Bouillie (au *Chemin-Creux*). — Tous les vendredis depuis le dernier vendredi de Novembre jusqu'au deuxième vendredi de Février inclusivement.

Bourseul. — Le 10 Août.

Broons. — Le 1er mercredi de Juin, le 10 Août, le 1er mercredi d'Octobre, le mardi d'après la Toussaint.

Caulnes. — Le 1er Mai, le 10 Août.

Créhen. — Le 2 Novembre.

Dolo. — Le 29 Août.

Evran. — Le 22 Juillet.

Eréac. — Le 3e jeudi de Septembre.

Guenroc. — Le dernier mercredi d'Avril, le 2e mercredi de Juin, le dernier mercredi de Juillet, le 1er mercredi de Décembre.

Saint-Hélen. — Le 5 Juillet, le 10 Nov.

Saint-Jouan-de-l'Isle. — Le 26 Juin, le 28 Décembre.

Jugon. — Le 2e mardi de Janvier, le 4e mardi de Février, le 25 Avril, le 3e mardi de Mai, le dernier mardi de Juillet, le dernier mardi de Septembre, le 3e mardi d'Octobre, le dernier mardi de Décembre.

Matignon. — Les trois premiers mercredis de Mai, les deux premiers mercredis de

Juin, le 1er Août, les 1er et 30 Octobre, le 13 Novembre.

Mégrit. — Le lundi d'après la mi-Août.

Plancoët. — Les 4 Mai et 4 Août, le dernier samedi de Novembre.

Pléboulle (à *Montbran*). — Le 14 Septembre, 10 jours.

Plénée. — Le 9 Mai (à *Langouhèdre*), le dernier lundi de Juin, le 9 Septembre, le 1er Décembre (à *Langouhèdre*).

Ploubalay. — Le 26 Janvier, le 21 Sept.

Plouer. — Le 7 Février, le 6 Mai, le 6 Août, le 1er Décembre.

Plumaudan. — Le 14 Septembre, le 3 Novembre.

Trémereuc. — Le 11 Août.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

Guingamp. — Le samedi d'après le 1er Janvier et les samedis suivants jusqu'au samedi d'avant le dimanche gras, le samedi d'après la mi-carême, le samedi des Rameaux, le 1er samedi de Mai, le 23 Juin, le samedi avant le 1er dimanche de Juillet, le 4e samedi de Juillet, le samedi d'après l'Assomption, les 2es samedis de Septembre et d'Octobre, le 4.e samedi de Novembre, le 24 Décembre.

Bégard. — Le 1er vendredi de Mars, le 1er vendredi de Mai, le 1er vendredi de Juillet, le 1er vendredi de Septembre, le 1er vendredi d'Octobre, le 1er vendredi de Décembre.

Belle-Isle-en-Terre. — Les 2es jeudis de Février, d'Avril et de Juin; le 1er jeudi de Juillet; les 2es jeudis d'Août, d'Octobre et de Décembre.

S.-Nicolas-du-Pelen (ci-devant *Bothoa*). — Le 2e lundi de Mai, le 3e lundi de Sept.

Bourbriac. — Le 3e mardi de Janvier, le 1er lundi de Juin, le 3e mardi de Juillet, le 22 Septembre.

Calanhel. — Le 1er jeudi de chaque mois.

Callac. — Le 3e mercredi de Janvier et de Février, les 2e et 4e mercredis de Mai, le 1er mercredi de Juin, les 1er et 4e mercredis de Juillet, le dernier mercredi d'Août, le 4e mercredi de Septembre, le 3e mercredi d'Octobre, le 1er mercredi d'après la Toussaint, les 3e et 4e mercredis de Novembre, le mercredi d'avant et le mercredi d'après la Nativ.

Saint-Gilles-Pligeaux. — Le 3 Mai, le 6 Décembre.

Glomel. — Le 28 Mai, le 1^er^ Août.

Lanrivain. — Le 12 Juin, le 1^er^ lundi de Juillet et de Septembre, les 9 et 10 Octobre.

Locarn. — Le 1^er^ lundi de Mai.

Paule. — Le 25 Avril.

Pédernec. — Le 17 Juin, le 2 Août, le 22 Septembre.

Plésidy. — Le 28 Juin, le 2 Novembre.

Plévin. — Le 23 Juin.

Pestivien. — Le 1^er^ lundi de Mai et de Septembre.

Ploëzal. — Le 8 Avril, le 5 Juillet, le 3 Novembre.

Pontrieux. — Le 1^er^ lundi d'Avril, le lundi de la Pentecôte, le samedi qui précède le 3^e^ dimanche de Juillet, les 2^es^ lundis de Septembre et d'Octobre, le dernier lundi de Novembre.

Rostrenen. — Le 1^er^ mardi de Janvier, le mardi d'après le 15 Janvier, le 1^er^ mardi de Février, le mardi d'avant le carnaval, le 2^e^ mardi de carême, le mardi d'après la mi-carême, le mardi de la Passion, le mardi d'avant et le mardi d'après Pâques, le mardi d'après le 15 Mai, le mardi d'avant l'As-

cension, le mardi d'après la Pentecôte, les 2^e^ et 4^e^ mardis de Juin, les 1^er^, 3^e^ et 4^e^ mardis de Juillet, le mardi d'après le 15 Août, le dernier mardi d'Août, le mardi d'après le 14 Septembre, le mardi d'après le 29 Septembre, le mardi d'après le 15 Octobre, le dernier mardi d'Octobre, le mardi d'après la Toussaint, le 1^er^ mardi de Décembre, le mardi d'après la Nativité.

Runan. — Le 26 Mars, le 11 Juin, le dernier samedi de Juillet, le 1^er^ samedi d'Août, le 9 Septembre, le 18 Octobre, le 27 Décembre.

Senven-Lehart. — Le 24 Août.

ARRONDISSEMENT DE LANNION.

Lannion. — Le jeudi d'avant le dimanche gras, le jeudi de la mi-carême, le jeudi d'avant Pâques, le 5^e^ jeudi d'après Pâques, le 4^e^ jeudi de Juin, le 1^er^ Août; le 29 Septembre, 3 j.; le 31 Octobre, le 24 Décembre.

Langoat. — Les lundi, mardi et mercredi des Rogations.

Lézardrieux. — Le 3e jeudi de Mars, le 4e jeudi de Juin, le dernier jeudi de Septembre, le 2e jeudi de Novembre.

Loguivy-Plougras. — Le samedi avant le dernier dimanche d'Août.

Saint-Michel-en-Grève. — Le 14 Septembre, les 17 et 18 Novembre.

Perros-Guirec. — Les 11 Janvier et Juillet.

Pleubian. — Le 29 Avril.

Plestin. — Les 1ers mercredis de Février et Juillet, le 3e mercredi de Mai, le 2e mercredi de Novembre, le 28 Décembre.

Pleumeur-Gaultier. — Le mardi d'avant le Carnaval, le jeudi d'avant la Nativité.

Ploumilliau (à *Keraudy*). — Le 2e lundi de Juillet, le 1er lundi de Septembre.

Plounérin. — Le 7 Septembre.

Plouzelambre. — Le 1er lundi d'Août.

Plufur. — Le 23 Juillet.

Pluzunet. — Le 2e mardi de Mai, le dernier mardi de Juillet, le 10 Octobre.

La Roche-Derrien. — Le 5e vendredi de carême, le dernier vendredi de Mai, le 24 Août.

Tonquédec. — Le samedi qui suit le 29 Juillet.

Trédarzec. — Le samedi avant le 3e dimanche de Septembre.

Tréguier. — Le mercredi d'avant la mi-Janvier, le 3e mercredi de Janvier, le 1er mercredi de Février, le mercredi d'avant la mi-carême, le mercredi d'avant Pâques, le samedi de la Fête-Dieu, le mercredi qui précède le 29 Septembre, le mercredi d'avant la Toussaint, le mercredi d'après la Toussaint, le mercredi d'avant la Nativité.

Plouaret. — Au *Vieux-Marché :* le 3e mercredi de Janvier, le 3e mercredi de Février, le 3e mercredi de Mars, le 4e mercredi d'Avril et de Mai ; les 3es mercredis de Juin, de Juillet, d'Août et de Septembre ; le 6 Octobre ; les 3es mercredis de Novembre et de Décembre. — Au bourg de *Plouaret,* le 3e merc. de Juillet.

ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC.

Loudéac. — Le premier samedi de chaque mois.

Saint-Caradec. — Les derniers mardis de Mars, d'Avril, de Mai et de Juin.

La Chèze. — Le lendemain de la Quasi-

modo, le 3e jeudi de Juillet, le 1er Octobre, les derniers jeudis d'Octobre et de Novemb.

Collinée. — Les 2 Mai et 30 Juillet.

Corlay. — Le 3e jeudi de Janvier, le 1er jeudi de Février, le jeudi de la Passion, le 2e jeudi d'après Pâques, le lendemain de l'Ascension, les 1ers jeudis de Juin et de Juillet, le 22 Juillet, le 3e jeudi de Septembre, le jeudi d'après le 29 Septembre, le 3e jeudi d'Octobre, le 1er jeudi de l'Avent.

Goarec. — Le 2e samedi de chaque mois, le 15 Mai et le 22 Septembre.

Langast. — Les 1er et 4e mardis de Mai, le 4e mardi de Juin.

Langourla. — Le 2e lundi de Janvier, le 19 Mars, le 1er mardi après la Pentecôte.

Laurenan. — Le 15 Avril, le 1er lundi d'Août.

Saint-Martin-des-Prés. — Le 30 Juin, le 29 Septembre.

Mellionnec. — Le 20 Janvier, le 26 Juin et le 27 Juillet.

Merdrignac. — Le 1er mercredi de Mars, le 2e mercredi de Mai, le dernier lundi de Juin, le 4e mercredi de Juillet, le 2 Novembre, le mercredi d'avant la Nativité.

Mur. — Le 3e vendredi d'Avril, le samedi après la mi-carême, le 23 Juin, le lundi après le 6 Juillet, le 3e vendredi d'Octobre.

Plémet. — Les 1ers lundis de Janvier, de Mars, de Mai et de Juillet; le 30 et le 31 Août, le 4e lundi de Novembre.

La Prenessaye (à *Malabry*). — Le 12 Mai.

Saint-Guen. — Le 1er lundi qui suit le 12 Juillet, le 2e lundi qui suit le dernier dimanche d'Août.

Uzel. — Le 3e mercredi de chaque mois.

Nota. Les foires qui se rencontrent un jour de Dimanche ou de Fête chommée sont remises au lendemain.

MARCHÉS

DU DÉPARTEMENT.

LUNDI. A Châtelaudren, Moncontour, Pontrieux, S.-Nicolas-du-Pelen, Ploubalay.

MARDI. A Bourbriac, Jugon, Langast, Paimpol, Pluzunet, Quintin, Rostrenen.

MERCREDI. A Saint-Brieuc, Uzel, Tréguier, Vieux-Marché, Broons, Callac, Guenroc, Matignon, Merdrignac, Plestin.

JEUDI. A Dinan, Lamballe, Binic, Plœuc, Lézardrieux, Lannion, Belle-Isle-en-Terre, Corlay.

VENDREDI. A Bégard, Colinée, Lanvollon, La Roche-Derrien, S.-Jouan-de-l'Isle, Mûr, Plufur.

SAMEDI. A Saint-Brieuc, Guingamp, Goarec, Loudéac, Plancoët, Pleubian, Pontrieux, Plénée, Plouha, Tonquédec.

VILLES, COMMUNES ET MONUMENTS

DU DÉPARTEMENT,

PAR M. HABASQUE.

LANVOLLON. — CHATEAU DE COETMEN.

Lanvollon. — Château de Coëtmen.

Lanvollon, en breton *Lan Wallon*, ville, ou plutôt bourg de l'arrondissement de Saint-Brieuc, doit sa naissance au célèbre monastère de Ballon (1), jadis placé sur son territoire.

C'est à Trécoët, dans le voisinage de ce monastère, que naquit saint Thurian, mort, selon les uns, en 740, et, selon les autres, le 13 Juillet 749.

La terre de Lanvollon appartenait aux barons d'Avaugour de la maison de Penthièvre; mais Jean VI, duc de Bretagne, qui avait été fait prisonnier par les comtes de Penthièvre de la maison de Blois, ayant été remis en liberté, regarda toutes les seigneuries que la maison de Penthièvre possédait en Bretagne comme confisquées de plein droit, pour crime de félonie; et, par lettres patentes du 7 Août 1422, il donna à Artur, comte de Richemont, l'un de ses frères,

---

(1) En breton, *B* se change en *V* pour la douceur de la prononciation. C'est l'une des sept lettres muables de la langue celtique.

les terres qui composaient la baronnie d'Avaugour. Cette confiscation des biens de la maison de Penthièvre fut ratifiée dans une assemblée des états, par l'arrêt si connu du 16 Février 1424.

Cinquante-huit ans plus tard, François II créa à Lanvollon une juridiction ducale, qui fut convertie en barre royale, lors de la réunion de la Bretagne à la France. Elle fut transportée à Saint-Brieuc, en 1565, par édit de Charles IX.

Lanvollon est dans une plaine. C'est un chef-lieu de canton, et la population de la commune est de 1435 habitants; il s'y trouve une bonne école mutuelle.

Ce bourg est composé d'une grande place, ayant la forme d'un carré long, et d'une place plus petite où se trouve une église fort vieille, dédiée à saint Samson (1). Sa construction est de diverses époques; l'on y voit des fenêtres d'inégales grandeurs, des piliers en plein cintre et d'autres en ogives.

La première de ces places se nomme

(1) Une petite chapelle ou oratoire existe sur le Marché aux Bestiaux, à quelques pas du nouvel hôtel de la mairie.

Marché au Blé. On y remarque, ainsi que sur la seconde place, dite *Marché aux Bestiaux*, plusieurs maisons fort agréables. La place au blé devrait être macadamisée et plantée à l'entour.

Entre l'une et l'autre de ces places, il y a une maison en bois, assez curieuse, qui remonte à 1559. Elle appartenait, croit-on, à cette époque, à une famille dont le représentant actuel fait honneur à la Bretagne (M. De Keratry). On y voit sculptées diverses figures, et, entre autres, un homme d'armes, dont le bras gauche porte un écu.

Lanvollon a quatre puits publics; trois fontaines y fournissent de l'eau aux habitants, mais elles ont l'inconvénient d'être fort éloignées du bourg, et d'appartenir à des particuliers; ce sont les fontaines du *Rochou*, de *Keruzale* et de *la Pie*. Quant au linge, on est contraint de le laver dans la rivière de Leff, à plus d'un kil. de distance. Il serait fort à désirer que l'on découvrît des sources plus près du bourg, et l'on ne fait aucun doute qu'on n'en trouvât, si l'on voulait en faire la recherche.

Le vendredi, il se tient à Lanvollon un marché où l'on vend du blé, du beurre, du

fil, de l'étoupe. Les foires y ont lieu le dernier vendredi de Janvier, le vendredi d'avant le carême, le vendredi d'après la mi-carême, le vendredi d'avant Pâques, le vendredi précédant le 24 Juin, le dernier vendredi d'Octobre; et enfin, le vendredi d'avant la Nativité. A ces foires, ainsi qu'aux marchés, il se fait un grand commerce de lin en bois. C'est un déplorable abus; en effet, une charge de cheval pèse soixante kilogrammes, et n'en donne pas plus de sept à huit en filasse propre à être mise sur la quenouille. Sur soixante kilogr. en voilà donc plus de cinquante qui ne sont d'aucune utilité, et dont il ne faut pas moins payer le transport au linier. Cependant, dans le seul canton de Lanvollon, près de 200 chevaux sont constamment occupés à transporter du lin en verge, à Uzel, Saint-Brieuc, Quintin, Loudéac, Rennes, Nantes, et même jusques dans le Maine et la Normandie.

L'auteur de cet article a dit quelque part, dans ses *Notions Historiques*, que, dans cette partie de l'arrondissement, on commençait à parler breton à Trégomeur; c'est une erreur, cette langue ne commence à être parlée qu'à la Corderie, village presque

à l'entrée de Lanvollon. Quant aux habitants de cette petite ville ou bourg, ils parlent presque tous indistinctement et le français et le breton.

On arrivait autrefois de Saint-Brieuc à Lanvollon par les landes de Tressignaux. Ces landes sont aujourd'hui closes par des talus; elles commencent à donner des produits, et la vente ou l'arrentement des landes en question a procuré à la commune de Tressignaux un revenu de 400^{f}; bel exemple à suivre pour les autres communes du département qui sont dans le même cas.

Un courrier à pied porte les lettres de Lanvollon à Châtelaudren, où il se rend par la route vicinale qui mène de l'un à l'autre de ces points.

Lanvollon est aussi traversé par la grand' route de S.-Brieuc à Pontrieux, à laquelle vient s'embrancher celle de Paimpol, à un peu plus d'un kilomètre du bourg.

A quelques pas au-dessus de cet embranchement, sur la gauche de la route de Lanvollon à Pontrieux, et non loin de cette route, on aperçoit les restes du château de *Coëtmen*.

Ce castel, dont les ruines sont en Tréméven, se trouve placé au milieu d'une

lande, dans laquelle on a découvert des coins et des médailles, à diverses époques.

On y a trouvé, en 1827 notamment, une certaine quantité de médailles des empereurs Adrien et Antonin, et aussi des médailles des impératrices Sabina, Augusta et Faustina; elles sont en bronze, assez bien conservées, et couvertes d'un vernis qui les rend plus précieuses aux yeux de l'antiquaire.

Les barons d'Avaugour de la maison de Penthièvre avaient donné à leur puîné, en partage, pour les posséder à titre de juveigneurie, les seigneuries de *Pordic*, de *Quintin* et de *Coëtmen*, ce qui est justifié par une enquête que le duc de Bretagne fit faire en 1418.

Ce droit de juveigneurie était privatif à la Bretagne. Il dérivait de l'ancien droit féodal des bretons, d'après lequel il était permis aux seigneurs, qui possédaient de grandes terres, d'en donner une partie en propriété à leurs puînés, pour leur tenir lieu de partage. Ces puînés, qui avaient été ainsi partagés, relevaient ligement du même seigneur que leur aîné. Les juveigneurs devaient le service militaire au duc de Bretagne, quand le fief était mouvant immédiatement du duché; mais c'était l'aîné qui conduisait les juveigneurs avec leurs vassaux à l'*ost* du duc, de même qu'il y conduisait ses propres vassaux. Lorsque l'aîné était ajourné à la justice ducale, dans le ressort de laquelle sa terre était située, il menait aussi avec lui ses vassaux et ses juveigneurs, qui étaient suivis de leurs propres vassaux.

Rien ne pouvait soustraire le juveigneur à l'hommage lige envers son aîné. C'est ainsi que Gui de Laval, comte de Quintin, ayant refusé l'hommage en juveigneurie, qu'il devait à Odet de Bretagne, baron d'Avaugour, un arrêt du 16 Mai 1657, l'y condamna, chambres assemblées, et le duc de la Trimouille ne put se soustraire à l'exécution de cet arrêt, qu'en se défaisant de la seigneurie de Quintin, qu'il vendit peu de temps après au marquis de la Moussaie.

Le maréchal, duc de Lorges, ayant acquis à son tour la seigneurie de Quintin, voulut également se soustraire à l'hommage qu'il devait à la baronnie d'Avaugour, à cause de cette seigneurie, ce qui donna lieu à un procès qui n'était pas encore terminé 41 an plus tard.

La forteresse de Coëtmen (1) est aujourd'hui en ruines. Elle était composée de deux tours, l'une carrée et l'autre ronde ; la tour carrée était la moins considérable ; la tour ronde en est éloignée de 300 pas ; elle était entourée d'un fossé profond, et est assise sur une plate forme d'où l'on domine le plus riant coteau et un magnifique vallon, parsemé de fermes et de beaux vergers, au milieu duquel coule le Leff, bordé de tilleuls, et formant de nombreuses sinuosités.

De ce magnifique point de vue, on découvre Pommerit-le-Vicomte, Goudelin, Le Faouët et Tréméven (2).

L'auteur de cet article rencontra, le 25 Juin dernier, une vieille femme qui faisait paître sa chèvre au pied de ces tours. Quels souvenirs dit-il à la bonne vieille, rattachez-vous à ces ruines dans le pays ? Aucun,

(1) On ne racontera pas ici les faits d'armes qui s'y sont passés ; ce récit allongerait trop cet article.

(2) C'est dans cette commune que se trouve le village de Saint-Jacques, où l'on voit une superbe fontaine, une croix remarquable, en granit, et une fort jolie chapelle.

reprit-elle ; nos mères croyaient que la tour ronde était occupée par une fée qui gardait un trésor. Elle l'étalait quelquefois au soleil, et celui-là s'en serait emparé, qui aurait été assez prompt pour jeter dessus un chapelet bénit, avant que la fée eût eu le temps de faire disparaître ses richesses. Ce conte, on le fait encore dans nos veillées, mais on ne le redit que pour amuser les enfants.

VILLE ET COMMUNE DE PONTRIEUX.

Pontrieux (1).

Pontrieux est une jolie petite ville adossée à une montagne, et ses édifices, entremêlés d'arbres et de verdure, en font un riant séjour.

C'est le siége d'une justice de paix, d'une cure, d'un bureau de poste, d'un bureau des douanes et d'une recette d'enregistrement. Il s'y trouve une halle à la viande, une brigade à cheval de gendarmerie, et l'on y fait un assez grand commerce en blé, vin, cidre, résine, sel, charbon, bois, beurre. La commune possède une brasserie, trois moulins à farine et deux fours à chaux; elle a un bureau de bienfaisance, des tanneries, et l'on y compte trois écoles, à savoir: une école tenue par des Frères, l'école mutuelle, où il y a 90 élèves, et un établissement pour les filles, dirigé par les Sœurs du Saint-Esprit; 50 enfants y reçoivent une instruction gratuite.

---

(1) Quelques inexactitudes étant échappées dans les *Notions historiques*, en parlant de Pontrieux, l'auteur a voulu les réparer dans cet article.

Plusieurs routes passent par cette ville ; ce sont les routes départementales de Saint-Brieuc à Morlaix, route aujourd'hui fort belle, même à l'entrée de Pontrieux ; la route de Pontrieux à Paimpol, et la route vicinale de grande communication de Pontrieux à Pleubian. Les routes départementales de Guingamp à Pontrieux, et la route de Pontrieux à Belle-Isle, ne sont pas encore achevées, quoiqu'il y ait long-temps qu'il serait à désirer qu'elles le fussent.

Une rivière (le Trieux) traverse la ville, et on la passe sur un pont en bois, dont la dénomination est la même que celle de la ville. Ce pont est connu en breton sous le nom de *Pontréô*, c'est-à-dire, pont sur le Trieux.

Le Trieux fournit aux besoins de plus d'une usine. Des jardins, presque toujours verts le longent, et il est bordé, à son passage dans la ville, par des arbres d'une riche végétation. Il est sujet à des débordements ; c'est ainsi que, le 19 Août 1773, Pontrieux essuya une crue d'eau qui emporta plusieurs maisons avec le pont de la ville, et que de nouveaux désastres y furent occasionnés par les mêmes causes, le 25 Janvier 1778.

Pontrieux était autrefois une trève de Quemper - Guézénec. C'est une ville fort ancienne que couronnait jadis la forteresse de Châteaulin sur Trieux, où furent enfermés, sous le règne d'Alain IV, dit *le Petit*, Hervé, vicomte de Léon, et Guiomark, son fils, tombés l'un et l'autre dans une embuscade que leur avait dressée le vicomte du Faou.

Le terrain où fut cette citadelle, de laquelle il ne reste pas de vestiges, est aujourd'hui défriché et planté. Il est situé en Plouëc, et il est hors de doute que Pontrieux était autrefois dans la petite plaine au-dessous du château.

Ce château, dont l'histoire se lie d'une manière intime à celle de Pontrieux, a soutenu plusieurs siéges. D'après Lobineau, Pierre de Rohan s'en serait rendu maître, ainsi que de la ville, en l'an 1448, et il aurait détruit le château et saccagé Pontrieux, qui, sans doute, n'était alors qu'une bourgade (1).

Deux places et quelques rues forment la

(1) On n'essaiera pas dans cet article de mettre ces auteurs d'accord

ville. L'une, dite Place des Halles, au bas de laquelle existe une pompe qui donne de bonne eau, renferme une promenade plantée d'ormes et entourée d'un parapet. La seconde place a reçu, lors de la révolution de Juillet, le nom de Place de la Liberté. Au milieu de cette place se trouve, comme dans celle des Halles, une sorte de *square* ou petite promenade, bien plantée, plus large dans le haut que par le bas, et dont la longueur est d'une soixantaine de pas.

Ces deux places sont liées entre elles par le pont et par la rue Saint-Yves.

La place de la Liberté est entourée d'habitations fort agréables. Cinq petites rues y aboutissent, et l'on y remarque la mairie, joli bâtiment carré, à deux étages, que surmonte un beffroi.

C'est aussi sur la place de la Liberté qu'existe l'Hôtel-de-France, auberge meilleure qu'on ne s'attendrait à en trouver dans une ville si petite.

La ville est propre, bien entretenue, et tout, à Pontrieux, présente l'aspect de l'aisance ; aussi y compte-t-on plusieurs riches négociants.

L'église de Pontrieux est hors ville, sur

la route de Guingamp. Elle est dédiée à la sainte Vierge, sous l'invocation de Notre-Dame. C'est auprès de cette église, qui est vieille et va être démolie, que se trouve le cimetière, lequel est fort remarquable.

Une belle église a été bâtie à Pontrieux, depuis deux ou trois ans, mais quelques divisions s'étant élevées à ce sujet entre les habitants, une ordonnance du Roi, en date du 3 Avril 1839, a autorisé à y construire un nouvel édifice pour le culte.

Pontrieux fabrique quelques tonnes d'huile de lin et de chenevis. L'on y brasse de la bierre en petite quantité, mais on y fait beaucoup de cidre.

Il se tient un marché à Pontrieux le lundi et le samedi de chaque semaine.

Cette ville a aussi des foires le premier lundi d'Avril, le lundi de la Pentecôte, le samedi qui précède le troisième dimanche de Juillet, les deuxièmes lundis de Septembre et d'Octobre ; enfin, le dernier lundi de Novembre ; mais ce qui contribue principalement à la prospérité de Pontrieux, c'est son port.

On le rencontre à 1100 ou 1200 pas plus bas que la ville, en tirant vers la mer, et

l'on remarque dans le trajet de l'une à l'autre une belle pièce de terre formant presqu'île, plantée de peupliers, d'une admirable venue, et, un peu plus près du port, un second moulin avec des cascades fort agréables. Près de ces moulins, on prend assez fréquemment du saumon.

Le port de Pontrieux est le seul de l'arrondissement de Guingamp. Il est à 14 kilomètres de l'embouchure du Trieux, à 8 kil. de Paimpol, à 23 kil. de Tréguier, et à 16 kil. de Guingamp. A vol d'oiseau, ces distances seraient bien plus rapprochées, mais elles sont allongées par les sinuosités du canal.

Ce port est assujéti aux lois du flux et du reflux, et, son gisement est nord-ouest et sud-est. Il y a en outre douze pieds d'eau aux marées d'équinoxe, tandis qu'à mer basse il n'en reste d'autre que celle du Trieux.

Son quai a deux cales, et 180 mètres de longueur ; il est en Quemper-Guézénec, et il serait à souhaiter qu'on le rattachât à la commune de Pontrieux.

En 1762, les états de Bretagne accordèrent à la commune de Pontrieux une somme de 4200 francs, pour exécuter divers

travaux à ce port. En 1825, on y a construit un autre quai, mais la commune demande depuis plusieurs années qu'il soit fait un chemin de hallage. Cette demande est chaque année appuyée par le conseil général, qui en a basé la prise en considération 1.° sur l'impossibilité pour les navires d'arriver au port dans la même marée ; 2.° sur l'importance du commerce de Pontrieux. (Le devis des travaux à faire s'élève à 30000^{f}).

La demande du commerce de l'arrondissement de Guingamp est trop juste pour qu'on tarde plus long-temps d'y accéder, dans un moment surtout où l'on s'occupe si activement des ports.

Pontrieux est le port où débarquent toutes les marchandises destinées pour Guingamp ; en temps de paix, ce port verse dans l'intérieur 10,000 quintaux métriques de sel. Il ne possède en ce moment que trente bateaux, dont douze non pontés, jaugeant ensemble 71 tonneaux, et six navires, savoir : l'Actif, de 28 ou 29 tonneaux ; l'Hippolyte, de 29 ; La Henriette, de 36 ; Le Diligent, de 61 ; La Marie-Thérèse, de 77 ; et Le Fleurus, de 177.

Pontrieux a été constamment attaché à la cause de la révolution ; et, en Septembre 1792, cette ville eut à repousser une tentative d'agression, qui pouvait avoir des suites sérieuses.

La municipalité ayant été avertie vers midi que les campagnes voisines, qui étaient en insurrection flagrante, voulaient s'emparer de vive force de Pontrieux, toutes les mesures furent prises pour faire avorter ce dessein. Les factieux ne parurent pas ce jour ; le lendemain, un canon est braqué à l'entrée de la ville, dans la rue des Galeries, vers Ploëzal ; et ce poste est gardé par le citoyen Le Millier, capitaine de la garde nationale. L'autre canon est braqué près de l'église S.-Yves, devant la rue des Bouchers, du côté de Runan, et ce poste est commandé par le citoyen Le Brigant. Le drapeau rouge est arboré sur la tour ; les cent hommes de la garde nationale sont distribués entre les divers postes ; et un piquet de huit hommes est envoyé à la découverte, mais il revient promptement apportant la nouvelle que cinq ou six mille hommes vont fondre sur Pontrieux.

Bientôt en effet on voit paraître l'attroupement. Alors s'avancent vers les rebelles les citoyens, Claude Le Gorrec et Jean-Marie Roland, adjoint, faisant les fonctions de maire. Ils se disposent à demander le but de l'attroupement et à donner lecture de la loi martiale, mais on ne leur en laisse pas le temps ; le combat est engagé et le feu dure deux heures, temps au bout duquel les factieux sont mis en déroute, et contraints de fuir de toutes parts.

On ne fit pas usage du canon dans cette affaire ; au moment où on allait y mettre le feu, on aperçut parmi les rebelles plusieurs citoyens connus par leur amour pour les institutions nouvelles ; c'étaient des habitants de la Roche-Derrien.

Cet engagement, qui, dans le pays, porte le nom de *Coumbad-ar-vas*, *(le Combat du bâton)*, coûta la vie à six rebelles, lesquels laissèrent en outre quatre blessés sur le terrain. Pontrieux ne perdit aucun de ses citoyens ; mais il y eut huit habitants légèrement blessés (1).

(1) Cette relation est le résumé de pièces authentiques déposées aux archives du tribunal de Saint-

Pontrieux est situé au milieu de l'une des campagnes les plus riches des Côtes-du-Nord. Pendant que la France fut ainsi divisée, cette ville était le chef-lieu d'un district, qui embrassait Lézardrieux, Lanvollon, Yvias, Saint-Gilles-le-Vicomte, Paimpol, Pommerit-Jaudy, La Roche-Derrien et Plouha.

Elle a donné naissance, en Juillet 1720, à un homme de beaucoup d'esprit, à un savant estimable, mais systématique, Jacques Le Brigant, mort à Tréguier en 1804. Les plus connus de ses ouvrages, sont : son *Origine de la Langue Celtique*, et sa dissertation sur une *Nation des Celtes, nommée Brigantes ou Brigants.*

Enfin, la commune de Pontrieux a été nouvellement cadastrée. Sa superficie totale est de 70 hectares 94 80 ; elle compte 267 maisons et son revenu imposable est de 13029f 20c.

Brieuc, et signées des principaux habitants de Pontrieux.

COMMUNE DE PLANGUENOUAL.

INHUMATION D'UN CORDIER, en 1716.

Inhumation d'un Cordier,

dans l'Eglise de Planguenoual, en l'année 1716.

Les renseignements qui vont suivre, ont été transmis, le 14 Novembre 1839, à l'auteur des *Notions Historiques sur les Côtes-du-Nord*, par M. Le Grand, maire de Planguenoual. Ils ont de l'intérêt comme étude de mœurs, et viennent à l'appui de ce qui a été dit par l'auteur des *Notions*, à la note n° 1 de la page 378 de son 1^er^ volume, sur l'usage où l'on a été, pendant long-temps, de saler les cadavres qu'il importait de conserver.

A cette époque, le préjugé contre les *caqueux*, *cacoux* ou *caquins* existait encore en Bretagne, mais déjà affaibli, et l'on va voir que la noblesse, la magistrature et le clergé de ce pays avaient en vue de le faire disparaître entièrement.

Extrait textuel *des Registres de Décès de la commune de Planguenoual, pour l'année* 1716.

On y lit :

« Mathurin Rouault, âgé d'environ 72 ans, est décédé dans la communion des fi-

dèles, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise pendant sa maladie, le 22 Avril 1716, et inhumé le lendemain, dans l'église de Planguenoual, au bas de l'aile de ladite église, contre les fonts. Présents, MM. de La Villéon, des Vauheas, de Rollon, du Pont-Rouault, et plusieurs autres, signé Gaultier, recteur de Planguenoual ».

Les témoins de cette inhumation étaient, comme on le voit, toute la noblesse du pays, et cette assistance lui fait honneur. Elle voulait, sans doute, prouver par sa présence, que les caqueux étaient des hommes, et que, chrétiens, ils avaient droit, après la mort, aux mêmes honneurs que le reste des fidèles. C'est également, on le croit, pour inculquer profondément cette vérité au peuple, que le clergé avait fait inhumer Rouault dans l'église. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'on trouve à la page suivante, écrit et signé Gaultier, recteur de Planguenoual :

« Ledit Mathurin Rouault exhumé dans la nuit du 25 Avril et porté au *Cimetière des Cordiers*, et y enterré le lendemain 26, la justice de Saint-Brieuc en ayant été aussi avertie par un dénoncé, vint le 27 pour le porter à l'église pour l'y faire inhumer dans

sa première fosse. Quelques femmes s'y opposèrent, etc., et ainsi il fut, par ordre de justice, porté à Saint-Brieuc, le corps salé et en dépôt à Saint-Michel; sur les charges, informations et plaintes du procureur du roi de Saint-Brieuc, la cour ordonna qu'il fût apporté et ensépulturé, et le 15e du présent mois (Mai), lesdits juges royaux de Saint-Brieuc vinrent avec des archers de la maréchaussée, et le firent inhumer avec les cérémonies ordinaires, et le tout en leur présence, et ce dans sa première fosse de l'église ».

En marge des registres, se trouve cette note :

« Cette translation et cet enterrement se montent à 700 livres, au dire des juges, pour tout compte ».

D'après les recherches faites par l'auteur des *Notions*, il paraîtrait que, depuis cette époque, les cordiers auraient été, sans obstacle, inhumés dans le cimetière ordinaire de la paroisse, ainsi que le reste des fidèles.

Saint-Brieuc, le 15 Novembre 1839.

HABASQUE.

SUITE DU DICTIONNAIRE
DES
PERSONNES MARQUANTES
NÉES DANS LES CÔTES-DU-NORD.

NOTICE BIOGRAPHIQUE
Sur M. LE GRAND (Pierre).

PAR M. MARÉE.

Né à Langoat, arrondissement de Lannion, le 26 Janvier 1792, il fit au collége de Saint-Brieuc, un cours brillant d'études classiques, et laissa dans cet établissement les plus honorables souvenirs, comme élève supérieur sous tous les rapports. Il en reçut une preuve bien flatteuse, lorsqu'encore sur les bancs de la Rhétorique, il fut choisi par l'autorité locale, et nommé par le Grand-Maître de l'université, le 24 Mars 1808, pour remplacer, à 16 ans, l'un des plus savants professeurs qui aient honoré le collége de Saint-Brieuc, M. Le Boyer, appelé au Lycée de Nantes. Nommé élève de l'école

normale de Paris, le 2 Septembre 1809, il n'y entra que le 15 Octobre 1812, après avoir été environ un an Maître d'études au Lycée de Nantes, et ensuite deux ans Régent de Mathématiques au collége de Saint-Brieuc.

Dans le sanctuaire de la science professorale, au milieu de l'élite de la jeunesse qui se destinait à l'enseignement, il ne se laissa dépasser par aucun rival. Dans son excellent traité de physique, M. Pouillet, professeur, à la faculté des sciences de Paris, parle d'un appareil inventé par M. Le Grand, pour démontrer la pression des liquides sur le fond des vases, et le cite comme un des élèves les plus distingués de cette école célèbre, que la France doit au génie de Napoléon.

A la réaction de 1815, il fut envoyé, comme en exil, au collége de Vannes. Deux ans après, le Recteur de l'Académie de Rennes, qui l'avait lui-même apprécié, l'appela au premier collége de Bretagne, où le Ministre le nomma professeur des sciences physiques. Bientôt ses connaissances solides et variées, sa modestie, son caractère loyal et obligeant, son dévouement à ses élèves et

à la science lui concilièrent l'estime générale: cette récompense suffisait à son ambition. Aussi, eut-il bien de la peine à s'arracher à ses nombreux amis, lorsqu'en 1827 le Proviseur de Rennes, appelé au même titre au collége de Lyon, voulant s'entourer de ses lumières, l'y fit nommer professeur des sciences physiques. Il n'y resta qu'un an; sa santé déjà affaiblie par l'étude et les fatigues de l'enseignement, le détermina à accepter les fonctions d'Inspecteur de l'académie d'Angers, le 9 Septembre 1828.

Les événements de Juillet le trouvèrent dans sa famille; il était alors menacé d'une honorable disgrâce, peut-être d'une destitution, parce que sa fermeté d'âme et de principes ne lui avait pas permis de s'associer à un acte d'adulation, que le Recteur de l'académie d'Angers adressa au Ministre de l'instruction publique, quelque temps avant ces événements. Le 24 Août, il fut nommé Recteur de l'académie de Bourges; et le 8 Septembre suivant, recteur de l'académie de Rennes.

C'est dans cette ville, et dans l'exercice de ces hautes fonctions, qu'il est mort le 12 Février 1839, à l'âge de 47 ans.

Il importe, pour l'honneur de notre Bretagne, que la mémoire de cet homme de bien ne périsse point avec lui ; et quoiqu'il se soit, pour ainsi dire, dérobé à sa réputation, avec autant de soin qu'on en met d'ordinaire à poursuivre la renommée, ou du moins à s'y laisser conduire, il appartient à ceux qui ont été pour quelque chose dans les secrets de sa pensée, de révéler, après sa mort, ce qu'il s'était fait une loi de se dissimuler à lui-même, et de laisser ignorer aux autres. Peut-être aurions-nous aussi gardé le silence, afin de rester fidèle à l'esprit qui a dirigé sa conduite, si nous n'avions pas éprouvé le besoin de lui rendre, dans son tombeau, une justice qu'on lui a quelquefois refusée pendant sa vie ; et si d'ailleurs son nom et ses exemples n'étaient pas de ceux qu'on ne saurait abandonner à l'oubli, sans manquer soi-même à un devoir, et sans priver les autres d'une consolation ou d'un enseignement.

Nous ne parlerons point de l'étendue et de la variété de ses connaissances, quoiqu'il ait su réunir, dans un degré peu commun, celles qui distinguent le littérateur élégant et instruit, et celles qui préparent et annoncent quelquefois le grand géomètre.

Il n'est point de branche dans les sciences positives qu'il n'ait cultivée avec un succès remarquable. Cette rare variété de connaissances aurait suffi pour faire de M. Le Grand un homme d'une haute distinction, et cependant ce n'est pas là tout ce que nous voulons admirer en lui. Quelque supérieur qu'il ait été par les dons de l'esprit, il l'était plus encore par les qualités du cœur, et c'est par ce côté que ses amis aiment surtout aujourd'hui à le contempler.

Sous une enveloppe d'une âpreté apparente, il renfermait une âme de feu, une sensibilité exquise. Combien de fonctionnaires et surtout de pères de famille malheureux, en ont fait la douce et consolante épreuve ! Combien de jeunes gens ont trouvé dans son bienveillant intérêt, dans sa délicate générosité, les moyens de poursuivre une carrière dans laquelle ils font briller les talents dont il avait reconnu le germe, et que leur position de fortune ne leur aurait jamais permis de développer.

Mais nous ne devons pas soulever le voile dont il a voulu couvrir ses nombreux bienfaits.

L'académie de Rennes qu'il a administrée

avec tant de sagesse, dans les circonstances les plus difficiles, s'applaudira toujours d'avoir été confiée à de telles mains, au moment où la loi sur l'instruction primaire est venue lui ouvrir un si bel avenir. C'est de cette loi que doit sortir la régénération de notre Bretagne, et c'est à M. Le Grand qu'appartiendra l'honneur de l'avoir commencée. C'était là, nous nous en souvenons, l'une de ses consolations en mourant; car nul ne porta jamais un intérêt plus tendre aux classes souffrantes et laborieuses. C'était pour elles qu'il ouvrit à Rennes, le 6 Janvier 1826, un cours public et gratuit de géométrie et de mécanique appliquées aux arts. On se souvient avec quel dévouement il fit ce cours, et avec quel empressement il fut suivi, non-seulement par les artisans mais par des hommes distingués de toutes les classes, par un grand nombre d'étudiants en droit et en médecine, qui se pressaient à ses leçons.

L'administration municipale de Rennes a fait imprimer ce cours, auquel M. Le Grand a donné le titre modeste de *Principes de Géométrie, à l'usage des artisans.* Il est difficile de populariser plus savamment, plus

plus efficacement, la science pour la rendre utile à tous. L'éducation du peuple, l'instruction du peuple; telle a été la passion de toute sa vie. Ce sera, nous osons le dire, la gloire de son rectorat.

La fondation, à Rennes, d'une école normale primaire, et d'une école d'agriculture, l'établissement d'écoles nouvelles dans un très-grand nombre de communes rurales, la réorganisation des colléges communaux dans tous le ressort académique, la haute direction imprimée aux études dans les colléges royaux, et les succès éclatants qui les ont couronnées durant son administration; (1) enfin, la création de plusieurs chaires nouvelles dans l'enseignement supérieur, le rétablissement de la faculté des lettres de Rennes, une administration à la foi ferme, bienveillante et éclairée; tels sont les titres qui recommanderont toujours le nom de M. Le Grand à la reconnaissance de ses concitoyens.

---

(1) Au concours général, entre les colléges royaux des départements, en 1838, le collége de Rennes a obtenu 5 prix, 3 mentions honorables, et a été classé le premier par ordre de mérite.

Ils viennent de la lui témoigner dignement, en rendant à sa mémoire un hommage précieux. Ils se sont réunis pour perpétuer au milieu d'eux le souvenir de son infatigable dévouement aux intérêts intellectuels et moraux de son pays.

Un monument simple, mais solide comme ses vertus, va s'élever, à cet effet, dans le cimetière de la commune où il est né. Un prix annuel, dit *Prix-Le-Grand*, de la valeur de 40 fr., va aussi être fondé au collége de Saint-Brieuc dont il est une des gloires. Toujours il y donnera un noble exemple, un enseignement efficace et pour les élèves et pour les maîtres.

Voici en quels termes M. Ozaneaux, inspecteur général des études, l'une des lumières de l'université, annonçait la perte de notre excellent compatriote à leurs amis communs :

» Versaille, le 15 Février 1839.

» A M. le Rédacteur du journal général de l'Instruction publique.

» **Monsieur,**

» J'APPRENDS à l'instant que l'université vient de faire une grande perte. Le recteur de

Rennes, notre ami à tous, M. LE GRAND, a succombé le 12 de ce mois.

» Le corps enseignant, à qui vous allez sans doute annoncer cette nouvelle, partagera certainement notre douleur, à nous autres élèves de l'ancienne école normale, quand il saura que M. Le Grand est un des hommes les meilleurs et les plus honorables qu'elle ait produits. La douceur de ses mœurs, la pureté de sa vie, la loyauté de son caractère nous l'avaient rendu cher à tous. L'amour, ou plutôt la passion du devoir, l'a dirigé pendant toute sa vie, l'a usé, l'a tué. Vieilli avant le temps, par les fatigues de l'enseignement, par les travaux bien plus pénibles encore du rectorat, M. Le Grand, mort à 47 ans, a laissé, par le bien qu'il a fait, les souvenirs d'une vie plus longue de moitié. Je puis le dire, moi, qui, deux fois chargé d'inspecter l'Académie de Rennes, conjointement avec M. Poullez-de-l'Isle, qui l'a inspectée cinq fois, ai pu juger, sur tous les points de la Bretagne, et des nombreuses difficultés qu'il a rencontrées, et de l'infatigable persévérance qu'il a mise à les vaincre, et des succès qu'il a obtenus, et surtout de l'estime profonde

qu'il inspirait à tous. Aussi versé dans les lettres que dans les sciences, portant une attention scrupuleuse sur toutes les parties de l'enseignement primaire et secondaire, il distribuait à tous les fonctionnaires de l'Université, et toujours avec les formes les plus paternelles, les plus sages avis. Mais, toujours modeste, toujours simple, il cessait de paraître quand le bien était fait, et laissait aux autres le mérite du résultat et la gloire du succès. Son action rectorale sur l'enseignement n'avait rien d'éclatant; mais j'ose assurer que, pendant longues années encore, quelque bien que fasse son successeur, la Bretagne recueillera les fruits de cette sage et bonne administration. Il faut avoir vu ce pays, la physionomie toute particulière de ses colléges communaux, celle surtout de ses écoles primaires, pour comprendre les immenses services que M. Le Grand a rendus. Sincère et dévoué dans son esprit universitaire, comme il l'était dans son esprit religieux, M. Le Grand, breton par la naissance, par le cœur, par les habitudes, et soutenu par ses travaux et par ses relations à la hauteur de tous les progrès de notre époque,

était certainement, en 1830, le seul homme à qui l'on pût confier efficacement le soin de diriger cette belle Académie. Mais il y a usé sa santé, il y a laissé sa vie, car c'est de lui surtout qu'on peut dire avec vérité que son zèle l'a consumé.....

» Peut-être aurait-il dû se reposer après ces années si laborieuses; mais on ne pouvait pas lui faire comprendre que le repos lui fût permis tant qu'il se sentait le courage de faire du bien. Malgré la haute estime de ses chefs, la vieille affection de ses collégues, la reconnaissance de ses concitoyens, sa retraite lui eût semblé une disgrâce. Il était, comme notre excellent Ducazau, du nombre de ces hommes que rien ne paie ici-bas; mais, comme lui, il est allé trop tôt chercher sa récompense ».

CONTINUATION PAR M. DE GARABY.

COUPPÉ (Gabriël-Hyacinthe), né le 5 Mars 1767, était, en 1789, sénéchal de Lannion, fut alors député aux états généraux par le tiers-état de cette

ville, vota avec le côté gauche de la constituante, fut réélu à la convention nationale par le département des Côtes-du-Nord, s'y lia avec les Girondins, fit décréter d'accusation Arthur Dillon, demanda l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, vota ensuite pour la reclusion et le bannissement à la paix, et enfin pour le sursis à l'exécution. Les événements du 31 Mai lui inspirèrent des craintes fondées; il prit la fuite, fut arrêté à Mantoue; et, regardé comme démissionnaire, il fut remplacé à la convention par son suppléant. Après la révolution du 9 Thermidor, rappelé dans l'assemblée, il parla avec énergie contre les terroristes, entra, en 1795, au conseil des 500, avec les deux tiers conventionnels. En 1797, il se plaignit du délai de la promulgation des lois, démandant à ce sujet qu'on infligeât des peines au directoire. Il sortit du conseil en 1798, fut nommé, après l'établissement du consulat, juge d'appel et président du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord. Appelé au corps législatif en 1803, nommé de nouveau en 1809, il continua de siéger sous la restauration. Il est mort et inhumé à Tonquédec.

DE COETLOGON (François), né le 3 Juin 1631, au château de *Coetlogon*, en Plumieux, de Louis, vicomte de Méjussaume, et de Louise Lemeneust, devint, en 1665, coadjuteur de Mgr Du Louet, fut sacré évêque de Madaure *in partibus*, le 18 Avril 1666, visita le diocèse de Quemper, accompagné du célèbre Père Maunoir. Devenu titulaire deux ans après, il se fit remarquer par son zèle pour le salut de son troupeau. C'est à lui que le diocèse de Quemper doit l'établissement d'un grand séminaire et d'une maison de retraites. Ce fut sous ses ordres que le P. Maunoir, le nouvel apôtre de la Bretagne, travailla pendant 16 ans. Mgr de Coetlogon était à l'assemblée des prélats, qui, à Tours, en 1699, condamnèrent le livre des *Maximes des Saints*, par l'immortel archevêque de Cambray. Il mourut le 6 Novembre 1706, et fut inhumé dans sa cathédrale, sous une pyramide de marbre blanc qui porte son épitaphe.

On a de lui l'ouvrage intitulé : *Réflexions, Sentences et Maximes sur divers sujets de piété, et principalement sur l'amour de Dieu*, tirées des *OEuvres de saint Fran-*

çois de Sales; in-12, Paris, Barbin, 1698.

Dans l'avertissement, qui est bien écrit, on lit l'éloge du saint évêque de Genève. Mgr de Coetlogon déclare qu'il n'a fait ce recueil que pour son usage, et qu'il le publie à la prière des Dames de la Visitation.

EGAULT DES NOËS, né en 1777 à Dinan, se voua de bonne heure au travail; ses progrès lui ouvrirent l'école polytechnique. Les sciences exactes lui devinrent familières, et bientôt il fut un des ingénieurs les plus distingués du corps des ponts et chaussées. Long-temps attaché aux services importants du département de la Seine, il traça, sur un parcours de 25 lieues le canal de l'Ourc, dont l'eau alimente une grande partie de la capitale. Le Château-d'Eau, le bassin du Palais-Royal et plusieurs fontaines publiques sont des monuments durables de son talent.

Ses connaissances mathématiques et hydrauliques le firent découvrir le niveau à bulle d'air que les ingénieurs nomment aussi niveau-Egault. Ce précieux instrument, aussitôt adopté par les arts dans toute l'Europe, porte le cachet des grandes choses: il est

pris dans les lois de la nature. M. Egault était ingénieur en chef des ponts et chaussées, chevalier de la légion d'honneur. Il est mort le 22 Janvier 1839.

HELLO (J.-M.), né à Pontrieux, docteur en médecine, officier de la légion d'honneur, a publié sa *Relation de l'expédition de la* Créole *au Mexique*. Chirurgien-major à bord de ce navire qui a pris une part active aux événements qui s'y sont accomplis, M. Hello a vu tous les faits relatés dans son ouvrage, remarquable par la clarté et l'élégance du style et par l'intérêt qu'offre le récit.

LE MINTIER (Augustin-René-Louis), né le 28 Décembre 1729, à Sévignac, fit ses études à Paris; devint docteur en théologie en 1757, grand vicaire de Mgr de Girac, à Saint-Brieuc, en 1766; et à Rennes en 1769; fut nommé évêque de Tréguier en 1780, publia un nouveau Catéchisme, consacra, en 1782, la belle église de Langoat, qui venait d'être bâtie; et, l'année suivante, celle de Pleudaniel. En 1789, il publia un célèbre mandement, qu'on attribue à l'abbé Laënnec, théologal de l'église de Tréguier. Appelé à la barre de l'assemblée nationale, le 9 Août 1790, il fut renvoyé devant le

tribunal du châtelet, qui le déclara non coupable. Redemandé à la barre de l'assemblée nationale, le 14 Février 1791, il passa, en Avril de la même année, à Jersey, y accueillit des prêtres français proscrits, et y fit des ordinations.

En 1796, il se rendit à Londres et y mourut de la goutte, le 21 Avril 1801. L'abbé de Châteaugiron fit son oraison funèbre.

Mgr Le Mintier publia à Londres divers écrits sur les matières du temps, entr'autres un opuscule qui a pour titre : *Dissertation concernant la promesse de fidélité exigée des prêtres catholiques par le nouveau gouvernement de France.*

M. de Lubersac dit dans son *Journal Historique* ; « La mort de M. Le Mintier causa un deuil général parmi tous les français réfugiés. La justice publique proclama que l'Eglise perdait une de ses lumières, le clergé un modèle, ses diocésains un tendre ami ».

LE NORMAND DE KERGRÉ (Joseph), naquit à Guingamp, le 17 Septembre 1777, entra dans la marine en 1794, en qualité de novice ; le 22 Octobre 1796, fut fait aspirant de 2e classe, et servit en cette qualité sur

les vaisseaux *l'Ecole* et *l'Indomptable* ; en 1778, il fut nommé aspirant de 1re classe à bord du vaisseau *le Zélé*. En 1802, il fut promu au grade d'enseigne de vaisseau ; et en 1804, il commandait la première division de péniches dans la flotille de Dunkerque, et quelques autres bâtiments, tels que *le Castor*. Nommé lieutenant de vaisseau, le 11 Septembre 1805, il servait sur le vaisseau *le Courageux*, dans la division commandée par le capitaine Troude (1), lorsque cette division, de trois vaisseaux et de deux flûtes, fût bloquée dans la rade des Saintes, près de la Guadeloupe, par une escadre anglaise de 32 bâtiments de guerre, qui bombarda les forces françaises à plusieurs reprises, et contre laquelle la division Troude soutint plusieurs combats mémorables.

Cet officier supérieur appareilla de nuit et sut échapper aux Anglais, le 1er Novembre 1809. M. de Kergré obtint le commandement de la flûte *la Loire*, avec ordre de

(1) La division sous les ordres de M. Troude, se composait des vaisseaux *le Courageux*, *le Polonais*, *le d'Haupoult*.

porter aux Antilles des troupes et de l'argent dont nos colonies avaient un pressant besoin. Le 18 Décembre, *la Loire* et sa conserve *la Seine*, chassées par des forces très-supérieures, atteignirent l'anse à la Barque, île de la Guadeloupe, où *la Loire* fut forcée de s'échouer, en combattant vaillament et à petite portée les 14 bâtiments anglais qui la foudroyaient. M. de Kergré riposta de son mieux, et se comporta avec tant de courage, d'habileté et d'activité, qu'il parvint à faire mettre à terre et en sûreté son trésor, ses passagers, son état-major et son équipage; puis, convaincu qu'il n'y avait plus de salut pour son bâtiment, il en sortit le dernier, après y avoir mis le feu. Sa belle conduite lui valut de glorieux témoignages de la part des autorités de la colonie, de ses habitants et des troupes, témoins de la valeur des défenseurs de *la Loire*.

Dans cette belle affaire, M. de Kergré perdit tout ce qu'il possédait.

Il revenait en France, comme passager, lorsque le brick *l'Oreste*, qui le portait, fut rencontré par trois bâtiments anglais, le 12 Janvier 1810. Le commandant, blessé dès le commencement de l'action, et son

état-major supplièrent M. de Kergré de prendre le commandement du brick. Il justifia ce choix honorable, mais le courage dût céder au nombre; et, après une heure et demie de combat, *l'Oreste* fut pris. M. de Kergré reçut pendant l'action une blessure à la tête et une plus grave à la cuisse. Amené prisonnier en Angleterre, il ne fut rendu à sa patrie que le 28 Octobre 1811.

Le conseil de guerre convoqué pour le juger, relativement à la prise de *la Loire*, l'acquitta honorablement et lui vota des éloges mérités.

Il obtint, en 1812, le commandement de la corvette *l'Aigrette*, qu'il conserva plus de trois ans; il eut ensuite celui de la gabare *la Lione*, et fut nommé capitaine de frégate le 27 Janvier 1819.

Pourvu du commandement de la corvette *la Diligente*, le 20 Février 1821, il fut envoyé en mission aux Antilles. Il reçut de l'amiral Jacob, à la Martinique, l'ordre de se rendre à Puerto-Cabello, bloqué par Bolivar. Bientôt la fièvre jaune se déclara à bord de *la Diligente*, dont le commandant fut atteint l'un des premiers; et, comme il avait perdu son chirurgien-major, le docteur de l'Ecluse,

M. de Kergré céda aux instances répétées de l'amiral espagnol Labordes, qui commandait la frégate *la Légère* et la place de Puerto-Cabello; et se fit transporter chez ce général, où il reçut les soins les plus empressés, qui ne purent le sauver; il mourut le 13 Novembre 1821.

M. de Kergré était chevalier de la légion honneur et de l'ordre royal et militaire de saint Louis; il avait assisté au combat du 13 Prairial an 3, où il perdit un de ses frères; à celui de Groix, et à presque tous ceux qui furent livrés au commencement de la révolution. Il avait fait aussi les terribles croisières d'hiver, qui eurent lieu pendant cette époque désastreuse; et, en 1795, il naufragea à bord du vaisseau de 74, *Le Neuf Termidor*. Lorsqu'il périt, le capitaine de frégate de Kergré comptait 204 mois 20 jours de navigation.

LE ROI (Charles), Prote, ou Correcteur d'imprimerie, à Poitiers, né à Saint-Brieuc, vers 1690, est mort le 3 Juillet 1739.

Il a fait un *Traité de l'Ortographe française, en forme de Dictionnaire, enrichi de Notes critiques et de Remarques sur l'étymologie et la prononciation des mots, etc.* Poitiers, Faucon, 1739, in-8, 1742, 1747.

Cet ouvrage, dit le *Journal de Verdun* d'Août 1739, peut passer pour un fort bon abrégé du *Dictionnaire de l'Académie*, de ceux de Furetière et de Richelet, que l'Auteur suit pas à pas.

L'éloge du Journaliste a été justifié par le débit du Livre qui a eu plusieurs édit. dont la dernière, publiée par Restaut, en 1775, in-8, a plus de 800 pages; et s'est soutenu, malgré le grand nombre d'ouvrages systématiques en ce genre, par la netteté et la simplicité de sa méthode, supérieure aux autres, en ce que l'Auteur n'a point cherché à se distinguer, ni à tracer une route nouvelle, sujette à l'incertitude ou à l'erreur.

PALASNE DE CHAMPEAUX (Julien-François), né à Saint-Brieuc en 1714, commença ses études à Rennes, les termina à Paris, où il fut reçu avocat au parlement, et revint dans sa patrie remplir les charges de sénéchal. Il s'y attachait à concilier les parties et à empêcher les procès. Il montra beaucoup de fermeté pour faire enregistrer, publier et exécuter les arrêts du conseil de Mai 1788, dont l'un prescri-

vait l'établissement de l'impôt territorial ; fut par acclamation chargé d'aller demander la représentation égale et le vote par tête aux états généraux ; bientôt il y fut député par ses concitoyens.

Commissaire pour l'organisation de la France en départements, M. de Champeaux obtint que Saint-Brieuc serait le chef-lieu de celui des Côtes-du-Nord. Président de divers comités, il contribua au maintien de l'ordre. Douai, où il le rétablit, lui adressa des remercîments solennels. Il fit sur les pensions le rapport qui a servi de base à tout ce qui s'est réglé depuis sur cette importante matière. Il fut appelé aux fonctions de secrétaire de l'assemblée constituante ; le collége électoral de Saint-Brieuc, le nomma président du tribunal du district ; les électeurs du département le choisirent pour présider le tribunal criminel. Président du collége électoral des Côtes-du-Nord convoqué à Dinan, il fut député à la convention nationale. Lors du jugement de Louis XVI, il vota la détention, comme ôtage jusqu'à la paix générale et l'appel au peuple. Il disait à ses compatriotes : « Au moment où je vous écris, le malheureux Louis XVI

porte sa tête innocente sur l'échafaud du crime ». Cette lettre attira pendant la terreur à M. de Champeaux, une accusation d'aristocratie ; mais qui n'eut pas de suites fâcheuses.

En 1793, 1794 et partie de 1795, membre de divers comités, il y travailla beaucoup et prit soin d'éloigner de son département les proconsuls aux fureurs sanguinaires. Envoyé comme représentant du peuple à Brest, il y fit ouvrir les prisons qui renfermaient encore grand nombre de victimes de la terreur ; prit avec les autorités locales des mesures pour approvisionner le port ; et, aidé d'une commission d'hommes probes, il réunit les moyens de faire connaître les auteurs des énormes dilapidations commises au détriment des marins ; mais il ne vit pas le résultat de ses recherches. Il mourut presque subitement, le 12 Brumaire, an 4.

L'an prochain, nous donnerons un article sur le général Yves Le Clerc, natif de Pédernec.

DE GARABY.

Nota. Le département a perdu dans le cours de cette année, deux de ses plus honorables citoyens, MM. Beslay père, et De Saint-Pern-Coëllan.

Le temps n'ayant pas permis de recueillir les renseignements nécessaires à cet effet, les notices biographiques de ces deux hommes recommandables, ne pourront paraître que dans l'Annuaire de 1841.

HABASQUE.

ÉPHÉMÉRIDES

DE 1839,

PAR M. DE GARABY.

Janvier. — La ville de Tréguier, à l'exemple de Guingamp, crée une commission pour aviser aux moyens d'éteindre la mendicité dans cette commune. Il sera établi une salle de travail où divers métiers seront enseignés aux enfants. Les produits de l'atelier seront vendus au profit des jeunes ouvriers.

Concours de charrues à Maël-Carhaix, où est établi un comice agricole qui étend les progrès de l'agriculture au fond de la Bretagne.

Le 14, consécration de l'église de Lannion. En 1823, la charpente et la toiture avaient été renouvelées, l'édifice avait reçu un premier accroissement, deux autels y furent élevés, et leur travail fait honneur à l'artiste. L'église vient de recevoir son entier

agrandissement : on a conservé le même ordre d'architecture et l'on a augmenté le nombre de ces flèches à grands vitraux, qui décorent si bien l'intérieur des temples catholiques.

Le 25, en défaisant un mur de jardin, voisin du champ de foire de Corlay, les ouvriers trouvent un vase en terre, de forme singulière, contenant 800 pièces de monnaie, d'âges et de types inconnus.

Février. — Un nouveau marché est établi à Evran, par arrêté du ministre des travaux publics. Il se tiendra le samedi de chaque semaine.

Le 15, M. le ministre du commerce et des travaux publics accorde au département, à la demande de M. le préfet, 5250^{f} en faveur de l'agriculture.

Mars. — M.^{r} F. Rouxel publie le compte rendu du voyage dont M. le préfet l'avait chargé, au nom du conseil général, pour examiner à l'étranger la position de l'industrie linière. Il a parcouru la Flandre, la Belgique, la Hollande, la Westphalie, la Saxe, la Suisse, la Bohème, la Silésie, la Russie, le Danemark, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande.

Le 8 de ce mois, M. le minisire des travaux publics et de l'agriculture vient d'accorder, à la demande de M. le préfet, 2000^{f} à répartir entre les victimes d'incendies dans le département, pendant les mois de Janvier et Février dernier.

Le 17, un incendie réduit en cendres l'ancien château d'Uzel.

Le 20, paraît le premier N.^{o} du journal *Le Progrès*, imprimé à Loudéac.

Le 30, ordonnance royale autorisant la congrégation des filles de Sainte-Marie, établie à Broons.

C'est dans ce mois que les messageries françaises commencent à passer par Lannion.

Avril. — Un tableau, par M. Depagne, représentant la bataille de Saint-Cast, qui eut lieu le 11 Septembre 1758, est accordé au département, à la demande du conseil général, appuyée par MM. le préfet et Saint-Jouan, président du conseil général.

Cours spécial et gratuit de préparation au baccalauréat-ès-lettres, ouvert aux élèves de philosophies, dans le collége de Saint-Brieuc. Ce cours sera continué tous les ans.

Le 2, une souscription est ouverte chez M. Pelletier, trésorier de la marine à Saint-Brieuc, en faveur des victimes du tremblement de terre, qui, en Janvier dernier, a détruit la ville du Fort-Royal, à la Martinique.

Le 10, ont été répris les travaux de la Carte de France, continuée cette année dans les Côtes-du-Nord par MM. Filhou et Le Bris ; ils dureront jusqu'au 30 Novembre, terme de la campagne de 1839.

Mai. — En creusant en avant du pont suspendu que l'on construit à Lézardrieux, du côté de la chapelle de S. Christophe, on a découvert une quantité prodigieuse d'ossements humains : ce qui porte à croire que jadis un combat fut livré en ce lieu. Il est probable que ce fut pendant que Charles de Blois et Montfort se disputaient le duché de Bretagne.

On a trouvé en Trégomeur, à 18 ou 20 pouces de la surface du sol, des objets d'une antiquité très-reculée : ce sont des vases en terre cuite, grossièrement façonnés, et contenant des cendres, des débris d'os humains calcinés. Ces pots étaient couverts,

placés en ligne droite assez près les uns des autres. Un seul offrait la forme d'urne funéraire ; l'un d'eux renfermait aussi une chaîne en métal. Comme on voit encore à Pordic les vestiges d'un camp, qu'établit Titurus Sabinus, lieutenant de César, pour contenir les Lexobiens et les Curiosolites, pendant que celui-ci châtiait les Vénètes ; tout porte à penser que ces vases ont été enterrés vers ce temps, c'est-à-dire, 56 ans avant notre ère et qu'ils contiennent les restes de guerriers romains.

En creusant une cave, précisément à la place qu'occupait le chœur de l'ancienne église des Jacobins à Dinan, on a trouvé le squelette presqu'entier d'un évêque ou d'un abbé. La crosse en cuivre plaqué d'or et émaillée de bleu est assez bien conservée ; mais les quatre anges gravés autour et dorés sont effacés en quelques parties ; à côté du squelette se trouvaient des débris d'ornements en or et en soie, une petite feuille assez épaisse de cuivre plaqué d'or et des pièces de monnaies, les unes françaises, appartenant à divers règnes ; les autres bretonnes portant l'hermine sur un des côtés.

Le 28, secours de 1500 fr. accordé par l'état et à répartir entre les cultivateurs qui ont éprouvé des pertes en 1839 par suite d'incendies et d'épizooties; subvention supplémentaire de 2100 fr. à nos comices agricoles.

Le 30, la belle minoterie établie au moulin du Bosq, sur le Gouet, à l'entrée de Saint-Brieuc, par M. Piedvache, commence à fonctionner.

Il a été expédié cette année à Terre-Neuve de la baie de S.-Brieuc, 62 navires, jaugeant 10171 tonneaux, montés par 3063 hommes.

Défense d'inhumer dans l'ancien cimetière de Saint-Brieuc, à dater du 1er Juin 1839; les inhumations auront désormais lieu dans le nouveau terrain enclos de murs à cet effet.

Juin. — Formation d'une société des courses dans les Côtes-du-Nord, pour y encourager l'élève et l'amélioration du cheval.

Dans les 3 ou 4 kilogrammes de 7 espèces de monnaies qu'on vient de trouver sous une roche, près de Landerneau, on remarque plusieurs pièces d'Etienne, comte de Pen-

thièvre et de Guingamp, présentant une croix patée, cantonnée de deux étoiles; la légende est *Stephan.... Com.* (Stephanus, Comes); au revers est une tête barbare et fruste; à droite, la légende : *Guingamp. Guingampi*, 1093 à 1137. La ville de Guingamp avait donc autrefois sa monnaie particulière. Un atelier de fabrication de monnaie a existé à Belle-Isle-en-Terre.

Juillet. — Création d'une association départementale, pour l'amélioration de l'industrie linière.

Le 12 au soir, le, soleil en disparaissant sous l'horizon, empourpra subitement la moitié de la voûte céleste des feux les plus vifs, qui vinrent, en se dégradant insensiblement à partir de leur foyer, mourir vers le zénith. L'intensité de cette lumière était telle, que les façades des maisons, et surtout les vitrages qui les réfléchissaient paraissaient tout en feu. On eût dit de loin un véritable incendie. Depuis vingt ans, peut-être, un aussi éclatant météore n'avait pas éclairé nos contrées, bien que les aurores boréales y soient assez fréquentes. Le phénomène dura 20 minutes; à 8 heures, il n'en restait que de faibles traces.

Une violente tempête, qui a commencé le 18 et a duré près de 12 jours, a causé sur divers points du département des dommages considérables.

Août. — En démolissant un colombage dans l'ancien hôtel de Duguesclin à Dinan, on a mis à découvert des fragments d'une peinture à fresque, d'assez grande dimension. Elle était couverte d'un enduit épais, qui, tout en conservant l'éclat et la fraîcheur des couleurs, a été cause de sa destruction. Comme on ne soupçonnait pas l'existence de ce tableau, on n'a pris aucune précaution. Autant qu'on le pouvait juger par le peu qui en est resté, cette fresque représentait une scène champêtre, dont les principaux personnages étaient un berger et une bergère. Des cartouches, avec enroulements, étaient au-dessus de leurs têtes et contenaient quelques moralités rimées.

Le 25, a été dite la 2e grand'messe dans la nouvelle église de Saint-Michel, à Saint-Brieuc; on avait improvisé un autel de planches; un peuple nombreux assistait, au milieu des matériaux destinés à l'a-

chèvement de l'édifice. Le service divin a été célébré par Monseigneur l'Evêque, assisté de MM. Sorgnard et Mauron. Les âges de ces trois vénérables vieillards font un total de 246 ans.

Un prélat Syrien, Monseigneur Athanase Abd-el-Mesih, né en 1788 à Diarbekir, évêque Jacobite en 1820, converti à Damas, où il persécutait les catholiques, passe à Saint-Brieuc; et, devant une grande affluence, célèbre la messe suivant le rit syrien, au maître autel de la cathédrale.

A la fin de ce mois, les distributions des prix dans toutes les écoles secondaires et primaires du département, présentent autant de fêtes d'émulation pour la jeunesse. Des médailles d'honneur sont distribuées au nom du département aux élèves les plus distingués des écoles primaires : cette récompense, si propre à exciter au travail et à la bonne conduite, serait encore plus fructueuse, si elle était aussi décernée dans les écoles secondaires.

Septembre. — Le 21, M. le Préfet publie un document curieux touchant l'industrie linière dans les Côtes-du-Nord.

148 fondateurs de la société créée pour la faire prospérer, ont versé une somme de. . . . . 3180 fr.

93 souscripteurs 1082.

Le conseil général a doté l'association de 3000 au bud. de 1840.
1000 restant disponibles sur le budget de 1838.

Le Ministre a donné 2000.

10,262.

Le conseil général offre 60,000 fr. de subvention à celui qui viendrait former dans le département, un établissement d'une valeur de 800,000 fr. Il a jugé que cet établissement procurerait un travail assuré et une existence meilleure à nos fileuses et à nos tisserands.

Octobre. — L'administration des ponts et chaussées met à découvert une culée du pont de Gouédic, pour voir si les piles supporteraient une nouvelle charge. Elle voudrait élever de 14 pieds le tablier de ce pont, afin d'adoucir la pente des deux côtés. Ce beau travail avait déjà été exhaussé une fois après sa construction ; à un mètre de profondeur, on trouve un pavé très-solide.

Le 10, assemblée extraordinaire à la chambre de Commerce de Saint-Brieuc. Cette réunion nombreuse de négociants et armateurs avait pour objet principal de voir si, comme à Morlaix, il ne pouvait pas s'établir un service à la vapeur entre Saint-Brieuc et le Havre. La question, si importante pour la prospérité du pays, était exposée par une des notabilités littéraires de la France, M. Edouard Corbière, gérant principal du Steamer *Le Morlésien*, satisfait des résultats d'une première spéculation, qu'il considère avant tout sous le point de vue philanthropique, a parlé avec un talent remarquable. L'assemblée a répondu en décidant qu'il sera publié un prospectus, présentant les bases et les conditions de l'établissement projeté.

Le 28, départ pour Lorient du 2e régiment d'infanterie de ligne. Son excellente tenue, sa sage discipline, sa brillante musique laissent d'honorables souvenirs à Saint-Brieuc, où il a résidé 2 ans de suite.

Novembre. — La commission formée pour l'emploi des fonds de la souscription,

ouverte le 7 Avril de cette année, afin d'honorer la mémoire de M. Pierre Le Grand, natif de Langoat, et mort recteur de l'académie de Rennes, décide qu'nn prix annuel, *Le Grand* sera fondé au collége de Saint-Brieuc, où M. Le Grand a brillé comme élève d'abord, ensuite comme professeur. On a reçu plus de 1200 fr.

Le 13, consécration solennellement faite par Mgr La Romagère, évêque de Saint-Brieuc, de la belle église de Plainehaute, qui vient d'être entièrement construite en 6 mois.

DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL GÉNÉRAL
DU DÉPARTEMENT.

SESSION DE 1839.

Séance du 26 Aout.

Tont élus : M. F. S.-Jouan, président ; M. Le Provost, vice-président ; M. Bailly, secrétaire. Rapport de M. le Préfet sur les intérêts, les besoins et les ressources du département. Le conseil se divise en 3 commissions : 1re Finance ; 2e Travaux ; 3e Instruction et objets divers.

Séance du 27.

Travaux ordinaires des bâtiments départementaux.	7500f
Loyer des bureaux de la préfecture.	1000
De la sous-préfecture de Lannion.	900
Loudéac	800

Dinan. 1,000f
Guingamp. 1,000
Mobilier de la préfecture. . . 1,000
Casernement de le gendarmerie. . 19,360
Prisons. 41,100
Tribunaux. 9,835
Corps-de-Garde. 420
Impressions. 4,500

FONDS DISPONIBLES DE 1837.

1° 8,959 fr. 25 c. qu'on emploiera :
Pour les édifices départem. 7,246 f. 06 c.
Enfants trouvés. 1,000
Archives. 500
Du à M. Lorin. 213 19

2° 3744 f. venant des centimes facultatifs.

3° 57 f. 75 c. extraordinaires appliqués à finir la préfecture.

4° 244 f. 30 c. provenant de centimes pour les chemins vicinaux, maintenus dans cette destination.

FONDS DISPONIBLES DE 1838.

10,000 fr. pour construire le tribunal de Loudéac.

SÉANCE DU 28.

Pour les enfants trouvés. . . 38,200 fr.

Pour l'archiviste et auxiliaire. 2,400f
Frais de translations, de routes. 5,500
Rente à l'hospice de S.-Brieuc. 80
Routes départementales . . 80,186 99

SÉANCE DU 29.

Pour les aliénés. 43,700f
Pour encouragement à leur médecin, en Léhon. 300

Travaux des édifices départementaux.

Pour accroître la maison des aliénés à Saint-Brieuc. 10,000f
Pour le tribunal de Loudéac. . 20,000
Pour la prison de Guingamp. . 6,000
Pour celle de Lannion. . . 3,000
Achèvement de la préfecture. . 10,000
Pour divers travaux neufs. . 33,957 74

SÉANCE DU 30.

Encouragement.

Traitement du vétérinaire du département. 1,000f
A M. Chabert. 300
Pour les jeunes gens qui apprendront à Saint-Brieuc la maréchalerie. 900
Primes aux étalons. 8,000
— aux juments et poulinières. 5,830

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

Indemnité pour prix de terrain à Guingamp. 1,500f

Route de Lannion à Morlaix. . 4,000

Principaux vœux du Conseil.

1.° Abolition de l'impôt sur le sel.

2.° Abolition de l'esclavage.

3.° Réduction de l'intérêt de la dette publique.

4.° Loi protectrice des marins classés contre l'arbitraire des commissairesde marine.

5.° Libre expédition des grains sur tous les points où existent des postes de douanes, pouvant exercer une surveillance suffisante, et seulement pour des ports de France ; quand, d'après le prix réglé par les mercuriales, les droits de sortie pour exportation à l'étranger, ne s'elèvent pas au-delà du minimum fixé par l'article 7, de la loi du 15 Avril 1832.

Le Procès verbal des délibérations du conseil Général est imprimé, et se vend chez MM. GUYON frères.

DE GARABY.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES AU DÉVOUEMENT EN 1839.

LE 28 Mars 1839, une distribution de médailles a été faite au bureau de la marine de Dinan, en présence de six capitaines, par M. Vanhoutte, commissaire de l'inscription maritime, qui a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs, vous êtes convoqués pour assister à la distribution de neuf médailles d'argent, accordées à autant de marins et d'ouvriers dénommés ci-après, et qui, par leur courage et leur humanité, ont sauvé ou tenté de retirer des flots des hommes en danger de périr ; savoir : les sieurs

Languille (Mathurin-Louis), matelot : à 200 mètres du sinistre, ce marin a couru et s'est précipité tout habillé, le 9 Juillet 1838, dans la Rance, pour sauver le nommé Potin ;

Chartois (Frédéric), ouvrier, le 19 du même mois, s'était jeté à la mer au secours

du nommé Lucas, avait été saisi par lui, et ils allaient périr tous les deux, lorsque

Chartois (Pierre), frère du premier, se lança à l'eau et eut le bonheur de les en retirer tous les deux. Le roi récompense les efforts malheureux du premier et l'intrépidité heureuse du second, par une médaille et 30 fr. de gratification à chacun de ces frères.

Jambon (Julien) reçoit une médaille pour avoir sauvé, le 23 Décembre 1837, M. Renoux, courtier de Saint-Malo, et, dans deux autres circonstances, un postillon tombé dans le port de Dinan, et une femme dans le canal du Mail, à Rennes.

Trichet (Pierre) et **Desvaux** (Jean), qui, dans la nuit du 14 Février 1838, s'étant portés, dans une embarcation au secours d'un bateau en détresse, chargé de goëmon et de neuf personnes, et ayant chaviré, allaient périr, quand

Le Bret (Gilles) et **Cousin** (François), partis d'un autre point, les arrachèrent à la mort, ainsi que trois des premiers naufragés. Tous les quatre ont obtenu une médaille en argent.

Enfin, le sieur **Josselin** (Vincent-Ma-

rie-Joseph), maître de bateau, a reçu la même récompese pour avoir, le 13 Août 1837, dans une tempête, à Terre-Neuve, sauvé trois hommes dont l'embarcation avait chaviré ; mais ce marin, pressé de s'embarquer pour le golfe de Saint-Laurent, est venu réclamer sa médaille, avant le jour de la distribution, et je me suis empressé de satisfaire à sa juste demande.

De pareilles actions, Messieurs, n'ont pas besoin d'être exaltées : elles parlent éloquemment à tous les cœurs ».

L'administration départementale et M. le maire de Saint-Brieuc ont appris la malheureuse situation du sieur **Jouyau**, victime de son généreux dévouement, lors d'un incendie qui pouvait avoir les plus funestes conséquences pour un quartier de la ville. Le sieur **Jouyau** avait été grièvement blessé ; traité, pendant long-temps à l'hospice, il n'était pas encore rétabli le 29 Juin. Un secours de 150 fr. vient de lui être délivré.

Le 20 Juillet 1839, M. Le Cor, ingénieur en chef, et M. le Préfet ont signalé au public le courage et le dévouement de Mr **Baynault**, capitaine du *Celtique*, et de son

équipage qui, le 17 de ce mois, ont sauvé une embrcation et les huit hommes qu'elle portait. Déjà, l'année dernière, dans un semblable danger, le même capitaine avait sauvé plusieurs hommes employés au balisage.

M. le ministre de la marine, par décision du 5 Septembre, a décerné une médaille en argent et un secours de 25 fr. à Julienne **Thomas**, de Lanvallay, blanchisseuse, pour avoir sauvé, au péril de sa vie, en se précipitant dans l'eau, sans savoir nager, un enfant tombé dans la rivière.

Des actions de dévouements analogues ont donné lieu aux récompenses ci-après, accordées par la même décision, savoir :

Au sieur **Moncoq** (Joseph), marin, de Dinan, qui a déjà obtenu plusieurs médailles en argent, une médaille en or, pour avoir sauvé, le 30 Juillet 1839, en se jetant à la mer, un enfant en danger de périr ;

Au sieur **Le Vicomte** (Mathurin), marin, de Plouër, une médaille en argent et une gratification de 25 fr. pour avoir, le 12 Juillet 1839, retiré de la Rance un homme dont le bateau où il se trouvait seul avait chaviré et s'était ouvert.

Au sieur **Charlopin** (Julien-Marie), marin, de Dinan, une médaille en argent, pour avoir sauvé dans la Vilaine, à Rennes, un vieillard de 76 ans, à onze heures de la nuit.

DE GARABY.

***Dons** faits par le Gouvernement à la Bibliothèque de S.-Brieuc, en 1839.*

COMPTE général de l'administration de la Justice, en 1836, 1 vol. gr. in-f°. 4 tômes de saint Jean-Chrysostôme, grec-latin, grand in-8°. 6 livraisons des Monuments du Berry. 4 livraisons des Œuvres de Vitruve. 48 livraisons des Galeries de Versailles. 5 livraisons des Monuments du Bas-Languedoc. 3 livraisons du Voyage dans l'Amérique méridionale. 3 livraisons de la Description de l'Asie mineure. 43 cahiers du Journal de Mathématiques. 12 cahiers de la Maison Rustique. 11 volumes du Panthéon littéraire. 5 volumes du Voyage aux Terres australes. Histoire sommaire de l'Architecture, 1er vol. et atlas. 2 Cartes, plans de Paris. Galerie chronologique, 1 vol. in-8°. Code Pénal de

la Marine anglaise, 1 cahier in-8°. Voyage en Allemagne, 1 vol. in-8°. Mémoire sur le danger des Inhumations précipitées. Nouveau Dictionnaire de versificatinn latine, 1 vol. in-8°. Souvenir d'un voyage en Italie, 1 vol. in-8°. Le Palais de Versailles, 1 vol. in-8°. Le Palais royal, 1 vol. in-8°.

***Particuliers** qui ont fait des dons à la Bibliothèque de Saint-Brieuc.*

Mrs Agnès, avocat : De l'Election, 1 v. in-8°.

Aulanier, avocat : Traité des Actions possessoires ; du Domaine congéable.

Bourel, bibliothécaire : Pièces politiques, 1 vol. in-8° ; Annales de la Révolution, manuscrit en 9 vol. in-8° ; De Morbis venereis, 1 vol. in-4°.

Brouster, professeur à Tréguier : Résumé de l'Histoire de Bretagne.

Carou, juge, Action possessoire, 1 vol. in-8°.

Commission de l'Annuaire des Côtes-du-Nord : Années 1836 et 1837.

Com. de l'Annuaire de Dinan : une Année.

De Courcelles : *voir l'Annuaire de* 1838.

Mr De Garaby, régent de philosophie : Chants de la Piété ; Manuel du Rhétoricien ; Explication du Catéchisme de Saint-Brieuc ; Vies des Bienheureux et des Saints de Bretagne ; Iliade, en vers latins ; Commentaires de César, traduits par Gaguin ; Annales briochines ; Annuaire des Côtes-du-Nord, 1838 et 1839 ; Ouvrage de M. Hello sur l'expédition du Mexique ; Précis de Mythologie, par Pérennès père ; Poëme de la Conquête d'Alger, par Pérennès fils ; Rhétorique manuscrite, La Médecine sans Médecin.

De Tremaudan : deux exemplaires de sa Pièce sur les Courses.

Du Clésieux, Achille : L'Ame et la Solitude, 1 vol. in-8°.

DuGuerny, secrétaire général : Régénération de la Nature végétale, 2 v. in-8°.

Du Taya, conseiller à la Cour royale de Rennes, Brocéliande, 1 vol. in-8°.

Guiomar, curé de Guingamp : Annales des Frères-Mineurs, 19 vol. in-f°.

Habasque, président du tribunal de Saint-Brieuc : Notions sur le littoral des Côtes-du-Nord, 3 vol. in-8°.

M^r Jouannin, F., secrétaire de l'hospice de Saint-Brieuc : Abrégé de l'origine des Cultes ; Collection de Croquis de la main d'excellents artistes ; Œuvres de Boulanger, 5 vol. in-8° ; Brochure sur les Monnaies.

Le Mesl : Considérations sur la Langue française, 1 vol. in-8°.

Le Mordan, notaire : Recherches sur la Bretagne, 2 vol. in-8°.

Lucas, Charles, inspecteur des prisons : Système pénitenciaire ; Conclusion générale sur ce Système ; Résumé de l'Histoire de Paris ; Système pénal ; 11 brochures sur diverses matières.

Manet : Geneviève de Braban.

Mareschal, archiviste du département : Les Animaux parlants, traduction en vers français, 2 vol. in-8°.

Morin, ingénieur : 6^e Mémoire sur la Météorologie, in-8°.

Odorici, refugié polonais : Devoirs de l'Homme ; Anecdotes morales.

Tueux aîné : Manuel du Libraire, 4 vol. in-8°.

ADMINISTRATION.

FAMILLE ROYALE.

LOUIS-PHILIPPE I^er, né à Paris, le 6 Octobre 1773, proclamé Roi des Français le 9 Août 1830, marié à Palerme, le 25 Novembre 1809, à MARIE-AMÉLIE, née le 26 Avril 1782, fille de feu Ferdinand I^er, Roi des Deux-Siciles ; de ce mariage :

Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'Orléans, prince royal, duc d'Orléans, né à Palerme, le 3 Sept. 1810, marié le 30 Mai 1837, à **Hélène-Louise-Elisabeth**, princesse de Mecklembourg, née le 24 Janvier 1814. De ce mariage : LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS, comte de Paris, né à Paris le 24 Août 1838.

Louis-Charles-Philippe d'Orléans, duc de Nemours, né à Paris, le 25 Octob. 1814, lieutenant-général.

François-Ferdinand d'Orléans, prince de Joinville, capitaine de vaisseau de seconde classe, né à Neuilly, le 14 Août 1818.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, lieutenant d'infanterie, né à Paris, le 16 Janvier 1822.

Antoine-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, né à Neuilly, le 31 Juillet 1824.

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte d'Orléans, princesse d'Orléans, née à Palerme, le 3 Avril 1812, mariée, le 9 Août 1832, à **Léopold,** roi des Belges. De ce mariage : Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, prince royal, né le 9 Avril 1835; Philippe-Eugène-Ferdinand-Léopold, né le 25 Mars 1837.

Marie-Clémentine, princesse d'Orléans, née à Neuilly, le 3 Juin 1817.

Eugénie-Adélaïde-Louise, princesse d'Orléans, sœur du Roi, née le 23 Août 1777.

CHAMBRE DES PAIRS.

M. le baron Pasquier, Président.

Le département des Côtes-du-Nord a un Pair de France : c'est M. le marquis de La Moussaye, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT.

Saint-Brieuc. — M. Tueux, propriétaire, ancien maire de Saint-Brieuc.

M. Armez, négociant, maire de Plourivo.

Dinan. — M. du Tertre, négociant.

Guingamp. — M. Le Gorrec, maire de Pontrieux, membre du conseil général.

Lannion. — M. le comte de Thiars, général.

Loudéac. — M. Glais-Bizoin, avocat.

POPULATION DU DÉPARTEMENT.

Le dernier recencement présente :

605,563 habitants,

Dont 291,486 du sexe féminin ;

314,077 du sexe masculin.

La population du département s'est accrue depuis de plus de 2,000 âmes par an.

Electeurs de députés.	1634
Electeurs pour le conseil général et les conseils d'arrondissement. . .	2813
Jurés.	1803

ADMINISTRATION CIVILE.

Le département se divise en cinq arrondissements communaux :

Saint-Brieuc, chef-lieu de préfecture ; *Dinan*, *Guingamp*, *Lannion*, *Loudéac*, chefs-lieux de sous-préfectures.

PRÉFECTURE.

Préfet : M. Thieullen.

Secrétaire intime de M. le Préfet, M. *Lesne*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. Chassin-DuGuerny, secrétaire-général ; Lymon de la Belleissue ; Leuduger-Fortmorel ; Bouvier-Destouches ; Vésuty.

BUREAUX

OUVERTS DE 9 A 4 HEURES.

PREMIÈRE DIVISION.

Hospices, prisons, enfants trouvés et abandonnés, police, instruction publique, etc. Travaux publics, etc. Guerre et armement de la garde nationale.

MM. Callènes, chef de division.
Beuscher, chef de bureau.
Mauche, *idem*.
Morin, *idem*.
Voisin, employé.
Quitterel, *idem*.
Ruellan, *idem*.
Gallais, *idem*.

DEUXIÈME DIVISION.

Contributions, cadastre, comptabilité gé-

nérale, domaines, agriculture, haras, garde nationale, commerce, frais de justice, police sanitaire.

MM. Lesné, chef de division.
Dubée, chef de bureau.
Rio, *idem.*
Rochery, sous-chef.
Neuveux, *idem.*
Le Guern, *idem.*
Riquier de Kergus, employé.
Vivier, *idem.*
Le Helley, *idem.*
Pichorel, fils, *idem.*
Gilbert, jeune, *idem.*

MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

CHEFS-LIEUX de la Circonscription.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALIFICATION.
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.		
S.-Brieuc *N.*	Le Pomellec.	Maire.
S.-Brieuc *M.*	Bellom, Joseph.	Propriétaire.
Lamballe.	Thoreux, Charles.	Propriétaire.
Lanvollon.	Duval, François.	Not. et Maire.
Moncontour.	De Catuellan, Charles.	Propriétaire.
Paimpol.	Saulnier-Saint-Jouan.	Maire.
Plœuc.	Baron-Dutaya.	*Id.*
Quintin.	Allenou, Jean-Marie.	Négociant.

ARRONDISSEMENT DE DINAN.		
Dinan *Est.*	Bailly.	Proc. du Roi.
Dinan *Ouest.*	De Cadaran.	Maire.
Broons.	Petibon.	Juge de paix.
Matignon.	Homery.	Notaire.
Plancoët.	Riou de l'Argentaye.	Propriétaire.
Saint-Jouan.	Le Normand des Salles.	*Id.*
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.		
Guingamp.	Sauveur de La Chapelle.	Consul.
Belle-Isle.	Le Calvez.	Notaire.
Peumerit-Q.	Tiengou-Tréfériou.	Cons. à la C. r.
Pontrieux.	Le Gorrec.	Maire et Dép.
Rostrenen.	Guillerm.	Notaire.
ARRONDISSEMENT DE LANNION.		
Lannion.	Nayrod.	Médecin.
La Roche.	Le Provost, Pierre.	Maire.
Perros-Guir.	Lasné.	Notaire.
Plestin.	Decouvrant.	Maire.
Plouaret.	Tassel, Hippolyte.	Avocat.
Tréguier.	Illiac, aîné.	Maire.
ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC.		
Loudéac.	Bigrel, père.	Avoué.
Corlay.	Ollitrault Dureste.	Propriétaire.
Merdrignac.	Perret.	Maire.
Plouguenast.	Besnard, Henri.	Armateur.
Uzel.	Le Gué, Pierre.	Négociant.

ARRONDISSEMENT DE S.-BRIEUC.

12 CANTONS, 94 COMMUNES, 174,178 HABITANTS.

CONSEIL D'ARRONDISLEMENT.

MM. Bothen, Vincent; Guiomar; Bichemin; Perrio; Veillet; Guépin; Cadio; Ruellan; De Floyd; Michel, fils; Lamandour; Paturel.

Commune de Saint-Brieuc.

MM. Le Pomellec, François, maire.
GuilloLohan, Louis, 1er adjoint.
Hérault, 2e adjoint.

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

MM. Vésuty; Bellom; Caplet; Rault; Chauvin; Sébert; Aulanier; Bougeard; Legal-Lasalle; Guimart; Boullé; Du Clésieux; Guiomar; Jouhaux; Collin-Portjégoux; Hérault; Doré; Bothen, Vincent; Ponlain-Corbion.

MM. Le Mée, Le Febvre, Le Guigot, secrétaires.

(Les bureaux sont ouverts de 8 heures du matin à 6 heures).

MM. Quérangal, fils, receveur municipal.
Gouer, Jean-Charles, contrôleur de ville.
Isch, Jean-Pierre, préposé en second.
Richard, surveillant des travaux.

BUREAU DE POLICE.

M. Boucher, commissaire.

Hamon, Allain-Mat, agents de police; Guégan, garde-champêtre; Gillet, garde des promenades.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

MM. le Maire, président.
Doré, secrét., ordon; Deszille; Habasque, Le Loutre, Le Minihy, administrateurs; Rochery, aîné, receveur.

COMMISSION DE LA PRISON.

MM. Legal-Lasalle, vice-président.
Habasque, secrétaire; Androuin; Le Minihy; Bouvier-Destouches; Delomosne; l'abbé Jamet; Tueux; Le Pomellec.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'HOSPICE.

MM. le Maire, président.
Bienvenüe, Bizot, Bothen, N. Ferrary, Le Meur, administrateurs.
Goujon, receveur.
Fourchon, économe.
Jouannin, François, secrétaire.

SOUS-PREFECTURES.

ARRONDISSEMENT DE DINAN.

10 CANTONS, 90 COMMUNES, 111,995 HABITANTS.

MM. Néel, sous-préfet.
Dupont, secrétaire.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Picquet; Le Moine de Launay; Trotard; Hardy du Bignon; Morel; Larère, Le Moine; Picquet, François; Bigeon et Robert.

Commune de Dinan.

MM. Le Comte, maire.
Egault, 1er adjoint.
Redoulès, 2e adjoint.

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

MM. Restif; Guinand, aîné; Boismartel, Larère; Dutertre; Cocheril; Carillet; Herpin; Deroyer; Picquet; Gervaise; Michel; Viel-Belêtre, Louis; Picquet, François; Heurtevent; Moisan, J.-M.; Dufresne-Légue; Roussan; Bailly.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

M. Le Maire, président.
MM. Chenu, curé de S.-Malo; Brajeul, curé de S.-Sauveur; Picquet, Fr., membre du cons. m.; Thibault, Ange, propriétaire.

COMMISSION DE L'HOSPICE.

MM. Dutertre, De Lanoue, Belêtre-Viel, Daubès, Péan, administ.; Aubry, Victor.

COMMISSION DE LA PRISON.

MM. Bailly, Viel-Belêtre, Nicolas, Daubès, du Hamel, Gervaise, Redoulès, Néel, Le Conte, Aubry, Buisson, administrateurs.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

10 CANTONS, 73 COMMUNES, 117,059 HABITANTS.

MM. Brunot, sous-préfet.
Delioux, secrétaire, chef de bureau, membre-secrétaire du comité supérieur d'instruction primaire.
Le Cun, employé.
Détot, *idem*.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Le Calvez, Henri; Huchet; Le Guillou-Kgoat; Le Moigne; Suant; Le Saux; Le Gac; Mahé; Ollivier; Quémart.

Commune de Guingamp.

MM. Ollivier, maire.
Le Calvez, adjoint.
Le Roy, *id*.

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

MM. Le Vincent; B. Desjars; Guiomar;

Vistorte; Le Calvez; Sauveur de La Chapelle; Jouanny; Le Camus; Tropel; Clech-Kthomas; Baudouin, Ollivier; Plessis; Lalès; Joret; le Poullen; Raoul; Guillouët; Gélard; Prigent-Ksalic, et Le Roy, avoué.

BUREAU DE POLICE.

M. Thémoin, commissaire.

COMMISSION DE L'HOSPICE.

M. le Maire, président.

MM. Le Poullen, Le Camus fils, avocat; Le Forestier, Vadet, Ollivier, administrateurs.

COMMISSION DE LA PRISON.

MM. Brunot, président.
Vistorte, Gélard, B. Desjars.

Établissement de la Providence.

Il a extirpé la mendicité, en procurant du travail à domicile. Cette maison est dirigée par Mme la Supérieure des Sœurs de la Sagesse.

ADMINISTRATEURS.

M. Le Maire, président.

MM. Vistorte, l'abbé Guiomard, Desjars; Baldini, vicaire; Lalès, Joret, Roquancourt; Le Camus, secrétaire; De Floyd, trésorier; DeBotmiliau directeur.

ARRONDISSEMENT DE LANNION.

7 CANTONS, 62 COMMUNES, 107,230 HABITANTS.

MM. Loton, fils, sous-préfet.
Toudiç, secrétaire.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Tassel; Le Saux du Mesguin; Le Grand; Clech; Le Bever; Le Coz; Tigeon; Quesseuveur; Le Luyer.

Commune de Lannion.

MM. Dépasse, maire.
Le Roux, adjoint.
Pollard, Michel, adjoint.

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

MM. Le Feyer; Le Coq; Dépasse; Darnal; Doré; Tassel; Nayrod; Martin; Huon; Pollard; Toussaint; Deminiac; Vienot; Prigent; Allain; Leborgne; Tanquerai; Le Bris; Turquet.

BUREAU DE POLICE.

M. Le Cocq, Pierre-Jean.

HOSPICE ET BUREAU DE BIENFAISANCE.

MM. Raoult, maire, président; Bobony, ordonnateur; Vienot, Toussaint, Chauvel-Desbrouches, Bozec, membres.

COMMISSION DE LA PRISON.

MM. Loton, président; Raoult, de Penguern, Cavan, Chauvin, Pollard, de Beilac, membres.

ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC.

9 CANTONS, 56 COMMUNES, 95,102 HABITANTS.

MM. Le marquis de Bréhan, sous-préfet.
Le Moing, secrétaire.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Trobert; GuilloLohan aîné; Fraboulet; Ruellan; Connan aîné; de Kerpezdron; Calvary-Tylan; Duplessix de Grénédan; Gaston.

Commune de Loudéac.

MM. Lansard, maire.
Boscher de Langle, 1er adjoint.
Josset, Louis, 2e *id.*

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

MM. Monnier, Le Joly, Monfort, Josset, Lansard, Grosset, Saffray, Boscher de Langle, Gainche, Le Parc, Le Joly, Connan aîné, Le Forestier, Mahéo, Beurel, Blouin, Lucas-Peslouan, Prioux, Gloux; Viet, Pierre-Anne; Lasalle, Daniel, Le Verger.

COMMISSION DE L'HOSPICE.

MM. Lansard, président; Saffray, Bigrel, Mahé, Josset, Lucas-Peslouan, membres; Cailly, receveur.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

MM. Lansard, président; Elie, Boscher de Langle, Bigrel, membres; Cailly, recev.

ADMINISTRATION

RELIGIEUSE.

Mgr Le Groing-La Romagère, *Mathias*, né à Saint-Sauvier (diocèse de Moulins, département de l'Allier), le 5 Décembre 1756, sacré à Paris, le 17 Octobre 1819, Evêque de Saint-Brieuc, Chevalier de la légion d'honneur; ci-devant Vicaire général de Châlons-sur-Marne, Bourges et Clermont.

VICAIRES GÉNÉRAUX AGRÉÉS PAR LE ROI.

MM. Sorgniard; Le Mée.

VICAIRES-GÉNÉRAUX HONORAIRES.

MM. De Sambucy; Epivent.

SECRÉTARIAT.

MM. Le Breton, chanoine, secrétaire; Rault, prêtre, pro-secrétaire.

PRO-VICAIRES GÉNÉRAUX.

MM. Brajeul, Bidan, Elie, Durand, Fleury, Galerne, Quéro.

CHANOINE D'HONNEUR.

Mgr De Quélen, archevêque de Paris.

CHANOINES TITULAIRES.

MM. Vielle, Haméon, De Kerusec, Gouello, Botrel, Souchet, Petibon, Le Breton.

CHANOINES HONORAIRES.

MM. Sorgniard, Auffret, Le Mée, Galerne, Corbel (L), Jamet, Josselin, Bidan, Durand (P), Ropers, Duval, Saint-Sévrin, Brajeul, Baignoux, Robillard, Auffray, Durand, Guiomar, De Quélen, Gautho, Quéro, Dénez, Corbel, Moy, Urvoy, Chenu, Gautier, de Garaby, Guillermic, Epivent, Kermoalquin, Elie, Lescop, Dutertre, Guérin, Le Graët, Bourda, Glon, Le Goaster (A), Robert (F).

FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE.

Mgr l'Evêque, président; MM. Sorgniard, vice-président; Epivent, curé de la Cathéd.;

Le Breton, secrétaire; Souchet, chanoine; Prud'homme.

Laïques : MM. Thierry, De Courson; Baignoux, trésorier; Tarot, avocat.

Conservateur des archives ecclésiastiques : De Garaby, chan. hon.

Il y a 880 prêtres dans le diocèse; 11 cures de première classe; 37 de deuxième; 331 succursales; 293 vicariats payés par le trésor.

Curés et desservants, voir le tableau à la fin.

Directeurs des maisons religieuses.

Maison de retraite des prêtres, à Saint-Aubin-des-Bois, près Lamballe; supérieur, M. Baignoux, chanoine hon.

Etablissement des frères de S.-Jean-de-Dieu, aux Basfoins, près Dinan; supérieur, frère Simon.

COUVENTS. — *Arrondissement de Saint-Brieuc.* — A Saint-Brieuc, Montbareil; supérieur, M. l'abbé Souchet, chan.; chapelain, M. Morel.

Maison principale des dames du Saint-Esprit ; supérieur, M. l'abbé Le Mée, vic. gén. ; chapelain, M. Limon.

Providence, chapelain, M. Belleissue.

A Lamballe, dames Ursulines ; directeur, M. Blanchard.

En Plaintel, établissement de S.-Quihoit ; chapelain, M. Quintin.

A Quintin, dames Ursulines ; directeur, M. Latouche.

A Moncontour, dames de Saint-Thomas ; chapelain, l'un des vicaires de Moncontour.

A S.-Quay, sœurs de S. Quay ; directeur, M. le recteur de la paroisse.

Arrondissement de Dinan. A Dinan, dames Ursulines ; directeur, M. Macé.

A Broons, dames de la Providence ; directeur, M. le curé.

A Créhen, sœurs de Créhen ; directeur, le recteur de la paroisse.

Arrondissement de Guingamp. A Guingamp, dames de la Croix ; direct. M. Guéret.

Arrondissement de Lannion. A Lannion, dames de la Retraite ; directeur, M. Kermoalquin, chan. hon.

A Tréguier, dames Ursulines ; directeur, M. Urvoy, chan. hon. Dames de la Croix, directeur, M. Le Guilloux.

Arrondissement de Loudéac. A Loudéac, Providence ; direct., M. Le Mercier, jeune.

A Gouarec, dames Augustines ; directeur, M. Bigrel.

Hospices. — Hôpital de Saint-Brieuc, chapelain, M. Ménage.

Hôpital militaire de Lamballe, chapelain, M. Le Feuvre.

Hôpital civil de Lamballe, chapelain, M. Bourda, chan. hon.

Hôpital de Quintin, chapelain, M. Cosson.

— Dinan, *id.* M. Le Hezrant.

— Guingamp, *id.* M. Sort.

— Lannion, *id.* M. Juin.

— Tréguier, *id.* M. Helary.

Prison de Saint-Brieuc, aumônier, M. Jamet, chan. honoraire.

Etablissement des sourds-muets à Plestan, directeur, M. Garnier, vicaire.

INSTRUCTION CLÉRICALE.

GRAND SEMINAIRE A SAINT-BRIEUC.

Le gouvernement paie seize bourses entières et trente-quatre demi-bourses.

M. Botrel, supérieur.

MM. Haméon, directeur.
Duval, professeur de morale.
Robillard, — de dogme.
Ménard, — de philosophie.
Vannier, — de physique.
Renaut, économe.

FRACTION DU GRAND SÉMINAIRE, A DINAN.

MM. Gautier, supérieur, professeur de dogme.
Guérin, professeur de morale.
Le Nouvel, — de philosophie.

ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES.

Le diocèse peut y avoir 480 élèves.

DINAN.

M. Gautier, directeur.

MM. Thébault, régent de rhétorique; Lesné, de 2e; Hamon, de 3e; Pimor, de 4e; Le Gallais, de 5e; Thual, de 6e; Le Mée, de 7e; Dissénaire, de 8e; Coulombel, de langue anglaise; Lesné, de langue française; Moucet, d'histoire et de géographie; Loisel; d'arith. et de géométrie; Lalory, d'algèbre et de phys.; Le Noir, de Musique; Jamet, d'écriture et de dessin académique.

PLOUGUERNÉVEL.

MM. Ropers, direct.; Le Moing, s.-direct.

MM. Urvoy, régent de rhét.; Rot, de 2e; Chevalier, de 3e; Audrain, de 4e; Garin, de 5e; Le Roux, de 6e; Peltier, de 7e; Guinio, de 8e; Martin, d'arith. algèbre et géom.; Le Roux, de dessin; Burel, de musique; Audrain, d'anglais, allemand et italien.

Maîtres d'étude: MM. Le Denmat et Burel.

TRÉGUIER.

M. Auffret, directeur.

MM. Urvoy, régent de rhét.; Gourio, de 2e; Potier de 3; Pasco, de 4e; Pinochet, de 5e; Stéphan, de 6e; Le Quément, de 7e; Le Brouster, de 8e; Auffret, de phys.; Duchesne, de géométrie, trigon. et mécaniq.; Delangle, d'arith. et d'algèbre; O'Donovan, d'anglais; Guillon, de musique: Robin de dessin. Censeur, Gouriou; maître d'étude, Pédron.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

M. Arnauld, maréchal de camp, commandant le département, à Saint-Brieuc.

DÉPÔT DE RECRUTEMENT.

MM. Ducoroy, major d'infanterie, commandant le dépôt.

De la Rue, capitaine d'infanterie.

Il y a en outre deux sous-officiers attachés à ce dépôt.

Sur une levée de 80,000 hommes, le département en fournit 1508 ; il est le sixième sous ce rapport.

SOUS-INTENDANCE.

BUREAUX OUVERTS DE 9 A 4 HEURES.

MM. De Bélizal, sous-intendant militaire de première classe (1).

Aubrée, commis entretenu de deuxième classe, chef de bureau.

Louvier et Burlot, employés.

MM. Dongey, portier consigne de première classe, employé aux Sept-Iles.

---

(1) Dans les arrondissements où il n'existe pas de sous-intendants militaires, MM. les sous-préfets en remplissent les fonctions.

MM. Bessuand, portier consigne de troisième classe, employé à Bréhat.

Barret, garde d'artillerie de deuxième classe, employé à Bréhat.

Sergent, capitaine du génie de première classe, employé à Saint-Brieuc.

Harsaguet, garde du génie de troisième classe, employé à Saint-Brieuc.

Ferrary, garde du génie de troisième classe, employé à Guingamp.

Romand, officier d'administration comptable de première classe du service des subsistances militaires, chargé du magasin de Saint-Brieuc, réuni à celui de Paimpol.

Carmejeanne, officier d'administration, adjudant en premier, chargé du magasin des fourrages de Guingamp.

DÉPÔT DE REMONTE DE GUINGAMP.

Indépendamment de la succursale de Morlaix, ce dépôt place des chevaux à Lamballe, annexe de Guingamp.

M. La Jouse, chef d'escadron de cavalerie, hors cadre, commandant le dépôt, à Guingamp.

M. Pelletier, capitaine de cavalerie, à Morlaix.

FORCE ARMÉE DANS LE DEPARTEMENT.

État-major du 5e léger, et détachements de ce corps à Saint-Brieuc, Bréhat, etc.

Colonel, M. de Ricard.

GENDARMERIE.

213 SOUS-OFFICIERS ET GENDARMES, DONT 117 A CHEVAL ET 96 A PIED.

M. De Donato dit Donatis, capitaine, commandant à Saint-Brieuc.

MM. Sanlis, lieutenant-trésorier, à Saint-Brieuc.

Marquer, lieutenant à Saint-Brieuc.
Guillon-Molerat, lieutenant à Dinan.
Pernelle, lieutenant à Guingamp.
De Kermel, lieutenant à Lannion.
Barbier, lieutenant à Loudéac.

Vingt-deux brigades à cheval et seize à pied, dont cinq à pied temporaires.

GARDE NATIONALE.

CITOYENS INSCRITS DE 20 A 60 ANS.

Arrondissement de	Saint-Brieuc. .	32,669
—	Dinan.	23,570
—	Guingamp. . .	22,844
—	Lannion.	19,164
—	Loudéac.	18,250
	TOTAL.	116,497

INSCRITS DE 25 A 35, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MOBILISÉS.

Pour tout le département. 48,765

SAINT-BRIEUC.

ÉTAT MAJOR.

MM. Vésuty, commandant.
Bothen, constant, adjudant-major.
Bienvenüe, capitaine-rapporteur
Doré, lieutenant-secrétaire.
Ferrary, chirurgien-major.
Morin, Louis, porte-drapeau.
Louvier, adjudant-sous-officier.
Belenfant, chef de musique.
Rossignol, armurier.

L'effectif de la garde nationale de Saint-Brieuc est de 800 hommes dont 700 sont habillés. Cette garde est organisée comme suit :

Artillerie. . . MM. Pradal et Quérangal, lieutenants.
Sapeurs-Pompiers, Poulain-Corbion, capitaine.
Première Compagnie, Latimier Du Clésieux, capitaine.
Deuxième *Id.* Venard, capitaine.
Troisième *Id.* Boullé, capitaine.
Quatrième *Id.* Gautier, capitaine.
Cinquième *Id.* Jouhaux, capitaine.
Sixième *Id.* Veillet-Lavallée, capitaine.

DINAN.

État major.

MM. Michel, commandant.
Roussan, adjudant-major.
Aubry, chirurgien-major.
Gervaise, capitaine-rapporteur.
Aubry, Victor, lieutenant-secrétaire.
Andréany, porte-drapeau.
Dumax, J.-F., adjud.-s.-officier.
Malezieux-Duhamel, chef de musique.

GUINGAMP.

MM. Vistorte, capitaine de pompiers.
Simon, lieutenant.
Le Cocq, sous-lieutenant.

LANNION.

LANNION.

MM. Tilly-Kerveno, commandant.
Le Feyer, lieutenant.
Tanqueray, Sébert, sous-lieutenants.
Le Roux, capitaine des voltigeurs.
Le Goaziou, lieutenant.
Le Roux, Léon, sous-lieutenants.
Delarue, capitaine du centre.
Le Bellec, lieutenant.
Le Coq, Briand, sous-lieutenants.
Tanqueray, s.-lieutenant d'artillerie.
Briant-Durand, s.-lieut. de pompiers.

LOUDÉAC.

MM. Morhéry, Touss., capit. d'infanterie.
Viet, P.-M., s.-lieutenant d'artillerie.
Aumont, s.-lieutenant de pompiers.

ADMINISTRATION

DE LA MARINE.

QUARTIER DE SAINT-BRIEUC.

M. Le Cardinal, sous-commissaire de la marine de 2e classe.

MM. Ruellan du Créhu, écrivain.
Le Pelletier, trésorier des invalides et gens de mer.
Dubus, professeur d'hydrographie.
Le Moine, syndic des gens de mer.
Le Dosseur, à Erquy.
Deguen, à Plévenon.
Rio, gendarme maritime.

SOUS-QUARTIER DE BINIC.

MM. Le Corvaisier, commis de marine de seconde classe.
Beyo, syndic des gens de mer, à Binic.
Fichet, à Portrieux.

QUARTIER DE PAIMPOL.

MM. D'Alexandre, sous-commissaire de marine de deuxième classe.
Péan, trésorier des invalides et des gens de mer.
Pinard, professeur de navigation.

SOUS-QUARTIER DE TRÉGUIER.

MM. Gestin, commis de la marine de 1re classe.
Cadiou, caissier.

MM. Le Brouder, syndic à Tréguier.
Paranthoën, Guillou, Gouennou, Le Coeffer, pilotes.
Fourré, gendarme maritime.

QUARTIER DE DINAN.

MM. Vanhoutte, sous-commissaire de marine de deuxième classe.
Jacquemin, caissier des invalides.
Gagon, écrivain.

SYNDICS DES GENS DE MER.

MM. Gagon, à Dinan.
Postel, à Saint-Jacut.
Tombrel, à Plouer.
N...., à Pleudihen.
Lemœuf, à Saint-Briac.
Julien, à Saint-Enogat.
Cutil, à Pleurtuit.
Mevollon, gendarme maritime.

SOUS-QUARTIER DE LANNION,

DÉPENDANT DU QUARTIER DE MORLAIX.

Mrs Delioux Savignac, commis principal.
Quinquis, syndic des gens de mer, à Lannion.
Tassel, à Perros-Guirec,

MAÎTRES DE PORTS.

MM. Rouxel, à Saint-Brieuc; Onfray-Painière, à Paimpol; Bernard, à Tréguier; Le Roux, à Lannion; Guillou-Kerhor, à Lannion; Juhel, à Binic; Le Dantec, à Pontrieux.

ADMINISTRATION

JUDICIAIRE.

TRIBUNAUX DU DÉPARTEMENT.

ARRONDISSEMENT DE S.-BRIEUC.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Il est tribunal d'appel pour les jugements de police correctionnelle, rendus par les tribunaux de simple police de S.-Brieuc, et par les correctionnels des Côtes-du-Nord; il se divise en deux chambres, l'une civile et l'autre correctionnelle, et fournit deux juges pour la composition de la cour d'assises, dont il est le siége habituel.

Les audiences civiles ont lieu les lundi et mardi, à dix heures; les audiences correctionnelles, les vendredi et samedi, à dix heures : le vendredi est plus particulièrement consacré au jugement des affaires en appel.

MM. Habasque, président; Le Meur, vice-président; Dubois-de-La-Villerabel, juge d'instruction; Guiot, Jouannin-Folleville, Bellanger, Joly, Micault, juges; Aulanier, Bellom, Rochard, Legué, juges suppléants.

MM. Androuin, procureur du roi.
Hédal, Cahel, substituts.
Hamonno, greffier.
Besné, Nais, commis assermentés.

AVOCATS.

MM. Aulanier, Bienvenüe, Bellom, N. Tarot, de La Noue, Le Coniac de La Pommeraye, Rochard, de La Lande de Calan, Agnès, Le Couédic, Viet-du-Bourg, Grolleau-Villegueury, Houvenagle J.-M.

AVOCATS STAGIAIRES.

MM. Guimart, fils; Aulanier, fils; Le

Mée ; Legal-Lasalle ; Collin-Portjégoux fils ; Pouhaër.

CONSEIL DE DISCIPLINE.

MM. Rochard, bâtonnier ; Aulanier, Tarot, de La Lande de Calan, Ducouëdic.

AVOUÉS.

MM. Collin-Portjégoux, Richard, Fleuriot, Doré, Le Champion de Runello, Dubois-Saint-Sévrin, Poilpot, N.....

COMMISSAIRE PRISEUR.

M. Leuduger-Fortmorel, jeune.

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. Hervé, Merlin, Le Febvre.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Saint-Brieuc.

MM. Bothen aîné, président ; Caplet, Désury et Bizot, juges ; Saintillan et Le Nepvou de Carfort, juges suppléants ; Le Cudennec, greffier.

Les audiences ordinaires ont lieu tous les vendredis, à dix heures du matin.

Paimpol.

MM. Becot (J.-L.), président ; Le Goaster et Dufour, juges ; Le Guer, Le Pesant (Victor) et Bertho, suppléant ; Le Dru, fils, greffier.

Quintin.

MM. Garnier-Bodéléac, président ; Mazurié, Rouxel, juges ; Thomé de Keridec, et Bouant, suppléants ; Le Breton, greffier.

JUSTICES DE PAIX.

Saint-Brieuc (*Nord*).

MM. Guernion, juge de paix ; Le Champion de Runello, Huet, suppléants ; Nomy, greffier ; Le Provost, huissier.

Saint-Brieuc (*Midi*).

MM. Guiomar, juge de paix ; N. Tarot, Le Guen, suppléants ; Fourchon, greffier ; Chevalier, huissier.

NOTAIRES.

MM. Huet, Hérault, Vienot, Marquis, Savary, résidants à Saint-Brieuc; Gautier, à Iffiniac; Botrel, à Plédran.

Châtelaudren.

MM. Le Roux, juge de paix; N....., Trévédy, suppléants; Le Pouliquen, greffier; Le Guern, huissier.

Notaires. MM. Raoult, Trévidy; Romand, à Châtelaudren.

Étables.

MM. Treffainguy, juge de paix; Ruellan, Le Pomellec (Jacques), suppléants; Le Bourdellès, greffier; L'Hospitalier, huiss.

Notaires. MM. Videment, à Etables; N..., à Saint-Quay.

Lamballe.

MM. Elie, juge de paix; Roger, N...., suppléants; Blanchet, greffier; Belouino, Philippe, huissiers.

Notaires. MM. Blanchet, Cornillet, Du Bois, Abbé et Grouhel, à Lamballe.

Lanvollon.

MM. Le Bourdellès, juge de paix; Gic-

quel, Conan, suppléants; Lostie, greffier; Le Fustec, huissier.

Notaires. MM. Duval fils, Thierry, à Lanvollon; Mazé fils, à Pommerit.

Moncontour.

MM. Poret, juge de paix; Doré-Gaubichaye, N....., suppléants; Le Marchand, greffier; Morin, huissier.

Notaires. MM. Raffray, Douart, Guérin-Villeaubreil, à Moncontour; Mahé, à Trébry.

Paimpol.

MM. Le Dru aîné, juge de paix; Le Goff, Dauphin, suppléants; Le Goff, greffier; Talemart, Le Chapelain, huissiers.

Notaires. MM. Marc, Le Collen, Ruellan, à Paimpol; Martin, à Plouëzec.

Pléneuf.

MM. N. . . . . juge de paix; Le Dosseur, Le Péchon, suppléants; Percevant, greffier, Cherdo; huissier.

Notaires. MM. Le Péchon, à Pléneuf; G.-S.-C. Nicolas, à Erquy.

Plœuc.

MM. Radenac, juge de paix; Baron-Dutaya, Guépin, suppléants; Allo, greffier; Quéré, huissier.

Notaires. MM. Savenay, Radénac, à Plœuc; Le Meur, à Plaintel.

Plouha.

MM. Le Tonturier, juge de paix; N. . . Le Pivert, suppléants; Houart, greffier; L'Hospitalier, huissier.

Notaires. MM. Roparts, N. . . à Plouha.

Quintin.

MM. Richeux, juge de paix; Le Helloco, N..., suppléants; Morvan, greffier; Préauchat, huissier.

Notaires. MM. Pouligo père, Rabeil, Pouligo fils, Le Helloco.

ARRONDISSEMENT DE DINAN.

TRIBUNAL.

DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.

MM. N....., président; Restif, juge

d'instruction; Gourdet, juge; Lecoq, Le Do, Gervaise, suppléants.

MM. Bailly, procureur du roi.
Hennau, substitut.
Bernard, greffier.
Reynis, commis-greffier.

AVOCATS.

MM. Lecoq père; Gervaise; Pommeret; Thibault aîné; Lecourt; Cohan; Thibault jeune; Lemoine-Launay; Ferron-Duchesne; de Ferron de la Vaierie; Le Metaër de La Ravillais; Bonnier; de Saint-Pern; Robert; Leconte.

AVOCATS STAGIAIRES.

MM. Jacquemin, Le Do, Brehier, Cariguel, Faisant.

AVOUÉS.

MM. Roussan, Hédal fils, Lebranchu, Jan, Labbé, Even.

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. David, Foéré, Drot.

JUSTICES DE PAIX.

Dinan (*Est*).

MM. Lecoq, juge de paix; Pomret,

Larère, suppléants ; Auviet, greffier ; Jégut, huissier.

Dinan (*Ouest*).

MM. Salmonais, juge de paix ; Alberge, Bonnier, suppléants ; Cordier, greffier ; Blanchard, huissier.

Notaires. MM. Deroyer, Larère, Prigent, Clément, à Dinan ; Lemée, à Plouer ; Venel, à Pleudihen.

Broons.

MM. Petibon, juge de paix ; Picquet, Bouvier, suppléants ; Bellanger, greffier ; Faisnel, huissier.

Notaires. MM. Picquet, Rochefort, à Broons ; Lefèvre, à Lanrelas.

Evran.

MM. Tostivint (Julien), juge de paix ; Buffé, Beslay des Fougerais, suppléants ; Cormao, greffier ; Deschamps, huissier.

Notaires. MM. Buffé, à Evran ; Beslay des Fougerais, à Tréfumel.

Saint-Jouan-de-l'Isle.

MM. Neveu, juge de paix ; Robert,

Forcouëffe, suppléants ; Ménard, greffier ; Guillot, huissier.

Notaires. MM. Robert, à Saint-Jouan-de-l'Isle ; Forcouëffe, à Guenroc.

Jugon.

MM. Fretray, juge de paix ; Labbé, Guinchard, suppléants ; Bourel, greffier ; Pilorget, huissier.

Notaires. MM. Hamonic, à Jugon ; Labbé, à Plénée ; Rouault, à Plédéliac.

Matignon.

MM. Hardy-Dubignon, juge de paix ; Vissenaire, Egault, suppléants ; Brien, greffier ; Quéma, Pucci, huissiers.

Notaires. MM. Egault, à Matignon ; de Hauteville, à Pléhérel ; Gapaillard, à Hénanbihen.

Plancoët.

MM. Sevestre, juge de paix ; Moucet, Le Tonturier, suppléants ; Denier, greffier ; Gaillard, huissier.

Notaires. MM. Martin, Robert, à Plancoët ; Eon, à Corseul.

Plélan-le-Petit.

MM. Harel de la Perrière, juge de paix; Huet, suppléant; Ménard, greffier; Briand, huissier.

Noraires. MM. Huet fils, à Plélan; Le Gieble, à Plorec.

Ploubalay.

MM. Bouvier, juge de paix; Lemoine, Homery (Napoléon), suppléants; N....., greffier: Lemoine, huissier.

Notaires. MM. Homery (Napol.), à Ploubalay; Homery (César), à Plestin.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

TRIBUNAL

DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.

MM. Vistorte, président; Rouxel, juge d'instruction; Bocher, juge; Ollivier, Baudouin aîné, suppléants.

MM. Gouin, procureur du roi.
Lymon, substitut.
Le Roi, greffier.
Daniel, commis-greffier.

AVOCATS.

MM. Baudoin, Botmiliau, Vistorte, Quetier de Saint-Eloy, Loyer, Gérard, Le Camus, Huchet, Sornet et Le Joly.

AVOCAT STAGIAIRE.

M. Le Lepvrier.

AVOUÉS.

MM. Le Bihan, Lalès, Ollivier, Geffroy, Buhot-Launay, Le Roy, Guyomard.

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. Le Hénaff, Nogré, Nicol et Le Mignot.

JUSTICES DE PAIX.

MM. Le Roy père, juge de paix; Vistorte, avocat, suppl.; Tropel, gref.; Nicol, huiss.

Notaires. MM. Desjars, Le Gac, Vistorte, Le Calvez, Allain, Clech-Kerthomas.

Bégard.

MM. Rouxel, juge de paix; Pasquiou, Le Calvez, suppléants; Gautier, greffier; Savidan, huissier.

Notaires. MM. Tassel, à Bégard; Guyomard, à Kermoroch.

Belle-île-en-terre.

MM. Le Vincent, juge de paix; Thoraval, suppléant; Grimault, greffier; Pouhaër, huissier.

Notaires. MM. Desjars, à Belle-île; Riou, à Plougonver; Mahé, à Louargat.

Saint-Nicolas.

MM. Le Roy, juge de paix; Bahezre, Huchet, suppléants; Ollivier, greffier; Le Masson, huissier.

Notaires. MM. Bahezre, Huchet, à Saint-Nicolas; Le Bihan, à Saint-Gilles-Pligeaux.

Bourbriac.

MM. Le Guillou-Kergoat, juge de paix; Romand, Le Ny, suppléants; Raoul, greffier; Charles, Yves, Huissier.

Notaires. MM. Le Roy, à Bourbriac; Romand, à Plésidy.

Callac.

MM. Vistorte, juge de paix; Desjars, Delafargue, suppléants; Lavanant, greffier; Lancien, Rudulier, huissiers.

Notaires. MM. Delafargue, Courtois, Le Calvé.

Maël-Carhaix.

MM. Le Follezou, juge de paix, Quemener, greffier; Cloarec, huissier.

Notaires. MM. Le Moine, à Maël-Carhaix; Guillerm, à Locarn.

Plouagat.

MM. Buhot-Launay, juge de paix; Le Gal, suppléant; Suant, greffier; Le Hénan, huissier.

Notaires. MM. Le Corvaisier, à Plouagat; Morice, à Goudelin.

Pontrieux.

MM. Le Saux, juge de paix; Le Garlès, suppléant; Le Bonniec, greffier; Le Gaudu, Le Goff, huissiers.

Notaires. MM. Le Roux, Le Gac.

Rostrenen.

MM. Verdier, juge de paix; Laurent, suppléant; Duval, greffier; N....., Le Garec, huissiers.

Notaires. MM. N....., Laurent, à Rostrenen; Merrien, à Plounévez-Quintin; Loyer, à Glomel.

ARRONDISSEMENT DE LANNION.

TRIBUNAL.

DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.

MM. Picquet, président; Le Coursonnais, juge d'instruction; Huguet, juge; Nouel de Lesquernec, Le Bouder, Prigent, suppléants.

MM. Cavan, procureur du roi.
Morcau, substitut.
Toussaint, greffier.
Le Mat, commis-greffier.

AVOCATS.

MM. Nayrod, Nouel de Lesquernec, Tassel, Raoult, Rogon de Carcaradec, Le Bouder, de Penguern, Allain, Le Fiblec, Even.

AVOUÉS.

MM. Tassel, Le Feyer, Prigent, Grimault, Le Goaziou, Toussaint.

HUISSIERS-AUDIENCIERS.

MM. Le Men, Rihouay, Le Gouzouguec. Le Dantec, Ollivier.

JUSTICES DE PAIX.

Lannion.

MM. Chauvin, juge de paix; Briand, Le Feyer, suppléants; Boulanger, greffier; Le Roux, huissier.

Notaires. MM. Allain (Pierre), Huon (P.), à Lannion; Le Borgne, à Rospez; Derrien, à Ploubezre; Deminiac (Théoph.), à Servel.

La Roche-Derrien.

MM. Buhot, juge de paix; Cathou, Le Goaziou, suppléants; Barazer, greffier; André, huissier.

Notaires. MM. Le Goaziou, (C.-J.-Fr.), à Pommerit-Jaudy; Nayrod (Louis), à Prat; Kroux (Pierre), à La Roche-Derrien; Razavet, à Cavan.

Lézardrieux.

MM. Le Saux, juge de paix; Moreau, Blouet, suppléants; Tallec, greffier; Le Flem, de Launay, huissiers.

Notaires. MM. Le Troadec (Joseph), L'hévéder jeune, à Lézardrieux; Ollivier, à Pleudaniel; Moreau (Jean), à Pleubian.

Perros-Guirec.

MM. Penguern fils, juge de paix; Le Coz, Tassel, suppléants; Philippe, greffier; Salaün, huissier.

Notaires. MM. Grimaut, à Perros; Le Coz, à Pleumeur-Bodou; Tassel, à Loannec.

Plestin.

MM. Daniel (Pierre), juge de paix; Daniel, Le Treut, suppléants; Gaverand, greffier; Prouf, Le Vot, huissiers.

Notaires. MM. Malédant (Louis), Le Bihan (Yves-Marie), à Plestin; Le Meur (Yves), à Plufur; Le Morvan (Pierre), à Ploumiliau.

Plouaret.

MM. Conen-Pensan, juge de paix; Bourdonnec, Le Guyon, suppléants; Even, greffier; Gaigneron, Michel, huissiers.

Notaires. MM. Le Luyer (Guillaume-Jean), Nédellec, à Plouaret; Le Neuder (Pierre-Alexandre), à Pluzunet; L'Hévéder (François), à Loguivy-Plougras.

Tréguier.

MM. Le Saux du Mesguen, juge de paix; Duportal du Goasmeur, Le Goaster, suppléants; Le Gueult, greffier; Duboc, Le Mindu, huissiers.

Notaires. MM. Cadiou (Jacques), Le Gac (Yves), Even (François-Louis), à Tréguier; Guyomar (Désiré), à Langoat.

ARRONDISSEMENT DE LOUDEAC.

TRIBUNAL

DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.

MM. Lucas-Peslouan, président; Pendezec, juge d'instruction; Le Forestier, juge; Boscher-de-Langle, Le Feuvrier, suppl.

MM. Gohin, procureur du roi.

Hillion, substitut.

Jouny, greffier.

Rio, J.-L., commis-greffier.

AVOCATS.

MM. Robin-Morhéry, Boscher-de-Langle, Le Feuvrier, Durand-Vaugarond, Guérin-Villeaubreil, Saffray (Eugène), Viet (Guillaume), de Kerpezdron fils, Desprez fils.

AVOUÉS.

MM. Bigrel père, Nogues, Viet (Pierre-Anne), Martin.

HUISSSIERS AUDIENCIERS.

MM. Bagot, Moisan, Prioux, Le Parc.

JUSTICE DE PAIX.

Loudéac.

MM. Guillemot-Treffainguy, juge de paix; Bigrel père, Saffray père, suppléants; Guilloux, greffier; Moisan, huissier.

Notaires. MM. Saffray père, Le Verger, à Loudéac; Collin, à Trévé; Le Quillec, à Saint-Caradec.

Collinée.

MM. Ruellan, juge de paix; Rouxel, Perret, suppléants; Charles, greffier; Richard, huissier.

Notaires. MM. Rouxel, à Collinée; Rolland, à Langourla.

Corlay.

MM. Delamarre, juge de paix; Le Bail, Menguy, suppléants; Jouan, greffier; Morinay, huissier.

Notaires. MM. Jan, Auffray, à Corlay; Menguy, à Saint-Mayeux.

Goarec.

MM. Le Garrec, juge de paix; Le Duigou, Mario, suppléants; Le Bourhis, greffier; Gicquel, huissier.

Notaires. MM. Le Moing, à Goarec; Le Chaux, à Laniscat; Franco, à Mellionnec.

La Chèze.

MM. de Kerpezdron, juge de paix; Bertrand, Baud, suppléants; Bernard, greffier; Bagot, huissier.

Notaires. MM. Guilmoto, à la Chèze; Guillard, à Plémet; Louet, à Plumieux.

Merdrignac.

MM. Botrel, Juge de paix; Sebillot père, Tilly, suppléants; Couedon, greffier; Gaborel, Bouvier, huissiers..

Notaires. MM. Sebillot fils, et Lostie, à Merdrignac; Dubos, à Trémorel.

Mûr.

MM. Tilly, juge de paix; Calvary-Tilan, Morvan, suppléants; Blanche, greffier; Le Marchand, huissier.

Notaires. MM. Calvary-Tilan, à Mûr; Le Bris jeune, à Saint-Guen.

Plouguenast.

MM. Le Clézio, juge de paix; Viet père Duval, suppléants; Le Savouroux, greffier Gallais, huissier.

Notaires. MM. Urvoy, à Plouguenast, Doré, à Plémy; Etienne, à Plessala; Fraboulet, à Gausson.

Uzel.

MM. Le Marchand, juge de paix; Hervé, Golfier, suppléants; Sévoie, greff.; Mahé-Grandchamp, Jouan, huissiers.

Notaires. MM. Bienvenüe, Le Marchand, du Couëdic du Cosquer, à Uzel; Hervé, au Quillio.

ADMINISTRATION

DES FINANCES.

RECEVEUR GÉNÉRAL.

M. Latimier du Clésieux, Auguste.

M. Person, payeur du département.

RECEVEURS PARTICULIERS.

MM. Mornant, — à Dinan.
Abel de Lorme, — à Guingamp.
Vienot, — à Lannion.
Fourrier de Bacourt, à Loudéac.

PERCEPTEURS.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.

Gicquel, à Saint-Brieuc.
Le Mée, à Binic.
Ropartz, à Châtelaudren.
Conor, à Coëtmieux.
Nevo, au Fœil.
Loton, à Kerity.
Meritte, à Lamballe.
Villourmel, à Landehen.
Gicquel, à Lanvollon.
Mahé, à Moncontour.
Bécot, à Paimpol.
Desvallées, à Plaintel.
Pradal, à Plédran.
Rouget, à Pléneuf.
Corbion, à Plérin.
Souvestre, à Plœuc.
Monjaret, à Plouha.
Lansard, à Plouvara.
Couffon, à Pommerit.
Veillet, à Pordic.
Veillet-Grandmaison, à Quintin.
Harel, à Trébry.
Huguet, à Yffiniac.

ARRONDISSEMENT DE DINAN.

Aubry, à Dinan.
Hervard, à Broons.
Rouault de la Vigne, à Corseul.
Salmon, à Evran.
Piedvache, à Guenroc.
Vigne, à Jugon.
Duchemin, à Matignon.
Boscher, à Plancoët.
Portier, à Plélan.
Basin, à Plénée-Jugon.
Lonaisel, à Pleudihen.
Rubin de Rays, à Ploubalay
Aubry, à Saint-Carné.
Gautier, à Saint-Denoual.
Rioche, à Saint-Jouan.
Lesné, à Trigavoux.
Mellet, à Yvignac.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

De Floyd, à Guingamp.
Le Calvez, à Bégard.
Meslier, à Belle-Isle.
Vallée, à Saint-Nicolas.
Musset, à Bourbriac.
Guiot, à Callac.
Chatton, à Glomel.
Le Hire, à Maël-Carhaix.
Delafargue, à Pestivien.
Prigent-Kersalic, à Saint-Gilles-Pligeaux.
Le Roy, à Plouagat.
Liguistin, à Plouec.
Herpe, à Plouisy.
Le Gorrec, à Pontrieux.
Gilbert, à Rostrenen.

ARRONDISSEMENT DE LANNION.

Le Roux, à Lannion.
Doré, à Ploumilliau.
Guermarquer, à Plestin.
Savidan, à Plouaret.
Le Bouëdec, à Plounévez.
Cabanac, à Perros-Guirec.
Kerambrun, à Prat.
Corre, à La Roche-Derrien.
David, à Pommerit.
Le Brun, à Tréguier.
De Geslin, à Penvenan.
Kerroux, à Pleubian.
Le Gars, à Lézardrieux.

ARRONDISSEMENT DE LOUDEAC.

Cailly, à Loudéac.
Gautier, à Corlay.
Couffon, à Gouarec.
Mahé, à la Chèze.
Viet, à Langast.
Jean, à Langourla.
Le Feuvrier, à Merdrignac.
Coz, à Mûr.
Marchand, à Plémet.
Beuscher, à Trévé.
Hervé, à Uzel.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

ET CADASTRE.

MM. Le Drut, directeur, à Saint-Brieuc, rue Vicairie. (Heures des bureaux, de 9 à 4.)

Flornoy, inspecteur, à Saint-Brieuc.

Le Pomellec, contrôleur principal, *id.*

CONTRÔLEURS.

MM. Augustin, à Dinan; Le Coniac, à Paimpol; Fourneau, à Broons; Durousier, à Lannion; Rosencoat et Fercoq, à Guingamp; De Jarnac, à Saint-Brieuc; Kliwio, à Loudéac; La Barre, à Lamballe.

SURNUMÉRAIRES.

MM. Lostie et Leroy, à Saint-Brieuc.

TRAVAUX GÉODÉSIQUES.

MM. Delaunay, géomètre en chef, à S.-Brieuc.
Raoul, géomètre vérificateur.
Fouché, géomètre triangulateur.

MM. Colont, Le Mière, Herpin, de Rochefort, Sarnègue, Rouault, Dartois, Têto, Le Vallois, Leneuf de Neufville, géomètres de première classe.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Bonamy, directeur du département, à Saint-Brieuc, rue des Petites-Forges. (Les bureaux sont ouverts de 9 à 4 h.)

DIRECTEURS D'ARRONDISSEMENT.

MM. Colcomb, à Dinan.
Joubaire, à Guingamp.
Ducrest de Ville-Neuve, à Lannion.
Burdelot, à Loudéac.

CONTRÔLEURS AMBULANTS.

MM. Folleville, à Saint-Brieuc.
Gallais, *id.*

CONTRÔLEURS DE VILLE.

MM. Legouer, à Saint-Brieuc.
Goubaud, à Dinan.
Guyot, à Guingamp.
Raveaud, à Lannion.
Coroller, contrôleur-receveur à cheval, à Tréguier.
Amisse, contr.-recev. à Paimpol.

CONTRÔLE DE LA GARANTIE.

MM. Legouer, contrôleur.
Gamas, receveur.
Le Maout, essayeur.

ENTREPÔTS DE TABACS ET POUDRES.

MM. Le Loutre, entreposeur à Saint-Brieuc.
Gamas, receveur principal, *idem*.
Eparvier, recev. entreposeur à Dinan.
Levavasseur, — à Guingamp
Canivet, — à Lannion.
Rajot, — à Loudéac.

Le personnel de tout le département est de 126 employés supérieurs et inférieurs.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Bureaux ouverts de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

MM. Deszille, directeur à Saint-Brieuc.
Varin, inspecteur du service actif à Saint-Brieuc.
Lemire, *id.* de 3e classe, à Guingamp.
Guérault, vérificateur, à Saint-Brieuc.
Eonnet, — à Dinan.
Rouvin, — à Lannion.
Falaize, 1er commis de direction, à Saint-Brieuc.
Limeul, garde-Magasin du timbre, à Saint-Brieuc.

RECEVEURS.

Belle-Isle, Avril.
Bourbriac, Caillouët.
Broons, Le Coq.
Callac, Philippe.
Châtelaudren, Roullin de Boisville.
Corlay, Prat.
Dinan, Prigent.
Guingamp, Le Poullen.
Jugon, Geffroy.
Lamballe, Rebillon.
Lannion, Henry.
Lanvollon, Le Boniec Kergomar.
Lézardrieux, Combette Cholus.
Loudéac, Manquest de la Motte.
Matignon, Rohaux.
Merdrignac, Bagot du Parc.
Moncontour, Bottu des Mortiers.
Paimpol, Bachelot.
Plancoët, Huet.
Plestin, Jac.

Pontrieux, Le Normand.	Saint-Brieuc (hypothèques), Morellet.
Quintin, Avignon de Morlac.	Saint-Nicolas, Pomeyral.
Rostrenen, Meillet.	Tréguier, Dumont.
Saint-Brieuc (enregistrement), Deshayes.	Uzel, Faisant.
	Vieux-Marché, Salmon.

CANTONS SANS BUREAUX QUI DÉPENDENT DES SUIVANTS :

CANTONS.	BUREAUX.
Bégard.	Pontrieux.
Etables.	Lanvollon.
Evran.	Dinan.
Goarec.	Corlay.
Maël-Carhaix.	Rostrenen.
Mûr.	Corlay.
Perros-Guirec.	Lannion.
Plélan.	Jugon.
Pléneuf.	Lamballe.
Plœuc.	Quintin.
Plouagat.	Guingamp.
Plouaret.	Vieux-Marché.
Ploubalay.	Plancoët.
Plouha.	Lanvollon.
La Roche-Derrien.	Tréguier.
Saint-Jouan-de-l'Isle.	Broons.

MM. Marc, surnuméraire, à Saint-Brieuc.
Texier, — *idem*.
Gagon, à Dinan.
Dubard, — à Guingamp.
Henry, — à Lannion.
Pineau, — à Loudéac.

DOUANES.

Employés supérieurs.

MM. de Carrey, directeur, à Saint-Malo.
Brajeux, inspecteur, à Saint-Servan.
Dequen, — à Saint-Brieuc.
Coudé, — à Tréguier.
Réveillon, s.-insp. au Légué-S.-Br.

SERVICE SÉDENTAIRE.

Receveurs principaux.

MM. Pringaut, à Saint-Malo; Reverchon, au Légué-Saint-Brieuc; Mahu, à Tréguier.

Receveurs subordonnés.

MM. Le Roux, au Portrieux; Bourel-Roncière, à Binic; Delas, à Dinan; Durant, aux grèves de Langueux; Le Clerc, à Dahouet; Tesnières, à Thuro; Legrand, à Port-à-la-Duc; Auffret, à Toul-an-Hery; Lansalut, à Lannion; Kergrohen, à Perros; Le Roy de la Trochardais, à Lézardrieux; Duchâtelet, à Paimpol; Blondin, à Pontrieux.

SERVICE ACTIF.

Contrôleurs de Brigades.

MM. Boivin, à Binic; Bailly, à Dahouet; Primat, à Plévenon; Dunême, à Paimpol; Gaugan, à Tréguier; Saulnier, à Lannion.

Lieutenants principaux.

MM. Morel, au Légué; Meinguy, à Hillion; Le Roux, à Perros; Fouesnel, à Bréhat.

Lieutenants d'ordre.

MM. Rouxel, à Kertugal; Hubert, à Thuro; Delalonde, à Port-à-la-Duc; Fountas, à Saint-Michel; Villard, à Keryvon; Guembaud, à Portblanc; Forgeard, à Keranniou; Cochais, à Por-Lazzo.

Capitaines de pataches.

MM. Renaut, commandant du *Celtique*, à Bréhat.

Gloro, commandant de la *Virginie*, à Portrieux.

PONTS ET CHAUSSÉES.

M. Méquin, ingénieur en chef de 1re classe.

Arrondissements de Guingamp et de Lannion.

M. Dreppe, ingénieur ordin. de 1re classe

Conducteurs embrigadés.

MM. Large, de 3e classe.
Bontemps, *idem.*
Bourdeau, *idem.*

Conducteurs auxiliaires.

MM. Lambert, de 1re classe.
Le Baron, de 2e classe.
Jagoury, de 3e classe.
Pouhaër, de 3e classe.

Arrondissement de Saint-Brieuc.

M. Rebours, aspirant ingénieur, faisant fonction d'ingén. ordinaire.

Conducteur embrigadé.

M. Adam, de 2e classe.

Conducteurs auxiliaires.

MM. Nevot, de 1re classe.
Beaugrand, *idem*.
Mareschal, de 2e classe.
Desfossés, fils, de 2e classe.
Groult, de 3e classe,
Doucet, *id.*
Remignard, *id.*
Adam jeune, *id.*

Arrondissements de Dinan et de Loudéac.

M. Belgarde, ingénieur.

Conducteurs auxiliaires.

MM. Hobé, de 1re classe.
Henry, de 3e classe.
Zombrousky, de 3e classe.

Préposés aux ponts à bascules.

MM. Mahé de Kerouan, à Saint-Brieuc.
Bellin, à Dinan.

ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT.

M. Lorin; à Saint-Brieuc.

CHEMINS VICINAUX.

M. Gaignoux, agent-voyer, chargé de la direction du service des chemins vicinaux dans le département.

Agents-voyers ordinaires.

Arrondissement de Saint-Brieuc, MM. Briand et le Chapponier.
Arrondissement de Dinan, M. Cousin.
Arrondissement de Guingamp, M. Carré.
Arrondissement de Lannion, M. Campion.
Arrondissement de Loudéac, M. Taillard.

Le département des Côtes-du-Nord est le 13e de France, sous le rapport des communications départementales et de grande vicinalité.

ÉTABLISSEMENT DES POSTES.

M. Le Rogeron, inspecteur des postes aux Lettres et relais, vérificateur des produits et ordonnateur des dépenses.

Direction comptable.

MM. Hubert, directeur à Saint-Brieuc.
Bourel-Roncière, Ch., 1er commis.
Gouët, 2e commis; Ménage, 3e comm.

BUREAUX.

Belle-Isle-en-T.,	Mme Ve Lofficial, directrice.
Binic,	Mlle de Kerimel.
Broons,	Mlle Buart, *id.*
Châtelcaudren,	Mlle Le Pesant, *id.*
Dinan	M. Vicaire, directeur.
Guingamp,	Mme Ve Depasses, directr.
Lamballe,	Mlle Laplace, *id.*
Lannion,	Mme Ve Poydras, *id.*
Loudéac,	Mme Ve Le Vacon, *id.*
Moncontour,	M. Moisy, directeur.
Paimpol,	Mlle Denis-Lagarde, dir.
Plancoët,	Mme Gautier, directrice.
Pontrieux,	Mme Hello, *id.*
Quintin,	M. Tual, directeur.
Rostrenen,	Mme Ve Bigeon, directr.
Tréguier,	Mlle de Courson, *id.*
Uzel,	Mme Ve Ducosquer, *id.*

DISTRIBUTIONS.

Callac,	Mme Lancien.
Evran,	Mlle Mangin.
Jugon,	Mme Duquesne.
Matignon,	M. Augustin Ollivier.
Merdrignac,	Mme Bagot.
Plésidy,	Mlle Romand.
Plouha,	Mlle Gallays.

ENTREPÔT.

Pontgant,	Mme Ve Corny.

BOÎTES.

Il y en a au moins une par commune.

RELAIS.

Broons ;	Ferron.
Langouhèdre,	Jégu, Jérôme.
Lamballe,	Ferron.
Saint-Brieuc,	Ve Besconte.
Châtelaudren,	Lechelard.
Guingamp,	Tanguy.
Belle-Isle,	Tuellan.
Lannion,	Le Tulle.
Loudéac,	Maille.
Moncontour,	Haméon.
Dinan,	Le Roy, fils.
Jugon,	Lescop.

INSTRUCTION.

COLLEGE DE SAINT-BRIEUC.

BUREAU D'ADMINISTRATION.

MM. Thieullen, préfet, président.
Le Pomellec, maire.
Habasque, président du tribunal.
Leuduger-Fortmorel, conseiller de préf.
Guimart, Aulanier, avocats.

MM. Héroux, officier de l'université, princ.
Tarot, sous-principal.
De Garaby, aumônier, chan. honoraire.

Régents et Classes.

MM. Marée, régent de physique et de mathématiques (2e année), officier de l'université.
Sergent, régent de mathématiques (3e et 4e années).
Braut, régent de math. spéciales.
De Garaby, régent de philosophie.
Tarot, de rhétorique.

MM. Coppale, régent de seconde.
Pons, de troisième.
Charton, de quatrième.
Cuvet, de cinquième.
Audrain, de sixième.
Bizos, de septième (1re sect.)
Pethiot, de septième (2e sect.)
Pons, d'anglais.
Dany, de dessin.
Edern, de musique.
Belenfant, *idem.*
Rodolphe, *idem.*
Péthiot, maître d'étude.
Le Saint, *id.*

Cours accessoires du jeudi.

MM. De Garaby, Brault, Marée, Sergent et Bizos.

Préparation gratuite au baccalauréat.

MM. De Garaby et Tarot.

ECOLES PRIMAIRES.

MM. Campion, inspect de 2e classe.
Bourgeois, sous-inspecteur.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE

Annexée au collége de Saint-Brieuc.

MM. Montier, directeur, bachelier-es-lettres.
Allain, breveté du degré supérieur.
Dessay, breveté du second degré.
Bozile, *id.* *id.*

Les élèves sont surveillés sans rétribution, aucune en dehors des classes, tous les jours de la semaine, les jeudis et les dimanches compris.

Enseignement mutuel des garçons.

(ÉCOLE MODÈLE.)

MM. Cuvet, directeur.
L'Hôtellier, sous-directeur.

Enseignement simultané.

Huit Frères de la Doctrine Chrétienne.

Enseignement mutuel des filles.

Mme Beuscher, directrice.

Enseignement individuel.

Mlle Charlemagne ; Mme Fleury.

Pensionnat de demoiselles.

Mme Martin-des-Landes ; Mmes du Refuge ; Mmes de la Providence, qui font de plus l'école gratuitement aux externes.

Mlle Julie Bagot a crée à Saint-Brieuc une maison de Providence, où elle élève et instruit de jeunes indigentes. Une succursale de l'institution est établie à Cesson, où se tient une école travaillante, pour les petites filles de la paroisse.

Mlle De Lavillechaperon tient, à S.-Brieuc, un établissement de même nature, appelé Nazareth.

Professeurs d'anglais.

M. Le Pons ; Mme Anton, de Londres ; Mlle Josse. Cette dernière enseigne aussi l'italien.

Professeurs de dessin.

MM. Dany, Kerangal ; Mlle Nether.

Professeurs de musique.

MM. Belenfant, Edern ; Mlle Nicolas.

Professeur de danse.

M. Lioto.

COLLEGE DE DINAN.

Bureau d'administration.

MM. Néel, sous-préfet, président.
Leconte, maire.
Bailly, procureur du roi.
Gervais, avocat.
Roussan, avoué.

Principal,	MM. Joubin.
Philssophie,	N.
Rhétorique,	Laurent.
Seconde	le principal.
Troisième,	Bouris.
Quatrième,	Beauchef.
Cinquième,	Leclech.
Sixième,	Bures.
Septième,	Boistel.
Huitième,	Jardin.
Mathématiques et physiq.	Gourdin.
Professeur de musiqne,	Le Gros.

ÉCOLES PRIMAIRES DE DINAN.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE
Annexée au Collége.

M. Dilassert, pourvu du brevet supérieur, directeur.
M. Chaye, sous-directeur.

Enseignement mutuel.

M. Leyder, directeur.
M. Payart, sous-directeur.

Il existe en outre plusieurs écoles privées : celle des Frères de l'instruction chrétienne, etc. Cellles-ci sont du mode d'enseignement simultané.

Pensionnats de demoiselles.

Mme Desguez, directrice.
Mlles Raffray.

Les demoiselles reçoivent aussi l'instruction chez les Dames Ursulines, chez les Dames de la Sagesse et chez Madame Guéguen.

COLLÉGE DE GUINGAMP.

Bureau d'administration.

MM. Brunot, sous-préfet, président.

Ollivier, maire.

Vistorte, président du tribunal.

Gélard, avocat.

Clech-Kerthomas, notaire.

Baudouin, avocat.

MM. Lemoulle, principal, régent de rhétorique et de 2e; Le Poulliquen, de 3e; Heron de 4e; Tanguy, de 5e et 6e; Guénanen, de 7e et 8e; Le Joly, de langue anglaise; Laurant, de mathématiques; Corbe, maître de dessin; Thomas, maître d'écriture; Thoraval, maître d'étude.

Il y a un cours spécial de français, tenu par M. Le Pouliquen; et un de physique et de chimie, par M. Laurant.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE

ANNEXÉE AU COLLÉGE,

Sous la direction de M. le Principal.

On y enseigne la grammaire, l'arithmétique, le système métrique, la géométrie élémentaire, l'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire, le chant; des notions des sciences physiques, chimiques et d'histoire naturelle, applicables à l'agriculture et aux usages de la vie; l'histoire et la géographie. Des exercices de gymnastique, favorables à la force et à la santé, serviront à la récréation. La religion et la morale sont la base de l'enseignement.

M. Bléas, directeur, élève de l'école normale de Rennes.

Sous-directeur, M. Le Roux, élève de l'école normale, chargé de l'enseignement élémentaire.

Enseignement simultané.

Six Frères de l'instruction chrétienne.

École des filles.

Les Filles de la Sagesse ; Mme Auffray.

Pensionnat de Demoiselles.

Les Dames de la Croix ; les Hospitalières.

COLLEGE DE LANNION.

Bureau d'administration.

MM. Loton, sous-préfet, président.
Raoult, maire.
Cavan, procureur du roi, secrétaire.
Chauvin, juge de paix.
Tassel, avocat.
Nayrod, docteur-médecin.

MM. Pioche, principal et régent de 3e et 4e ; Le Guellaut, de 5e, 6e et d'histoire naturelle ; Moizan, de 7e et 8e ; Ulliac, de mathématiques et d'anglais ; Le Goff, maître de dessin.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Enseignement mutuel.

MM. Le Vot, directeur.
Chambry, maître-adjoint.

Enseignement simultané.

Sept Frères de l'instruction chrétienne.

Pensionnats de Demoiselles.

Les Sœurs du Saint-Esprit, sur le Marhallach.
Mlle Pollard.
Pensionnat de Sainte-Anne.
Dames de la Retraite.

ÉCOLES PRIMAIRES DE LOUDÉAC.

École mutuelle communale.

M. Le Ray, directeur, qui, avec M. May, donne le soir des leçons gratuites aux adultes.

Enseignement simultané.

Les Frères de l'instruction chrétienne.
M. Ody.

Pensionnats de Demoiselles.

Mlle Hillion ; les Dames de la Sagesse

Les MM. Mercier ont créé à Loudéac une maison de Providence, où ils procurent l'instruction aux orphelines.

COLLEGE DE LAMBALLE.

Bureau d'administration.

MM. Le maire, président.
Le Rouillé, curé.
Droguet, docteur-médecin.
Genty.
Villourmet.

MM. Coutance, principal, régent de mathématiq. ; Le Borgne, régent de 3e et de 4e ; Hinaut, de 5e et de 6e ; Pérédo, de 7e et de 8e ; Bourser, maitre d'étude ; Royer, de dessin.

Ecole primaire supérieure.

M. Guyomard, directeur.

COMMISSION D'EXAMEN

D'INSTRUCTION PRIMAIRE,

Pour les aspirants au brevet de capacité et pour l'admission des élèves des Côtes-du-Nord, à l'école normale de Rennes.

Un inspecteur de l'académie de Rennes, prés.
Mr Marée, principal honoraire, vice-prés.
Legal-Lasalle, docteur-médecin.
Guiomar, juge de paix.
Héroux, principal du collége.
Le Breton, secrétaire de l'évêché.
De Garaby, régent de philosophie.
Campion, inspect. des écoles prim., sec.

COMMISSION D'EXAMEN

D'INSTRUCTION PRIMAIRE,

Pour les aspirantes au brevet de capacité.

Les mêmes que ci-devant, plus :
Mmes Bellom et Lorin.

Les examens ont lieu les cinq premiers jours de Mars, et les cinq premiers jours de Septembre.

COMITÉS SUPÉRIEURS

D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Arrondissement de S.-Brieuc.

MM. Thiellen, préfet, président; Le Pomelec, maire de S.-Brieuc; Androuin, procureur du roi; Guernion, juge de paix, Josselin, curé de Saint-Michel, membres de droit.

MM. Bellom, propriétaire, Allenou, négociant; Duval, notaire; Thoreux, prop.; De Catuélan, propriét.; Le Saulnier-Saint-Jouan, maire de Binic; Dutaya, maire de L'Hermitage; Besnard, négociant, membres du conseil général du département.

MM. Guiomar, juge de paix; Veillet; maire de Moncontour; Guépin, maire de Plœuc, membres du conseil d'arrondissement, désignés par ledit conseil.

MM. Marée, régent, vice-président, Cuvet, instituteur, membres désignés par le ministre de l'instruction publique.

MM. Artur, maire de Châtelaudren; Bastiou, adjoint au maire de Châtelaudren; Bourdellès, juge de paix, à Lanvollon; Morand, négociant-armateur; Perrio, docteur-médecin, inspecteurs délégués, choisis hors de son sein par le comité.

Arrondissement de Guingamp.

MM Brunot, s.-préf., président; Gouin, procur. du roi; Sauveur de La Chrpelle, membre du conseil général; Le Roy, juge de paix; Guyomard, curé, membres de droit.

MM. Le Gorrec, maire et député; Guillerm, notaire; Le Calvez, notaire, membres du conseil général.

MM. Le Moulle, principal du collége; Bellec, instituteur privé, membres désignés par le ministre.

MM. Clec'h-Kerthomas, vice-président; Le Saux, juge de paix; B. Desjars, négociant, membres désignés par le conseil d'arrondissemen.

M. Delioux, secrétaire du comité, membre choisi par le comité supérieur.

MM. Rouxel ; juge de paix ; Guyon ; Rével, propriétaire ; L. Desjars, percepteur ; Bahezre ; Herpe ; Le Roy, notaire ; Le Gars, Jérôme ; Guyot, percepteur ; Gouëlo, juge de paix ; Suant, propriétaire ; Kerveno, maire de Rostrenen ; Loyer, notaire, inspecteurs délégués, choisis hors de son sein par le comité.

Arrondissement de Loudéac.

MM. Le Marquis de Bréhan, sous-préfet, président ; Lansard, maire de Loudéac ; Gohin, procureur du roi ; Guillemot-Treffinguy, juge de paix ; Elie, curé, membres de droit.

MM. Bigrel, père ; Ollitrault-Dureste ; Le Gué, jeune ; Perret, maire du Gouray, membres du conseil général.

MM. Connan aîné, secrétaire du comité ; Hillion, substitut du procureur du roi ; Pendezec, juge d'instruction, membres désignés par le conseil d'arrondissement.

M. Le Ray, instituteur public à Loudéac, membre désigné par le ministre.

MM. Jouny, greffier du tribunal ; Bienvenüe, notaire ; Delamarre, juge de paix à Corlaix ; Tilly, juge de paix à Mûr ; Ruellan, juge de paix à Collinée ; Botrel, juge de paix à Merdrignac ; Racinet, propriétaire, inspecteurs delégués, choisis hors de son sein par le comité.

Arrondisssment de Dinan.

MM. le Sous-préfet, président ; le Maire (Le Conte) ; le Procureur du roi (Bailly) ; le Curé de Saint-Sauveur (Brajeul).

Le Juge de paix (Dinan *ouest*), Duchalonge-Salmonais ; Dessalles, Moucet, Petibon, De La Motte-Colas.

MM. Bigeon, Gervaize, Aubry, Piedvache, secrétaire.

MM. Joubin, principal du collége, et Leyder, institut. désignés par le ministre.

Arrondissement de Lannion.

MM. Loton, sous-Préfet, président ; Cavan, procureur du roi ; Despasse, maire ; Chauvin, juge de paix ; Bidan, curé, membres de droit.

Tous les membres du conseil général.

MM. Tassel, Alfred, docteur-medecin ; Pioche, principal du collége ; Le Vot, directeur de l'école mutuelle ; Moreau, substitut ; Toussaint, avoué.

ETAT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE DEPARTEMENT.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES COMMUNES et des réunions de communes qui sont pourvues d'écoles communales	NOMBRE DES COMMUNES et des réunions de communes qui sont sans écoles.	NOMBRE des écoles	TOTAL DES ENFANTS qui fréquentent les écoles primaires. garçons.	filles.	RAPPORT du nombre des élèves à la population.	TAUX MOYEN du REVENU APPROXIMATIF des instituteurs communaux.		des institutrices communales.
							f.	c.	f. c.
S.-Brieuc.	47	40	119	5553	4055	1/18	599	48	582 «
Dinan.	31	51	94	3409	2465	1/19	540	81	306 «
Guingamp.	26	46	52	2039	948	1/55	617	88	1672 «
Lannion.	37	9	63	2351	1325	1/29	539	97	454 «
Loudéac.	23	28	45	1406	649	1/46	520	56	376 «
TOTAUX.	164	174	373	14758	9442	1/25	578	20	704 «

ÉTAT
DES
ÉCOLES SECONDAIRES.

ÉCOLES ECCLESIASTIQUES.

NOMBRE DES ÉLÈVES.

Dinan. 130
Plouguernével. . . . 121
Tréguier. 200

COLLÉGES UNIVERSITAIRES.

NOMBRE DES ÉLÈVES

Dinan. 80
Guingamp. 90
Lamballe. 40
Lannion. 50
Saint-Brieuc. 214

Total des élèves des écoles secondaires 925

BIBLIOTHÈQUE DE S.-BRIEUC.

On compte en France 273 bibliothèques publiques, contenant ensemble environ cinq millions de volumes. Celle de Saint-Brieuc en renferme environ 18 mille.

M. Bourel, bibliothécaire.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

MM. F. Ferrary, conservateur honoraire.
Bourel, conservateur en titre.

JOURNALISTES.

MM. Kerambrun, éditeur du *Messager*.
Le Maout, — du *Publicateur*.
Jollivet, édit. du *Conteur*, à Guingamp.
Tanguy, — de *l'Echo des Côtes-du-Nord*.
Villedieu, — du *Journal de Lannion*.
Delaveau, — du *Progrès*, à Loudéac.
Hédal, gérant du *Dinanais*.
Lecourt, — de *l'Impartial*.

Le *Français-de-l'Ouest* est annoncé comme devant paraître à Saint-Brieuc. Gérant, M. de Geslin.

IMPRIMEURS.

MM. L. Prud'homme, à Saint-Brieuc.
Guyon aîné, *id.*
Guyon frères, *id.*
Le Maout, *id.*

MM. Huart, à Dinan.
Jollivet, à Guingamp.
Tanguy, *id.*
Villedieu, à Lannion.
Delaveau, à Loudéac.

Presse en taille-douce.

Mrs Prud'homme et Guyon frères, à S.-Brieuc.

Stéréotypie et Atelier de réglure.

M. L. Prud'homme, à Saint-Brieuc.

Lithographie.

M. Jollivet, à Guingamp.

LIBRAIRES.

Mrs L. Prud'homme, Guyon frères, Conor-Grenier, Choureau, Huguet, Mlle Vallois, à Saint-Brieuc.
Huart, Hinault, Delarue, Mlle Coste, à Dinan.
Tanguy, Jollivet, à Guingamp.
Le Monnier, Mlle Hamon, à Lannion.

CERCLES LITTERAIRES.

Quatre à Saint-Brieuc, deux à Guingamp, un à Loudéac, un à Dinan, un à Lannion, un à Tréguier, un à Paimpol, un à Pontrieux.

Mr Mareschal, archiviste du département.
M. Bourel, auxiliaire.

ART MÉDICAL.

Cinquante-sept docteurs en médecine, trois maîtres en chirurgie, quatre-vingt-trois officiers de santé, soixante-treize sages-femmes, trente-trois pharmaciens exercent dans le département.

Noms et domiciles des médecins, chirurgiens, officiers de santé, sages-femmes et pharmaciens, exerçant dans chaque arrondissement.

1er ARRONDISSEMENT. — S.-Brieuc.

Mrs Legal-Lasalle, Le Moine, Rault, GuilloLohan, Frogé, La Vergne, docteurs-médecins.

Mrs Langlois, maître en chirurgie; Beuscher, Golfier, Hamon, Ratte, Ferrary, officiers de santé.

Mmes Vénard, Hallot, Plovier, sages femmes.

Mrs Ferrary*, Lagadec*, Frogé, Le Maout, Prod'homme, Hommay*, pharmaciens.

Ploufragan, Me Touhier, s.-f.

Plédran, Me Saintilan, s.-f.

Iffiniac, M. Baron, off. de santé, Me Guinard, s.-f.

Pordic, Me Alainmat, s.-f.

Châtelaudren, Mrs Conor et Le Pouliquen, off. de s.; Me Chabrol, s.-f.; M. Simon*, pharmacien.

Plélo, Me Levincent, s.-f.

Etables, M. Thémoin, off. de s.; Me Poinsot, s.-f.

Binic, M. Besnier, off. de s.

S.-Quay, Mrs Thémoy, d.-m.; Raymond, off. de s.

Lamballe, Mrs Bédel, Depax, Bavay (François), Droguet, Bavay (Isidore), Besnier, d.-m.; Bonjour, off. de santé; Mmes Vadaine, Coutarde, s.-f.; M Bataille*, Lévêque et Bichemin, phar.

Lanvollon, Mrs Blanchard, Orioux, off. de s.; Mmes Guyot, Pilpot, s.-f.

* Cette astérique suit un pharmacien reçu dans les écoles spéciales.

Pommerit-le-Vicomte, Me Offret, s.-f.

Moncontour, Mrs Erhel, Drouadaine, d.-m.; Mmes Le Duc, Philippot, s.-f.; Mrs Frouin, Houstin, pharm.

Quessoy, Me Rouillé, s.-f.

Paimpol, Mrs Derrien, d.-m.; Fontaine, Le Coniat, Le Pouliquen, off. de s.; Me Forgeron, s.-f.; Mrs Perrin, fiauvaget, ph.

Bréhat, Mmes Le Goff, Savidan, Chancellé, sages-femmes.

Pléneuf, M. Rouinvy, off. de s.; Mme Duval, s.-f.

Erquy, M. Auffray, off. de s.; Me Vadaine, sage-femme.

Plœuc, Me Jouan, sage-femme.

Plaintel, Me Le Glatin, s.-f.

Plouha, M. Bessard, off. de s.; Mes Coaannouan, Le Bret, s.-f.

Pléhédel, Me Bourgès, s.-f.

Quintin, Mrs Pério, Leveillé, Simon, Boscher, d.-m.; Mes Sorgniard, Le Parc, Labbé, s.-f; Mrs Chauvel*, Mahé, pharm.

Planguenoual, M. André, off. de s.

2e ARRONDISSEMENT. — Dinan.

Mrs Bigeon. Bodinier, Robinot-Saint-Cyr, Aubry, Piedvache, Larère, d.-m.; M. Guil-

lard, d. en ch.; Mr Jan, off. de s. Mes Gerbe, De Bonniec, s.-f,; Mrs Robert, Jaquolot*, Boismartel, Regnault, Hervé, pharm.

Pleudihen, Mrs Postel, d.-m.; Cloutier de La Noë, off. de s.

Plouër, Mrs Guischard, Hervé, d.-m.; Le Pecq, Briand, off. de s.

Broons, MM. Rault, Mellet, Le Moine, Gilbert, off. de s.; Me Gallet, s.-f.

Yvignac, M. Tessier, off. de s.

Evran, Mrs Nouazé, Guérin, Eloy, off. de s.

Plouasne, M. Cocheril, off. de s.

Jugon, Mrs Trotard, d.-m.; Hamon; off. de s.; Me Raulet, s.-f.

Plénée, Mrs Valadou, d.-m.; Gourdet; Issaly, off. de s.

Matignon, Mrs Delasal, Sébillot, d.-m., Sommard, off. de s.; Me Vadaine, s.-f.

Pléhérel, Mrs Teveux, Guérin, off. de s.; Me Séguin, s.-f.

Plancoët, Mrs Beslay, d.-m.; Moureaux, Morel, off. de s.; Gaumain, phar.

Corseul, M. Bezard, off. de s.

Pluduno, M. Gautier, off. de s.

Ploubalay, Mrs Le Tulle, Cabaret, Durand, off. de s.; Me Hican, s.-f.

Pleslin, M. Le Moine, d.-m.

Trigavou, Mrs Vincent, Vincenot, off. de s.

S.-Jouan-de-l'Isle, M. Lemarchand, maître en chirurgie.

Caulnes, M. Allouet, off. de s.

Guenroc, Mrs Ramart, d.-m.; Le Monier, off. de s.

3e ARRONDISSEMENT.— Guingamp.

MM. Buhot, Brette, Pénanguer, Bénoist, Larèbe, d.-m.; Guiomar, off. de s.; Mes Boisvin, Leguyader, Cavalier, Corne, Cathou, s.-f. Mrs Vadet *, Ribot *, Bizos, pharm.

Saint-Agathon, Me Olivet, s.-f.

Bégard, Mrs Le Bellec, Jégou, off. de s.

Belle-Isle, M. Lucas, off. de s.

Bothoa, Me David, s.-f.

Bourbriac, Mrs Lescop, Offret, s.-f.

Callac, Mrs Buhot, Richault, off. de s.; Me Rolland, s.-f.

Pontrieux, M. Chaumont, d.-m.; Mrs Richard, Lebaudour, off. de s.; Me Héloury, s.-f.; Mrs Guiaumard * et Nicol, pharm.

Ploézal, Me Morvan, s.-f.

Quemper-Guez., Mlle Caroline Ollivier, s.f.

Rostrenen, Mrs Goëlo, d.-m.; Huby, off. de s.; Mes Guého; Le Gendre, s.-f.

4e ARRONDISSEMENT.— Lannion.

Mrs Hamel (Fr.), Nayrod, Prat, Hamon, d.-m.; Le Roux, Polard, Tassel, Turquet, off. de s.; Me Le Troadec, s.-f.; Mrs Sourdier, Darnal *, Romand, Clouard, pharm.

La Roche-Derrien, M. Cuziat, off. de s.; Me Guégan, s.-f.

Lezardrieux, M. Corlouer, off. de s.

Pleubian, Me Allainmat, s.-f.

Pleudaniel, Me Caro, s.-f.

Pleumeur-Gaultier, Me Bescot, s.-f.

Perros-Guirec, Me Vincent, s.-f.

Plestin, Mrs Le Fiblec, d.-m.; Rolland, maître en chirurgie.

Plouaret, M. Lemorvan; off. de s., Me Michel, s.-f.

Tréguier, Mrs Lemillier, Villeneuve, Even, Bouyer, d.-m.; Villeneuve, off. de santé; Me Rolland, s.-f.; Mrs Vincenot *, Le Charpentier, Pharm.

Lanmérin, M. Letinevez, off. de s.

5e ARRONDISSEMENT.— Loudéac.

Mrs Lansard, Robin-Morhéry, Guilloux, d.-m.; Mes Josset, Leblanc, s.-f.; M. Boury, pharm.

Saint-Caradec, Me Gaultier, s.-f.

Trévé, Me Gaubicher, s.-f.

Corlay, Mrs Dubosc, Le Bigot. off. de s.; Mes Genève, Le Noannès, s.-f.

Gouarec, M. Racinet, d.-m.; Me Philippe, s.-f.

Plémet, M. Rimet, off. de s.

Merdrignac, Mrs Josset, Sérullas, Sébilot, off. de s.

Plouguenast, M. Heurtaut, off. de s.; M. Harmand, s.-f.

Langast, M. Le Pontois, off. de s.

Uzel, M. Viet, d.-m.; Golfier, Nourry, off. de s.; Mr Regnier, s.-f.; M. Chauvel, pharm.

Allineuc, Me Tuloup, s.-f.

Quillio, Me Gaubicher, s.-f

JURI MÉDICAL
pour le département,

Un profess. de la faculté de Paris, présid.
Mrs Rault, Le Moine, docteurs-médecins.
Ferrary, Vadet, Lagadec, Hommay, pharmaciens.

COMMISSION SANITAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.

M. le Maire de Saint-Brieuc, président.

Mrs Sébert l'aîné, vice-président; Legal-Lasalle, GuilloLohan, médecins; Allenou, Le Saulnier-Saint-Jouan aîné, Ruellan, le Sous-intendant militaire, membres; Ferrary, secrétaire.

Mrs le Général commandant le département, le Commissaire de la marine, l'Inspecteur des douanes, l'Ingénieur en chef du département, le Capitaine de gendarmerie en font partie, avec voix consultative.

M. le Préfet du département est président honoraire de cette commission.

La commission a des médecins visiteurs sur divers points du littoral de son arrondissement, savoir : à Saint-Brieuc, M. Le Moine, docteur-médecin, pour le port de Saint-Brieuc, sur les deux rives; M. Besnier, officier de santé, pour Binic, Mrs The-

moy, docteur-médecin, et Raimond, officier de santé pour Portrieux et la rade de la baie de Saint-Brieuc.

Commissions chargées d'examiner et de vérifier les titres des chirurgiens qui se présentent pour être employés sur des navires de commerce, et de procéder à la visite des coffres de médicaments et des caisses d'instruments de chirurgie :

1° A Saint-Brieuc, Mr Rault, docteur-médecin ; Beuscher, chirurgien ; Ferrary, pharmacien.

2° A Paimpol, Mrs Derrien, doct.-méd. ; Le Coniat, off. de s. ; Perrin, pharm.

3° A Tréguier, Mrs Bouyer, doct.-méd. ; Ville-Neuve, officier de santé ; Le Charpentier, pharmacien.

Maître nageur, à S.-Brieuc.

M. Vénard.

Baigneurs.

Mme Ve Fontaine, à Saint-Brieuc.
M Le Roux, à Dinan.
Mme Aldébert, à Guingamp.
M. Le Cocq, à Lannion.

Artistes vétérinaires.

MM. Barjolin, à Saint-Brieuc.
Chabert, à Dinan.
Boivin, à Guingamp.

AGRICULTURE, COMMERCE ET INDUSTRIE.

Sociétés et Comices agricoles.

Le département a 48 cantons ; 26 possèdent des comices et 3 des sociétés d'agriculture.

Arrondissement de Saint-Brieuc. — Quatre comices agricoles ; 250 membres.

Plœuc. — Son comice est le plus ancien. — Guépin, maire, président ; Dutaya, prés. honoraire ; Savenay, trésorier.

Paimpol. — Saint-Jouan, maire de Binic, prés. ; Marc, vice-prés. ; Morand, trésorier.

Plouha. — Bernard, de Rennes, présid. ; Alain, maire, vice-présid. ; Monjaret, trés.

Lanvollon. — Duval, maire, président ; De Floyd, vice-président ; Le Nouvel, trés.

Société d'agriculture de Saint-Brieuc : Le Préfet, présid. né ; Le Guen, secrét.

Soixante membres, non compris les membres-adjoints de divers points des Côtes-du-Nord et des autres départements.

Le 27 Novembre 1839, s'est formé à Dinan un comice central d'agriculture, de commerce et d'industrie. Ont été nommés : Mr Néel (Charles), président; Brignon de Lehen, vic.-pré.; Buisson, (Germain), secr.; Péan, trésorier; De Querhoënt, archiviste.

Les membres sont soumis à une rétribution annuelle de 5 fr.; les réunions périodiques auront lieu le jeudi.

Arrondissement de Guingamp. Le plus avancé sous ce rapport, et digne d'être proposé pour modèle, il compte dix comices, autant qu'il y a de cantons :

Guingamp — B. Desjars, président; De Bosmilliau, vice-présid.; Le Camus, trés.

Pontrieux. — C. Le Gorrec, président; Pasquiou, vice-présid.; Ollivier, trésorier.

Rostrenen, Le Gac, présid.; Allain-Launay, vice-président; Tilly-Kveno, trésorier.

Callac. — C. Desjars; président; Kdauson, vice-président; Guiot, trésorier.

Plouagat. — F. Saint-Jouan, président; Charles, trésorier.

Belle-Isle. — De Béchenec, président; Prigent-Kersalic, trésorier.

S.-Nicolas-du-Pélem. — Huchet, présid.; De Courson, vice-présid.; Suffray, trésorier.

Bourbriac. — Le Guillou-Kergoat, présid.; Le Roy, vice-présid.; Lozahic, René, trés.

Bégard. — Pasquiou, présid.; H. Le Calvez, vice-président; Tassel, trésorier.

Maël-Carhaix. — Guillerm, président; Le Moine, trésor.

Arrrondiss. de Lannion. — 5 comices.

Société d'agriculture à Lannion, 60 memb. Nayrod, président; Le Barzic, vice-présid.; Le Roux, trésorier.

La Roche-Derrien. — Tigeon, président; Le Huérou, vice-présid.; Conan, trésorier.

Lézardrieux. — Launay-le-Provost, prés.; Le Béver, trésorier.

Perros. — M. Le Vicomte De Champagny, prés.; Le Corre, vic.-prés.; Le Graët, trés.

Plouaret. — Le Clech, président; Conen-de-Penlan, vice-présid.; Savidan, trésorier.

Tréguier. — Illiac, président; Le Grand, vice-président; Le Saux Dumesguen, trés.

Arrondiss. de Loudéac. — 6 comices, 60 m.

Loudéac. — Lansard, président; Gautier, vice-président; N.... trésorier.

Uzel. — Glais-Bizoin, président; Gaubicher, vice-présid.; Rolland, trésorier.

Corlay. — Ollitrault-Dureste, président; Thierry, trésorier.

Mûr. — Calvary-Tylan, prés., Fraboulet-Commanée, vice-présid.; L'Hostys, trés.

Plouguenast. — Trobert, présid.; Doré, vice-présid.; Viet, trésorier.

Merdrignac. — Duplessix de Grénédan, président; Chapotin, vice-président; Bayot, Joseph, trésorier.

ASSOCIATION

Pour l'amélioration de l'industrie linière.

Mrs Thieullen, président; Veillet, vice-président; Boullé, secrétaire; Rouxel, trésorier.

MINOTERIE,

Etablie au moulin du Boscq, commune de Saint-Brieuc, par M. Piedvache.

JURI CENTRAL

POUR L'ADMISSION DES ÉTALONS.

Mrs Bouvier-Destouches, Baron-Dutaya, Ollitrault-Dureste, Le Saulnier-S.-Jouan.

M. Barjolin, vétérinaire du département, assiste aux opérations du juri avec voix consultative.

Vice-consulats.

MM. Angier, vice-consul britannique, à Saint-Brieuc.

Sébert, Théodose, vic.-cons. de Suède et de Norwège, à Saint-Brieuc.

Agents de change.

M. Mazurié fils, courtier de marchandises et d'assurances, conducteur de navires et interprète à Saint-Brieuc.

M. Guillebot, *idem*, interprète de langues.

Chambre de Commerce de Saint-Brieuc, instituée par ordonnance royale du 7 Juillet 1819.

MM J.-P. Boullé, présid.; Tueux, Bothen, Kerautem, Chauvin, L. Le Saulnier-Saint-Jouan, Allenou, Th. Sébert, J.-M. Ruellan, Le Pomellec, membres; Bellissue, secrétaire-archiviste.

Société d'assurances mutuelles de la baie de Saint-Brieuc.

MM. Le Pomellec frères, J.-P. Boullé, H. Besnard, Le Guibert et Corbel, Hamono, B. Goullé, F. Ruellan et fils, Sébert l'aîné fils, Villeferon frères, L. Allenou.

Chambres consultatives des arts et manufactures.

Moncontour. — MM. Thomas, Latouche, Vivier, Marie, Desnoes-Ruellan, Veillet-des-Landelles.

Quintin. — MM. Allenou, présid.; Henry-Ville-Neuve, secr.; Veillet, Garnier-Desgarennes, Th. Lesage.

Loudéac. — MM. Mahé, G. Viet-du-Bourg, Conan aîné; Le Verger, Ange; Prioux, Maurice, et Le Moisan, Maurice.

Uzel. — MM. Légué, GuilloLohan, Fraboulet-Commanée, Martin, Le Guennec, Morice.

Société départementale des Courses.

MM. Thieullen, président; le Comte de Rosmorduc, vice-présid., Houël, directeur du haras de Langonnet; le Marquis de Catuelan; Walaston, De Floyd père, memb. Claude Rouxel fils, trésorier; F. Le Pouelec, maire de S.-Brieuc, secrétaire.

Poids et mesures.

MM. Blanchard, vérificateur, à S.-Brieuc.
Gagon, — à Dinan.
Tropel, — à Guingamp.
Le Coq, — à Lannion.
Viet-Villehamon — à Loudéac.

Caisses d'épargnes.

Saint-Brieuc. — Thierrot père, président; Doré, sécrétaire; Nomy, caissier.

Reçu jusques et compris le 16 Décembre 1839.

	1,168,200 77
Remboursé.	559,155 01
Reste en caisse. . .	609,045 76

Dinan. — Restif, Roussan, Péan, Dutertre, Michel, Gaultier, Jubin, Daubès, Redoulès, Gagon, Le Conte, Belêtre-Viel, Nicolas.

Guingamp. — Vistorte, notaire, direct.; Desjars, tresorier; De Botmiliau, secrét.

Lannion. — Nayrod, prés. Le Roux, secr. Lopès, trésorier.

Loudéac. — Lansard, président; prioux, caissier; Leverger, sercétaire.

Juri départemental *chargé de l'examen et de l'admission des échantillons produits pour l'exposition française qui doit s'ouvrir à Paris.*

MM. Le Saulnier-S.-Jouan, président du conseil général.
Le Pomellec, maire de Saint-Brieuc.
Boullé, J.-P., président de la chambre de commerce de S.-Brieuc.
Veillet, maire et président de la chambre consultative de Moncontour.
Caplet, négociant à Saint-Brieuc.

Une commission composée de cinq membres, est instituée dans chaque arrondissement, par MM. les sous-Préfets.

COMMUNES (376),

MAIRES, CURÉS ET DESSERVANTS,

ET

Population des Communes du Département.

La (précède un desservant, en cas douteux. L'* suit le desservant qui a deux communes. La † suit le curé, quand la cure n'est pas au chef-lieu de canton civil.

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	Population.
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.			
Saint-Brieuc.	Le Pomellec.	Epivent, Josselin, (Eon.	11378
La Méaugon.	Le Bret.	Torchard.	1014
Plérin.	Denis.	Guillet.	4875
Ploufragan.	Marc.	Robert.	2467
Pordic.	Allenou.	Renault.	4290
Trémuson.	Gaubert.	Gomet.	885
Hillion.	Botrel.	Cardin.	2527
Langueux.	Baudet.	Hamon.	1962
Plédran.	Le Gallais.	Janin.	3675
Saint-Donan.	Le Coq.	Gautron.	2640
Saint-Julien.	Helloco.	Charlot.	871
Trégueux.	Mahé.	Ferchal.	1345
Yffiniac.	Hinault.	Guiomard.	2003
Châtelaudren.	Artur.	Aribart.	1354
Boqueho.	Le Bihan.	Grosset.	1736
Cohiniac.	Le Febvre.	Briand.	870
Plélo.	Pédron.	Durand.	4252
Plerneuf.	Guiomart.	Hillion.	979
Plouvara.	Morin.	Lamy.	1869
Trégomeur.	Blévin.	Dutertre.	952
Tréméloir.	Vincent.	Lerigoleur.	650
Etables.	Ruellan.	Bourdonnais.	2986

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Binic.	S.-Jouan, aîn.	Bourdonnais.	2229
Lantic.	Mal.	Denis.	1292
Plourhan.	Allain-Luco.	Guessant.	1938
Saint-Quay.	Thémoy.	Auffray.	2274
Tréveneuc.	Thouëment.	Bidan.	760
Lamballe.	La Vigne.	Rouillé, (Trobert.	4396
Andel.	Beurrier.	Halnault.	578
Coëtmieux.	Cloteaux.	Le Barbier.	604
Landéhen.	Hermange.	Rio.	944
La Poterie.	Méheut.	Hémery.	440
Lamalhoure.	Mordel.	Leray.	776
Maroué.	Aumont.	Rouvrais.	2479
Meslin.	Rouxel.	Marc.	824
Morieux.	Dayot.	Diveu.	631
Noyal.	Guynard.	Brindejonc.	545
Pommeret.	Le Mottais.	Gaubert.	1132
Saint-Aaron.	Baudet.	Le Brase.	685
Saint-Rieul.	Franchart.	Rolland.	365
Trégomar.	Lardoux.	Gallais.	478
Lanvollon.	Duval.	Thomas.	1435
Gommenech.	Le Bars.	Damour.	1216
Lannebert.	Le Guen.	Costard.	934
Le Faouet.	Gourriou.	Madec.	880
Le Merzer.	Ferchal.	Julou.	1020
Pléguien	Drillet.	Derrien.	1666
Pommerit-le-V.	Le Page.	Macé.	2948
Tréguidel.	Hesry.	Chandemerle.	811
Tréméven.	Hello, Yves.	Cathou.	762
Tressignaux.	Kermasson.	Morvan.	813
Trévérec.	Ollivier.	Guézou.	523
Moncontour.	Veillet.	Le Borgne.	1704
Bréhand.	Monvoisin.	Texier.	1975
Hénon.	Richecœur.	Huet.	3262
Penguily.	Lucas.	Chevalier.	428
Quessoy.	Gibet.	Hervian.	2806
Saint-Carreuc.	Cotillard.	Briend.	1220

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Saint-Glen.	Loncle.	Chevalier.	738
Saint-Trimoël.	Couvé.	Malécot.	674
Trébry.	Tarlet.	Cochery.	1608
Trédaniel.	Valo.	Duhamel.	978
Paimpol.	Le Mesl.	Moy.	2012
Bréhat.	Cornic.	Tartivel.	1483
Kérity.	Dauphin.	Denis.	1956
Ploubazlanec.	Le Goff.	Guennou.	3274
Plouézec.	Maros.	Lenfant.	3922
Plounez.	Lamandour.	Derrien.	2289
Plourivo.	Armez.	Le Bouniec.	2465
Yvias.	Le Solleux.	Goudelin.	2579
Pléneuf.	Le Dosseur.	Chastel.	1816
Erquy.	Couray.	Le Chien.	2070
Planguenoual.	Le Grand.	Hello.	1668
Plurien.	Gesrel.	Chandemerle.	1171
Saint-Alban.	Barbedienne.	De la Fresnaye†	1420
Pluduc.	Guépin.	Duchêne.	3305
La Harmoye.	Salmon.	Gicquel.	1244
Lanfains.	Téhet.	Hello.	2226
Le Bodéo.	Goupy.	Bouétard.	941
L'Hermitage.	Dutaya.	Guillard.	1140
Plaintel.	Tanguy.	Le Breton.	3573
Plouha.	Allain.	Guernion.	4958
Lanleff.	Le Cain.	Harscouet.	498
Lanloup.	Bitoré.	Le Floch.	559
Pléhédel.	Richard.	Le Touche.	1739
Pludual.	Malenfant.	Le Dosse.	1100
Quintin.	Lymon.	Saint-Séverin.	3454
Le Fœil.	Gallouet.	Goupillière.	2400
Le Leslay.	Jaffray.	Grogneuf.	312
Le Vieux-Bourg.	Raoult.	Joyeux.	1513
Plaine-Haute.	Quintin.	Robert.	2102
Saint-Bihy.	Le Rigoleur.	Roger.	485
Saint-Brandan.	Gicquel.	Carlo.	3357
Saint-Gildas.	Mordelet.	Quéro.	

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
ARRONDISSEMENT DE DINAN.			
Dinan.	Leconte.	Brajeul, Chenu.	7356
Lanvallay.	Boisnard.	Régnier.	1140
Léhon.	Amiot.	Le Vavasseur.	640
Pleudihen.	Nourry.	Rouault.	4530
Saint-Hélen.	Chouin.	Merven.	1459
Saint-Solain.	Gabillard.	Ravaudet.	426
Tressaint.	Thomas.	Gaudin.	425
Aucalleuc.	Mahault.	Prioux.	400
Bobital.	Pérot.	Brindjonc.	267
Brusvily.	Arot.	Menard.	645
Calorguen.	Ouice.	Le Clerc.	904
Le Hinglé.	Avril.	*Id.*	210
Plouer.	Bourdé.	Briand.	3737
Quévert.	Bellard.	Biou.	1227
Saint-Carné.	Boschel.	Le Saicherre.	860
Saint-Samson.	Decadaran.	Boilet.	566
Taden.	Chas.	Merven.	1434
Trélivan.	Hallouet.	Plessix.	641
Trévron.	Le Bigot.	André.	936
Broons.	Miriel.	Fleury.	2627
Eréac.	Bedel.	Chapelle.	1527
Lanrelas.	Tournatory.	Caresmel.	1701
Mégrit.	OEillet.	Le Marchand.	1514
Rouillac.	Préauchat.	Chapelain.	869
Sévignac.	Meheust.	Robert.	2816
Trédias.	Guillemot.	Pellé.	717
Trémeur.	Gauvin.	Chollet.	981
Yvignac.	Le Roux.	Fleury.	1823
Evran.	Sevoy.	Rault.	4069
Le Quiou.	Homo.	Dupas.	490
Plouasne.	Le Tellier.	Rioche.	3009
S.-André-des-Eaux	Homo.	Denoual.	419
Saint-Judoce.	Rozé.	Fontaine.	791
Saint-Juvat.	Moucet.	Le Roy.	1440

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Tréfumel.	Brandily.	Lucas.	461
Jugon.	Trotard.	Odie.	519
Dolo.	Henri.	Gilbert.	869
Lescouet.	Brexel.	Chevalier.	801
Plédéliac.	Becherel.	Trobert.	2017
Plénée-Jugon,	Gourdet.	Pommeret.	4526
Plestan.	Hervé.	Loncle.	1917
Saint-Igneuc.	Delorgeril.	Vernier.	615
Tramain.	Déjoué.	Le Clerc.	650
Matignon.	Le Vavasseur.	Ksanté.	1255
Hénansal.	Rouxel.	Raul.	1111
Hénanbihen.	Carfantan.	Letournel.	1662
La Bouillie.	Robinot.	Tanguy.	676
Pléboulle.	Gaspaillard.	André.	1022
Pléhérel.	Faramus.	Nevot.	1061
Plévenon.	Grout du Meurtel	Allain.	1172
Ruca.	Gouray.	Blévin.	778
Saint-Cast.	Quéma.	Cormao.	1402
Saint-Denoual.	Nabucet.	Nevot.	456
Saint-Pôtan.	Chotard.	Ferrart.	1609
Plancoët.	Morel.	Quéro.	803
Bourseul.	Cocheril.	Rouxel.	1366
Corseul.	Salmon.	Piedvache, Salmon.	4251
Créhen.	Oleron.	Homery.	1589
Landébia.	Rollier.	Pinson.	196
Languenan.	Gaillard.	Jan.	1118
Plessix-Balisson.	Le Breton.	Moison.	217
Pléven.	Thébault.	Amicel.	596
Pluduno.	Brouard.	Oléron.	2124
Quintenic.	Desgranges.	Chaplain.	336
Saint-Lormel.	Le Maire.	Botrel.	426
Plélan.	Thébault.	Sévestre.	979
La Landec.	Du Tertre.	Pellé.	358
Languedias.	Michel.	Amice.	457
Plorec.	Aillet, Jean.	Chauvel.	895
Saint-Maudez.	De La Noe.	Crespel.	315

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Saint-Méloir.	Richard.	Jouquan. *	266
S.-Michel de Pl.	Ferté.	Richard.	509
Trébédan.	Jamet.	Corguillé.	456
Vildé-Guingalan.	Le Fort.	Angot.	571
Ploubalay.	Dubois.	Trobert.	2563
Lancieux.	Berest	Armel.	896
Langrolay.	Richard.	Chevalier.	805
Pleslin.	Le Moine.	Delorme.	1520
Saint-Jacut.	Alain.	Merdrignac.	1009
Trégon.	Le Boullanger	Rollier.	337
Tréméreuc.	Péan.	Richard.	563
Trigavou.	Vincent.	Collet.	1243
S.-Jouan-de-l'Isle.	Janvier.	Gendrot.	674
Caulnes.	Barbé.	Le Fert.	2002
Guenroc.	Pellan.	Crespel.	526
Guitté.	Sablé.	Renault.	1072
La Chapelle-Bl.	Davy.	Carré.	478
Plumaugat.	Thomas.	Le Couëdic.	2439
Plumaudan.	Le Gallais.	Davoine.	1309
Saint-Maden.	Le Gallais.	Pellé.	448

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

GUINGAMP.	Ollivier.	Guyomart.	6466
Coadout.	Druillenec.	Tremel.	525
Grâces.	Riou.	Botrel.	1279
Mousteru.	De Coëtlogon.	Morvan.	1108
Pabu.	Le Noanès.	Benech.	1063
Plouisy.	Knivinen.	Monfort.	1990
Ploumagoar.	Le Boëdec.	Pasco.	2004
Saint-Agathon.	Lorgéré.	Le Troadec.	945
Bégard.	Penanhoat.	Guillermic(Lancien	3503
Kmoroch.	Derriennic.	Vincent. *	541
Landebaëron.	Le Bever.	Vincent.*	648
Pédernec.	Bellec.	Launay.	2885
Saint-Laurent.	Tanguy.	Quémar.	854
Squiffiec.	Guyader.	Duval.	101

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Trégonneau.	Olivier.	Quemper.	637
Belle-Ile.	Yvon.	Le Roux.	1378
Gurunhuel.	Raoult.	Coatreven.	1358
Locquenvel.	Cadec.	Le Du.	411
Louargat.	Mahé.	Le Branchu.	3853
Plougonver.	Bonetté.	Taillard.	3315
Tréglamus.	Minoux.	Le Bihan.	1493
S.-Nicolas.	Huchet.	Jegoux.	2641
Canihuel.	Le Pomellec.	Guenannen.	1531
Kpert.	Le Ny.	Le Guennec.	1228
Lanrivain.	Bellom.	Le Pennec.	1698
Peumérit-Quintin.	Bahezre.	Le Mogn.	605
Saint-Connan.	Rudulier.	Rebours.	871
S.-Gilles-Pligeaux.	Coatrieux.	Boscher.	1135
Ste-Tréphine.	Granvarlet.	Colin.	792
Bourbriac.	Le Cocq.	Gautho.	3825
Kérien.	Le Cam.	Le Collen.	972
Magoar.	Connan.	Le Bihan.	428
Plésidy.	Le Ny.	Rocher.	1509
Pont-Melvez.	Salaun.	Richard.	1324
Saint-Adrien.	Cadoudal.	Donval.	607
Senven-Lehart.	Pioger.	Carimalo.	781
Callac.	Fercocq.	Le Goaster.	2764
Calanhel.	L'Hélias.	Rivoal.	840
Carnoët.	Vauchel.	Penaud.	1931
Duault.	Le Lostec.	Huet.	2579
Lohuec.	Le Ron.	Philibert.	907
Maël-Pestivien.	Courtois.	Le Fèvre.	1507
Pestivien.	Le Cam.	Nicolas.	1543
Plourach.	Duchesne.	Le Carré.	1158
Plusquellec.	Le Bars.	Le Rudulier.	1368
Maël Carhaix.	Lescoat.	Pinson.	1956
Locarn.	Le Moigne.	Morin.	1525
Le Moustoir.	Huruguen.	Paul.	907
Paule.	Le Du.	Latimier.	1482
Plévin.	Huérou.	Le Denmat.	1193

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Trébrivan.	Le Hire.	Le Boujeant. *	1140
Treffrin.	Caillibot.	Le Boëdec. *	281
Tréogan.	Lauzet.	Le Denmat.	501
Plouagat.	Corvaisier.	Colombier.	2218
Bringolo.	Marquier.	Poulouin.	882
Goudelin.	Morice.	Desbois.	2425
Lanrodec.	Goréguès.	Joubin.	1586
Saint-Fiacre.	Derrien.	Le Riguier.	524
S.-Jean-Kerdaniel.	Quéro.	Corlouër.	731
Saint-Péver.	Diouron.	Connan.	632
Pontrieux.	Le Gorrec.	Lannier.	1794
Brélidy.	Carriou.	Hamel.	808
Ploëzal.	Le Goff.	Meuric.	3058
Plouec.	Le Garlès.	Hillion.	2180
Quemper-Guézenec.	Ollivier.	Person.	2861
Runan.	Le Borgne.	Frouin.	688
Saint-Clet.	Le Cain.	Faguet.	1624
S.-Gilles-les-Bois.	Le Calvez.	Rebindaine.	1020
Rostrenen.	Tilly-Kveno.	Rot.	1200
Glomel.	Gaultier.	Daniel, Pérennès.	3687
Kgrist-Moëlou.	Connan.	Le Bihan.	2272
Plouguernevel.	Boscher.	Ropers.	3442
Plounévez-Quintin.	Berthelot.	Colin.	3045

ARRONDISSEMENT DE LANNION.

LANNION.	Dépasse.	Bidan.	5461
Brélevenez.	Meudic.	Le Goaster.	1642
Buhulien.	De Carcaradec	La Vissière.	1097
Caouennec.	Le Fiblec.	Le Vincent. *	618
Loguivy-lez-Lann.	Briant.	Le Huérou.	394
Ploubezre.	Allain.	Allain.	3320
Ploulech.	Le Barzic.	Hamon.	1109
Rospez.	Queffeulou.	Le Corre.	1427
Servel.	Le Barzic.	Le Floch.	1757
La-Roche-Derrien.	Guyomar.	Guillermic.	1435
Berhet.	Le Bonniec.	Briend.	496

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Cavan.	Tremel.	Hervé.	2124
Coatascorn.	Le Roux.	Le Dorner.	851
Hengoat.	Cozannet.	Thomas.	810
Lanvézéac.	Thioullin.	Le Vincent. *	155
Mantallot.	Tinévez.	Briend.	577
Pommerit-Jaudy.	L'Ollivier.	Gélard.	2552
Pouldouran.	Jacob.	Léchvien.	327
Prat.	Longeard.	Le Roux.	2052
Quemperven.	Rannou.	Le Bourdonnec.	889
Troguéry.	Tigeon.	Léchvien.	545
Lézardrieux.	Le Berre.	Lescop.	2128
Lanmodez.	Le Provost.	David.	664
Pleubian.	Le Discord.	Bénoit.	4400
Pleudaniel.	Callennec.	Offret.	2338
Pleumeur-Gautier.	Kroux.	Bara. †	2579
Trédarzec.	Le Bever.	Lequilleuc.	1635
Perros-Guirec.	Guiomar.	Le Jan.	2366
Kmaria-Sulard	Lissilour.	Leroux.	956
Laouannec.	Le Bricquir.	Le Goaster.	1616
Pleumeur-Bodou.	Riou.	Bouget.	2472
Saint-Quay.	Le Guelou.	Le Jan.	527
Trébeurden.	Le Licon.	Leluyer.	1491
Trégastel.	Salliou.	Roche.	1011
Trélevern.	Omnès.	Le Goff. *	1042
Trevou-Trég.	Pasquiou.	Le Bris.	826
Plestin.	Cotti.	Le Graët.	5260
Lanvellec.	Le Gall.	Le Moing.	1835
Ploumilliau.	Découvrant.	L'Hostis.	3363
Plouzelembre.	Le Bourdonnec.	Bocher.	751
Plufur.	Quesseveur.	Moignet.	1554
S.-Michel-en-Grèv.	Geffroy.	Dollo.	663
Trédrez.	Hullot.	Kerneff.	988
Tréduder.	Brigant.	Thomas.	456
Tremel.	Le Gars.	Kleau.	
Plouaret.	Clech.	Dénès.	5220
Loguivy-Plougras.	Merrien.	Le Quellec.	2980
Plougras.	Le Bescond.	Le Fiblec.	1173

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Plounerin.	Le Hellec.	Quéméner.	1620
Plounévez-Moëdec.	Le Roux.	Cozdenmat.	3003
Pluzunet.	Le Neuder.	Thomas.	2282
Tonquédec.	Prigent.	Daniel.	2044
Trégrom.	Le Pennec.	Hamon.	1410
Tréguier.	Illiac.	Durand.	3079
Camlez.	Boussougan.	Le Floch.	1252
Coatréven.	Le Roux.	Le Rumeur.	960
Langoat.	Le Grand.	Le Goff.	2349
Lanmerin.	Le Bail.	Moisan. *	579
Minihy-Tréguier.	Le Quec.	Menou.	1510
Penvenan.	Salliou.	Perrot.	2459
Plougrescant.	Scolan.	Le Goaziou.	2014
Plouguiel.	Peron.	Kaudren.	2577
Trézény.	Bastiou.	Richard.	402

ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC.

Loudéac.	Lansard.	Elie.	6855
Hémonstoir.	Leparc.	Berthelot.	632
La Motte.	Rochard.	Rouxel.	3235
Saint-Caradec.	Lequillec.	Pencolé.	2142
Saint-Maudan.	Quéro.	Doméon.	435
Trévé.	Moisan.	Hervé.	2902
Colinée.	Basset.	Plessé.	560
Langourla.	Bidault.	Le Mercier.	1300
Le Gouray.	Perret.	Morin. †	2342
S.-Gilles-du-Mené.	Goudelin.	Regnier.	661
Saint-Gouéno.	Plesse.	Guillo.	1453
S.-Jacut-du-Mené.	Lemoine.	Boinet.	684
Corlay.	Gouëffic.	Glon.	1475
Le Haut-Corlay.	Le Breton.	Ballouard.	1253
Plussulien.	Burlot.	Monnier.	1688
S.-Martin-des-Prés.	Burlot.	Poret.	1440
Saint-Mayeux.	Menguy.	Le Goadet.	1836
Gouarec.	Fraval.	Galerne.	792
Laniscat.	Le Chaux.	Fraboulet.	3141

COMMUNES.	MAIRES.	CURÉS et DESSERV.	POPUL.
Le Scouet.	Ollivier.	Le Flohic.	998
Mellionnec.	Le Barzic.	Stephan.	1255
Perret.	Mario.	Le Ratte.	831
Plélauff.	Le Guinio.	Mahéo.	1353
La Chèze.	Bertrand.	Beuret.	445
La Ferrière.	Baud.	Le Plénier.	741
La Prénessaye.	Gourmaux.	Lucas.	1699
Plémet.	Carré-Kerisouet.	Hervé. †	3005
Plumieux.	Louet.	Angougeart.	3464
Saint-Barnabé.	Le Piouffle.	Tanguy.	1054
S.-Etienne-du-Gué.	Jouet.	Amelot.	717
Merdrignac.	Bidault.	Robin.	2750
Gommené.	Posnic.	Henry.	1253
Illifaut.	Chenu.	Fairier.	1077
Laurenan.	Pocar.	Hamet.	1134
Le Loscouët.	Chevrel.	Orinel.	1108
Mérillac.	Dutertre.	Sotinel.	696
Saint-Launeuc.	Moisan.	Desbois.	491
Saint-Vran.	Rio.	Guguen.	1348
Trémorel.	Berthelot.	Sevegrand.	1323
Mûr	Calvary-Tilan.	De Quélen.	2283
Caurel.	Guilloux.	Jamet.	669
Saint-Connec.	Boscher.	Le Gloannec.	635
S.-Gilles-Vieux-M.	Le Clézio.	May.	814
Saint-Guen.	Fraboulet.	Chevalier.	1294
Plouguenast.	Cadoret.	Huet.	3985
Gausson.	Dubos, fils.	Moisan.	2218
Langast.	Duval.	Pansard.	1490
Plémy.	Doré.	Nourry.	3070
Plessala.	Daniel.	Moisan.	3256
Uzel.	Le Marchand.	Flageul.	2058
Allineuc.	Trobert, fils.	Caresmel.	2571
Grâce.	Gaubicher.	Hello.	1391
Le Quillio.	GuilloLohan.	Lanoë.	2005
Merléac.	Glais-Bizoin.	Hamel.	2634
Saint-Hervé.	Le Gué.	Poilvet.	1256
Saint-Thélo.	Duault.	Mauxion.	1972

POIDS ET MESURES.

ANCIENNES MESURES

des Côtes-du-Nord,

COMPARÉES

AUX MESURES MÉTRIQUES,

ET RAPPORT DES PRIX.

Ce travail, imprimé par ordre de l'Administration, est dû à MM. MARÉE, Principal honoraire et Régent de Physique au collége de Saint-Brieuc.

CAMPION, Inspecteur des Ecoles primaires;

BLANCHARD, Vérificateur des poids et mesures.

— Comme toujours, ils ont répondu à l'appel qui leur était fait. Il est facile d'apprécier combien il a fallu de dévouement pour l'entreprendre dans le seul but de l'utilité publique, et combien de laborieuses recherches pour l'accomplir.

LOI DU 4 JUILLET 1837.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français, à tous présents et à venir, Salut.

Nous avons proposé, les Chambres ont

CONCORDANCE

DU CALENDRIER RÉPUBLICAIN

AVEC LE CALENDRIER GRÉGORIEN.

L'*ère de la république française* commença avec le 22 Septembre 1792, jour de l'équinoxe vraie d'automne pour Paris. L'année de cette ère fut composée de 365 jours, divisés en douze mois de 30 jours et suivis de 5 complémentaires; un 6e complémentaire, ajouté périodiquement, faisait les années *sextiles*. Le mois était divisé en 3 *décades* de 10 jours chacune. Ce calendrier a subsisté moins de 14 ans; sa 14e année, commencée le 23 Septembre 1805, finit le 31 Décembre suivant, qui répondit au 10 Nivôse an XIV. Un sénatus-consulte, du 21 Fructidor an XIII, rétablit le calendrier grégorien, à compter du 1er Janvier suivant 1806.

CONCORDANCE DU CALENDRIER RÉPUBLICAIN

	An II. 1793-1794	An III. 1794-1795	An IV. 1795-1796
1 Vendémiaire.	22 sept. 1793	22 sept. 1794	23 sept. 1795
15 *id.*	6 oct. *id.*	5 oct. *id.*	7 oct. *id.*
1 Brumaire. . .	22 oct. *id.*	22 oct. *id.*	23 oct. *id.*
15 *id.*	5 nov. *id.*	5 nov. *id.*	6 nov. *id.*
1 Frimaire. . .	21 nov. *id.*	21 nov. *id.*	22 nov. *id.*
15 *id.*	5 déc. *id.*	5 déc. *id.*	6 déc. *id.*
1 Nivôse	21 déc. *id.*	21 déc. *id.*	22 déc. *id.*
15 *id.*	5 janv. 1794	4 janv. 1795	5 janv. 1796
1 Pluviôse . . .	20 janv. *id.*	20 janv. *id.*	21 janv. *id.*
15 *id.*	4 févr. *id.*	3 févr. *id.*	4 févr. *id.*
1 Ventôse . . .	19 févr. *id.*	19 févr. *id.*	20 févr. *id.*
15 *id.*	5 mars *id.*	5 mars *id.*	5 mars *id.*
1 Germinal. . .	21 mars *id.*	21 mars *id.*	21 mars *id.*
15 *id.*	4 avril *id.*	4 avril *id.*	4 avril *id.*
1 Floréal. . . .	20 avril *id.*	20 avril *id.*	20 avril *id.*
15 *id.*	3 mai *id.*	4 mai *id.*	4 mai *id.*
1 Prairial. . . .	20 mai *id.*	20 mai *id.*	20 mai *id.*
15 *id.*	3 juin *id.*	3 juin *id.*	3 juin *id.*
1 Messidor. . .	19 juin *id.*	19 juin *id.*	19 juin *id.*
15 *id.*	3 juill. *id.*	3 juill. *id.*	3 juill. *id.*
1 Thermidor. .	19 juill. *id.*	19 juill. *id.*	19 juill. *id.*
15 *id.*	3 août *id.*	2 août *id.*	2 août *id.*
1 Fructidor . .	18 août *id.*	18 août *id.*	18 août *id.*
15 *id.*	3 sept. *id.*	1 sept. *id.*	1 sept. *id.*
5e jour complémentaire. . .	21 sept. *id.*	22 sept. *id.*	21 sept. *id.*

AVEC LE CALENDRIER GRÉGORIEN.

An V. 1796-1797	An VI. 1797-1798	An VII. 1798-1799	An VIII. 1799-1800
22 sept. 1796	22 sept. 1797	22 sept. 1798	23 sept. 1799
6 oct. *id.*	6 oct. *id.*	6 oct. *id.*	7 oct. *id.*
22 oct. *id.*	22 oct. *id.*	22 oct. *id.*	23 oct. *id.*
5 nov. *id.*	5 nov. *id.*	5 nov. *id.*	6 nov. *id.*
21 nov. *id.*	21 nov. *id.*	21 nov. *id.*	22 nov. *id.*
5 déc. *id.*	5 déc. *id.*	5 déc. *id.*	6 déc. *id.*
21 déc. *id.*	21 déc. *id.*	21 déc. *id.*	22 déc. *id.*
4 janv. 1797	4 janv. 1798	4 janv. 1799	5 janv. 1800
20 janv. *id.*	20 janv. *id.*	20 janv. *id.*	21 janv. *id.*
3 févr. *id.*	3 févr. *id.*	3 févr. *id.*	4 févr. *id.*
19 févr. *id.*	19 févr. *id.*	19 févr. *id.*	20 févr. *id.*
5 mars *id.*	5 mars *id.*	5 mars *id.*	6 mars *id.*
21 mars *id.*	21 mars *id.*	21 mars *id.*	22 mars *id.*
4 avril *id.*	4 avril *id.*	4 avril *id.*	5 avril *id.*
20 avril *id.*	20 avril *id.*	20 avril *id.*	21 avril *id.*
4 mai *id.*	4 mai *id.*	4 mai *id.*	5 mai *id.*
20 mai *id.*	20 mai *id.*	20 mai *id.*	21 mai *id.*
3 juin *id.*	3 juin *id.*	3 juin *id.*	4 juin *id.*
19 juin *id.*	19 juin *id.*	19 juin *id.*	20 juin *id.*
3 juill. *id.*	3 juill. *id.*	3 juill. *id.*	4 juill. *id.*
19 juill. *id.*	19 juill. *id.*	19 juill. *id.*	20 juill. *id.*
2 août *id.*	2 août *id.*	2 août *id.*	3 août *id.*
18 août *id.*	18 août *id.*	18 août *id.*	19 août *id.*
1 sept. *id.*	1 sept. *id.*	1 sept. *id.*	2 sept. *id.*
21 sept. *id.*	21 sept. *id.*	22 sept. *id.*	22 sept. *id.*

	An IX. 1800-1801	An X. 1801-1802	An XI. 1802-1803
1 Vendémiaire.	23 sept. 1800	23 sept. 1801	23 sept. 1802
15 *id.*	7 oct. *id.*	7 oct. *id.*	7 oct. *id.*
1 Brumaire. . .	23 oct. *id.*	23 oct. *id.*	23 oct. *id.*
15 *id.*	6 nov. *id.*	6 nov. *id.*	6 nov. *id.*
1 Frimaire. . .	22 nov. *id.*	22 nov. *id.*	22 nov. *id.*
15 *id.*	6 déc. *id.*	5 déc. *id.*	6 déc. *id.*
1 Nivôse . . .	22 déc. *id.*	21 déc. *id.*	22 déc. *id.*
15 *id.*	5 janv. 1801	5 janv. 1802	5 janv. 1803
1 Pluviôse . . .	21 janv. *id.*	21 janv. *id.*	21 janv. *id.*
15 *id.*	4 févr. *id.*	4 févr. *id.*	4 févr. *id.*
1 Ventôse . . .	20 févr. *id.*	20 févr. *id.*	20 févr. *id.*
15 *id.*	6 mars *id.*	6 mars *id.*	6 mars *id.*
1 Germinal. . .	22 mars *id.*	22 mars *id.*	22 mars *id.*
15 *id.*	5 avril *id.*	5 avril *id.*	5 avril *id.*
1 Floréal. . . .	21 avril *id.*	21 avril *id.*	21 avril *id.*
15 *id.*	5 mai *id.*	5 mai *id.*	5 mai *id.*
1 Prairial. . . .	21 mai *id.*	21 mai *id.*	21 mai *id.*
15 *id.*	4 juin *id.*	4 juin *id.*	4 juin *id.*
1 Messidor. . .	20 juin *id.*	20 juin *id.*	20 juin *id.*
15 *id.*	4 juill. *id.*	4 juill. *id.*	4 juill. *id.*
1 Thermidor. .	20 juill. *id.*	20 juill. *id.*	20 juill. *id.*
15 *id.*	3 août *id.*	3 août *id.*	3 août *id.*
1 Fructidor . .	19 août *id.*	19 août *id.*	19 août *id.*
15 *id.*	2 sept. *id.*	2 sept. *id.*	2 sept. *id.*
5e jour complémentaire . .	22 sept. *id.*	22 sept. *id.*	23 sept. *id.*

An XII. 1803-1804	An XIII. 1804-1805	An XIV. 1805.	
24 sept. 1803	23 sept. 1804	23 sept. 1805	
8 oct. *id.*	7 oct. *id.*	7 oct. *id.*	
24 oct. *id.*	23 oct. *id.*	23 oct. *id.*	
7 nov. *id.*	6 nov. *id.*	6 nov. *id.*	
23 nov. *id.*	22 nov. *id.*	22 nov. *id.*	
7 déc. *id.*	6 déc. *id.*	6 déc. *id.*	
23 déc. *id.*	22 déc. *id.*	22 déc. *id.*	
6 janv. 1804	5 janv. 1805		
22 janv. *id.*	21 janv. *id.*		
5 févr. *id.*	4 févr. *id.*		
21 févr. *id.*	20 févr. *id.*		
6 mars *id.*	6 mars *id.*		
22 mars *id.*	22 mars *id.*		
5 avril *id.*	5 avril *id.*		
21 avril *id.*	21 avril *id.*		
5 mai *id.*	5 mai *id.*		
21 mai *id.*	21 mai *id.*		
4 juin *id.*	4 juin *id.*		
20 juin *id.*	20 juin *id.*		
4 juill. *id.*	4 juill. *id.*		
20 juill. *id.*	20 juill. *id.*		
3 août *id.*	3 août *id.*		
19 août *id.*	19 août *id.*		
2 sept. *id.*	2 sept. *id.*		
22 sept. *id.*	22 sept. *id.*		

CONVERSION

Des mesures nouvelles en anciennes.

Divisez le nombre à convertir, par ce que la mesure ancienne vaut en nouvelle, et le quotient est le résultat cherché.

EXEMPLE.

Combien de journaux (de 80 cordes) dans 2 hectares, 18 ares, 79 centiares?

Divisez le nombre donné, 218 ares 79, par 48 ares 62 (valeur du journal en ares), et vous trouverez 4 journaux, 5; ou 4 journaux et demi.

Trouver le prix d'une mesure ancienne, quand on connaît le prix de la mesure nouvelle correspondante.

Multipliez le prix de la mesure nouvelle par ce que la mesure anciennne vaut en nouvelle.

EXEMPLE.

Quel est le prix du boisseau ras de Saint-Brieuc, si le décalitre vaut 2 fr. 25?

Le boisseau ras de Saint-Brieuc vaut 2 déca. 62; donc le prix du boisseau sera 2 fr. 25 × 2 déca. 62 = 5 fr. 895 = 5 fr. 90, en forçant.

MONNAIES DÉCIMALES

DE FRANCE.

TITRE.

Les monnaies d'or de France contiennent, ainsi que celle d'argent, un dixième d'alliage et neuf dixième de métal pur. En général (le titre s'exprimant en millième) le titre monétaire exact, ou sans la tolérance, est de 900 millièmes, ou 0,900.

Les expériences du Cavendish et d'Hatchett ont démontré que cette proportion d'alliage, outre l'avantage d'être en harmonie avec notre système de numération décimale, et de simplifier par conséquent infiniment les calculs d'alliage et de titre, se rapproche beaucoup de celle qui donne au métal le plus de dureté, ou le rend le plus propre à résister à l'action du *frai*, c'est-à-dire, à la diminution de poids par le frottement et la circulation.

Le titre du billon est de 200 millièmes, ou 0,200.

La tolérance de titre, soit en-dessus,

soit en-dessous, est de 2 millièmes pour l'or, de 3 millièmes pour l'argent et de 7 millièmes pour le billon.

Poids et diamètre des pièces de monnaie.

POIDS.

Le poids des pièces de monnaie d'argent, de cuivre et même de billon ayant été établi en nombres ronds, elles peuvent servir de poids usuels; ainsi :

1 pièce de billon de 10 c.	pèse	2 grammes.
1 pièce d'argent de 2 francs ou 1 pièce de cuivre de 5 c.	pèse	1 décagr.
4 pièces d'argent de 5 francs ou 10 pièces d'argent de 2 fr. ou 10 pièces de cuivre de 5 c.	pèsent	1 hectogr.
155 pièces d'or de 20 francs ou 40 pièc. d'argent de 5 fr. ou 50 pièc. de billon de 10 c. ou 50 p. de cuivre d'un décim.	pèsent	1 kilogr.
1 Sac de 200 pièces de 5 francs ou 250 décimes, ou 500 pièces de 5 c.	pèse	5 kilogr.

La proportion entre l'or et l'argent, qui est, dans notre système de monnaies decimales, de 15 $\frac{1}{2}$ à 1, n'a pas permis de donner aux pièces d'or de 40 fr. et de

20 fr. un poids en nombres ronds; mais 155 pièces de 20 fr. équivalent à un kilogr., comme on l'a déjà vu.

DIAMÈTRE.

Les monnaies de différentes valeurs ont plus ou moins de diamètre, suivant leur poids et la nature du métal dont elles sont composées; mais on a eu soin, en général, qu'aucun de ces diamètres ne fût le même pour des monnaies différentes (*), afin qu'elles ne pussent être confondues dans les piles ou les rouleaux, et qu'on pût les distinguer à la première vue ou au tact.

Les pièces de monnaie de même métal et même valeur ont toutes, au contraire, rigoureusement le même diamètre. Ainsi, quoique fabriquées dans divers ateliers, comme elles se frappent dans des viroles d'acier exécutées sur un seul et même calibre, elles forment, étant réunies, un cylindre parfait; ce qui donne une grande

(*) Excepté pour la pièce 2 fr., qui a le même diamètre que la pièce de 5 centimes, mais la différence du métal et des types les distingue suffisamment.

facilité pour en former des piles ou rouleaux. Il suffit d'en compter une pile, pour être sûr que toutes les autres piles de même hauteur contiendront le même nombre de pièces.

Le diamètre ou module des pièces étant fixé en nombre décimaux entiers, elles peuvent offrir des mesures usuelles de longueur; ainsi, par exemple :

32 pièc. de 40 f. et 8 pièc. de 20 f.
11 *id.* et 34 *id.*
19 pièc. de 5 f. et 11 pièc. de 2 f.
20 pièc. de 2 fr. ou de 5 c. et 20 p. de 1 f.
7 décimes et 29 pièc. de 5 cent.

} donnent 1 mètre.

Au moyen d'un certain nombre de trois espèces de pièces différentes, on pourrait aussi obtenir 1 mètre.

PROPORTION,

On désigne par la proportion d'un métal à un autre, servant tous deux de monnaies, le rapport de la valeur d'un kilogramme de monnaie du premier métal à celle d'un kilogramme de monnaie du second métal.

Nous avons déjà dit qu'en France la proportion de l'or à l'argent est de. . 15,5 à 1
Celle de l'or au billon est de. . 62 à 1
de l'or au cuivre, de. . . 620 à 1
de l'argent au billon, de. 4 à 1
de l'argent au cuivre, de. 40 à 1

CONVERSION

DES ANCIENS TONNEAUX DE MER EN NOUVEAUX.

1. *Comme mesure de pesanteur.*

Le nouveau tonneau diffère peu de l'ancien, 1000 kilogrammes équivalant environ à 2043 livres, poids de marc; on pourra donc le plus souvent, surtout lorsqu'on n'aura pas besoin d'une grande précision, prendre l'un pour l'autre, sans égard à la différence. Le rapport sera plus exact, si l'on retranche sur les anciens tonneaux 2 par 100; ainsi le bâtiment de 300 tonneaux, poids de marc, jauge, à peu près, 294 tonneaux métriques. Pour obtenir le rapport réel, il faut recourir à la table suivante, qui pourra s'appliquer également aux dizaines, centaines, et milliers, en reculant le point décimal d'un, 2 ou 3 chiffres.

Les décimales sont des kilogrammes.

anciens tonn.	tonneaux métriq.	anciens tonn.	tonneaux métriq.	anciens tonn.	tonneaux métriq.
1	0.979	4	3.916	7	6.853
2	1.958	5	4.895	8	7.832
3	2.937	6	5.874	9	8.811

2. *Comme mesure de capacité.*

42 pieds cubes valant 1 *mètre cub.* 440, il serait d'autant plus convenable de fixer à un mètre cube et demi, le volume du nouveau tonneau de mer, que son poids, comme on vient de le voir, excède un peu celui de de l'ancien ; sans rien préjuger à cet égard, nous donnons ici la conversion des anciens tonneaux en mètres cubes et réciproquement.

Les décimales sont des millièmes. La table peut s'appliquer également aux dizaines, centaines et milliers, en reculant le point d'un, 2 ou 3 chiffres.

1. *Anciens Tonneaux, en mètres cubes.*

anciens tonn.	mètres cub.	anciens tonn.	mètres cub.	anciens tonn.	mètres cub.
1	1.440	4	5.759	7	10.078
2	2.879	5	7.198	8	11.517
3	4.319	6	8.638	9	12.957

2. *Mètres cubes, en anciens Tonneaux.*

mètres cub.	anciens tonn.	mètres cub.	anciens tonn.	mètres cub.	anciens tonn.
1	0.695	4	2.778	7	4.862
2	1.389	5	3.473	8	5.557
3	2.084	6	4.168	9	6.252

adopté, NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

ART. 1^er^ Le décret du 12 Février 1812, concernant les poids et mesures, est et demeure abrogé.

ART. 2. Néanmoins, l'usage des instruments de pesage et de mesurage confectionnés en exécution des articles 2 et 3 du décret précité sera permis jusqu'au 1^er^ Janvier 1840.

ART. 3. A partir du 1^er^ Janvier 1840, tous poids et mesures autres que les poids et mesures établis par les lois des 18 Germinal an III et 19 Frimaire an VIII, constitutives du système métrique décimal, seront interdits sous les peines portées par l'article 479 du Code pénal.

ART. 4. Ceux qui auront des poids et mesures autres que les poids et mesures ci-dessus reconnus, dans leurs magasins, boutiques, ateliers ou maisons de commerce, ou dans les halles, foires ou marchés, seront punis comme ceux qui les emploieront, conformément à l'article 479 du Code pénal.

ART. 5. A compter de la même époque, toutes dénominations de poids et mesures

autres que celles portées dans le tableau annexé à la présente loi, et établies par la loi du 18 Germinal an III, sont interdites dans les actes publics, ainsi que dans les affiches et les annonces.

Elles sont également interdites dans les actes sous seing-privé, les registres de commerce et autres écritures privées produits en justice.

Les officiers publics contrevenants seront passibles d'une amende de vingt francs, qui sera recouvrée sur contrainte comme en matière d'enregistrement.

L'amende sera de dix francs pour les autres contrevenants; elle sera perçue pour chaque acte ou écriture sous signature privée; quant aux registres de commerce, ils ne donneront lieu qu'à une seule amende pour chaque contestation dans laquelle ils seront produits.

ART. 6. Il est défendu aux juges et arbitres de rendre aucun jugement ou décision en faveur des particuliers sur des actes, registres ou écrits dans lesquels les dénominations interdites par l'article précédent auraient été insérées, avant que les amendes encourues aux termes dudit article aient été payées.

ART. 7. Les vérificateurs des poids et mesures constateront les contraventions prévues par les lois et réglements concernant le système métrique des poids et mesures.

Ils pourront procéder à la saisie des instruments de pesage et de mesurage dont l'usage est interdit par lesdites lois et réglements.

Leurs procès-verbaux feront foi en justice jusqu'à preuve contraire.

Les vérificateurs prêteront serment devant le tribunal d'arrondissement.

ART. 8. Une ordonnance royale règlera la manière dont s'effectuera la vérification des poids et mesures.

La présente loi, discutée, délibérée et adoptée par la chambre des pairs et par celle des députés, et sanctionnée par nous cejourd'hui, sera exécutée comme loi de l'Etat.

DONNONS EN MANDEMENT à nos cours et tribunaux, préfets, corps administratifs, et tous autres, que les présentes ils gardent et maintiennent, fassent garder, observer et maintenir, et, pour les rendre plus notoires à tous, ils les fassent publier et

enregistrer partout où besoin sera ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre sceau.

Fait au palais des Tuileries, le 4e jour du mois de Juillet, l'an 1837.

Signé **LOUIS-PHILIPPE.**

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce,

Signé **N. MARTIN** (du Nord).

DISPOSITIONS PÉNALES.

CODE PÉNAL. — ART. 423. Quiconque, par usage de faux poids ou de fausses mesures, aura trompé sur la quantité des choses vendues, sera puni de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts, ni être au-dessous de 50 francs.

Les objets du délit, ou leur valeur, s'ils appartiennent encore au vendeur, seront

confisqués. Les faux poids et les fausses mesures seront aussi confisqués et de plus seront brisés.

ART. 424. Si le vendeur et l'acheteur se sont servis, dans leurs marchés, d'autres poids ou d'autres mesures que ceux qui ont été établis par les lois de l'Etat, l'acheteur sera privé de toute action contre le vendeur qui l'aura trompé par l'usage de poids ou de mesures prohibés ; sans préjudice de l'action publique pour la punition tant de cette fraude que de l'emploi même des poids et des mesures prohibés.

La peine en cas de fraude, sera celle portée par l'article précédent.

ART. 479. Seront punis d'une amende de 11 à 15 francs inclusivement, 1°... 5° ceux qui auront de faux poids ou de fausses mesures dans leurs magasins, boutiques, ateliers ou maisons de commerce, ou dans les halles, foires ou marchés, sans préjudice des peines qui seront prononcées par les tribunaux de police correctionnelle, contre ceux qui auraient fait usage de ces faux poids ou de ces fausses mesures.

6° Ceux qui emploieront des poids ou des mesures différents de ceux qui sont éta-

blis par les lois en vigueur ; les boulangers et les bouchers qui vendront le pain ou la viande au-dessus de la taxe légalement faite et publiée.

ART. 480. Pourra, selon les circonstances, être prononcée la peine d'emprisonnement pendant cinq jours au plus : 1°... 2° Contre les possesseurs de faux poids et de fausses mesures ; 3° Contre ceux qui emploient des poids ou des mesures différents de ceux que la loi en vigueur a établis ; contre les boulangers et les bouchers, dans les cas prévus par le § 6 de l'article précédent.

ART. 481. Seront, de plus, saisis et confisqués : 1° les faux poids, les fausses mesures, ainsi que les poids et les mesures différents de ceux que la loi a établis ; 2°...

TABLEAU DES MESURES LÉGALES.

D'après la loi du 18 Germinal an III et les tableaux annexés à l'ordonn. royale du 16 Juin 1839.

NOMS SYSTÉMATIQUES.	VALEUR.
Mesures de longueur.	
Myriamètre.	Dix mille mètres.
Kilomètre.	Mille mètres.
Hectomètre.	Cent mètres.
Double décamètre. . .	Vingt mètres.
Décamètre.	Dix mètres.
Demi-décamètre. . .	Cinq mètres.
Double mètre. . . .	Deux mètres.
Mètre.	Unité fondamentale des poids et mesures. (Dix millionième partie du quart du méridien terrestre).
Demi-mètre.	Cinquante centimètres.
Double décimètre. . .	Cinquième du mètre.
Décimètre.	Dixième du mètre.
Centimètre.	Centième du mètre.
Millimètre.	Millième du mètre.
Mesures agraires.	
Hectare.	Cent ares ou dix mille mètres carrés.
Are.	Cent mètres carrés ; carré de dix mètres de côté.
Centiare.	centième de l'are, ou mètre carré.

NOMS SYSTÉMATIQUES.	VALEUR.
Mesures de capacité pour les liquides et les matières sèches.	
Kilolitre.	Mille litres.
Hectolitre.	Cent litres.
Demi-hectolitre. . .	Cinquante litres.
Double décalitre. . .	Vingt litres.
Décalitre.	Dix litres.
Demi-décalitre. . . .	Cinq litres.
Double litre.	Deux litres.
Litre.	Décimètre cube.
Demi-litre.	Moitié du litre.
Double décilitre. . .	Cinquième du litre.
Décilitre.	Dixième du litre.
Demi-décilitre. . . .	Vingtième du litre.
Double centilitre. . .	Cinquantième du litre.
Centilitre.	Centième du litre.
Mesures de solidité.	
Décastère.	Dix stères.
Demi-décastère. . . .	Cinq stères.
Double stère.	Deux stères.
Stère.	Mètre cube.
Demi-stère.	Moitié du mètre cube.
Double décistère. . .	Cinquième du stère.
Décistère.	Dixième du stère.
Demi-décistère. . . .	Vingtième du stère.
Poids.	
. . . . .	Mille kilogrammes, poids du mètre cube d'eau et du tonneau de mer.

NOMS SYSTÉMATIQUES.	VALEUR.
. . . . .	Cent kilogrammes, quintal métrique.
Cinquante kilogrammes.	Moitié du quintal métrique.
Vingt kilogrammes. .	Vingt mille grammes.
Dix kilogrammes. . .	Dix mille grammes.
Cinq kilogrammes. . .	Cinq mille grammes.
Double kilogramme. .	Deux mille grammes.
Kilogramme.	Mille grammes.
Demi-kilogramme ou cinq hectogrammes.	Cinq cents grammes.
Double hectogramme. .	Deux cents grammes.
Hectogramme.	Cent grammes.
Demi-hectogramme. .	Cinquante grammes.
Double décagramme. .	Vingt grammes.
Décagramme.	Dix grammes.
Demi-décagramme. .	Cinq grammes.
Double gramme. . .	Deux grammes.
Gramme.	Poids d'un centimètre cube d'eau à 4 degrés centigrade.
Demi-gramme. . . .	Moitié du gramme.
Double décigramme. .	Cinquième du gramme.
Décigramme.	Dixième du gramme.
Demi-décigramme. .	Vingtième du gramme.
Double centigramme. .	Cinquantième du gramme, ou 2 C. G.
Centigramme.	Centième du gramme, ou 1 C. G.
Demi-centigramme. .	Cinq milligrammes, ou 5 M. G.
Double milligramme. .	Deux milligrammes, ou 2 M.
Milligramme.	Un milligramme, ou 1 M.

NOMS SYSTÉMATIQUES.	VALEUR.
Monnaie.	
Franc.	Cinq grammes d'argent au titre de neuf dixièmes de fin.
Décime.	Dixième du franc.
Centime.	Centième du franc.

N. B. *Myria.* signifie dix mille.
Kilo. — mille.
Hecto. — cent.
Déca. — dix.
Déci. — dixième.
Centi. — centième.
Milli. — millième.

MESURES

GÉNÉRALEMENT EN USAGE

OU CONNUES

DANS LE DÉPARTEMENT.

TABLEAU SOMMAIRE

ESPÈCES de Mesures. 1.	NOMS des ANCIENNES MESURES. 2.	VALEUR EN MESURES APPROXIMATIVEMENT. 3.
Mesures de longueur.	Toise (6 pieds). .	1 mètre 95 centimètres.
	Pied (12 pouces). .	32 centimètres.
	Pouce (12 lignes).	27 millimètres.
	Ligne.	2 millimètres.
	Aune de Paris (43 pouces 11 lignes 5/6).	1 mètre 19 centimètres.
Mesures itinéraires.	Lieue de 25 au deg. ou de 2280 t. 333.	4 kilomètres 444 mètres.
	Lieue marine de 20 au degré, ou de 2850 t. 41. . . .	5 kilomètres 555 mètres.
	Lieue de poste ou de 2000 t. . . .	3 kilomètres 898 mètres.
Mesures de surface.	Toise carrée. . . .	3 mèt. car. 80 décim. car.
	Pied carré.	10 déc. carr. et 55 c. car.
	Pouce carré. . . .	7 centimètres carrés.
	Ligne carrée. . . .	5 millimètres carrés.

ET COMPARATIF (N° 1er).

NOUVELLES. PLUS EXACTEMENT. 4.	PRIX COMPARÉS. 5.	
mètr. 1, 949036		
0, 32484	A un franc la toise, le mètre vaut. . . .	f. c. 0, 51 31
0, 02707		
0, 00226		
1, 188448	A un franc l'aune, le mètre vaut.	f. c. 0, 84 10
4444, 44526	A un franc la lieue, le kilomètre vaut. . .	f. c. 0, 22 50
5555, 55655		0, 18 00
3898, 072		0, 25 60
(1) mm décim. carr. / mm centim. carr. / mm millim. carr.		
3, 79 87 44		
0, 10 55 21	A un franc la t. carrée, le mètre carré vaut.	f. c. 0, 26 32
0, 00 07 33		
0, 00 00 05		

(1) *N. B.* La lettre initiale répétée indique des unités carrées; ainsi 25 mm signifie 25 mètres carrés. Ajoutée deux fois à elle-même, cette lettre indique des unités cubiques; par conséquent, 7 mmm se lira 7 mètres cubes.

ESPÈCES de Mesures. 1.	NOMS des ANCIENNES MESURES. 2.	VALEUR EN MESURES APPROXIMATIVEMENT. 3.
Mesures de solidité.	Toise cube.	7 mèt. cub. 404 déc. cu.
	Pied cube.	34 décimètres cubes.
	Pouce cube.	20 centimètres cubes.
	Ligne cube.	11 millimètres cubes.
	Solive (longueur 12 pieds, équarriss. 6 po. sur 6 po. ou 3 pppi.)	1 décimètre cube.
Mesures de capacité.	Pinte de Paris (46 pouces cubes et 95 centièmes). .	0 litre 93.
Poids.	Livre (16 onces). .	4 hectogram. 89 gram.
	Once (8 gros). . .	30 grammes 59 centigr.
	Gros (72 grains). .	3 grammes 82 *id.*
	Grain.	0 grammes 05 *id.*
Monnaie.	Livre.	0 franc 99 c.

NOUVELLES. PLUS EXACTEMENT. 4.	PRIX COMPARÉS. 5.	
mmm décim. cubes. centim. cubes. millim. cubes.		
7, 403 890 500	A un franc la toise cube, le mèt. cu. vaut.	f. c. 0, 13 51
0, 034 277 300		
0, 000 019 836		
0, 000 000 011		
0, 001 028	A un franc la solive, le décimèt. cube vaut.	f. c. 0, 97 20
litre. 0, 9313	A un franc la pinte, le litre vaut.	f. c. 1, 07 37
kilog grammes. décagram. hectogram.		
0, 4895058	A un franc la livre, le kilogramme vaut. .	f. c. 2, 04 29
0, 0305941		
0, 0038242		
0, 0000531		
fr. 0, 9875		

USAGE DU TABLEAU PRÉCÉDENT.

1° *Conversion des mesures anciennes en nouvelles* (*).

PRENEZ, dans la colonne n° 4, la valeur de l'unité ancienne en nouvelles mesures et multipliez-la par le nombre à convertir.

EXEMPLE :

1 Toise = 1^{m} 94904; ainsi 100 toises = 1^{m} 94904 × 100 = 194^{m} 904.

2° *Trouver le prix d'une unité du nouveau système, quand on connaît le prix de la mesure ancienne correspondante.*

Divisez le prix donné par le rapport de l'unité ancienne à la nouvelle mesure.

EXEMPLE:

Si la toise carrée de menuiserie coûte 18 francs, combien le mètre carré ?

La toise carré = 3^{mm} 80; ainsi le prix du mètre carré = 18^{f} divisés par 3^{mm} 80 = 4^{f} 74° en forçant.

REMARQUE. — Pour ces calculs, on peut faire usage de la valeur approximative (3e colonne), quand le nombre à convertir ou le prix donné n'excède pas 10.

N. B. × signifie *multiplié par.*
= signifie *égale* ou *vaut.*

(*) Pour convertir les mesures nouvelles en anciennes, voir page 258.

MESURES

SPÉCIALES

AUX DIVERSES LOCALITÉS

DU DÉPARTEMENT.

Ces applications se rapportent au tableau suivant.

APPICATIONS. (Voir le Tableau n° Ier.)

1° *Convertir 9 aunes de 50 pouces en mètres.* 1 aune = 1^{m} 3535, 9 aunes = 1^{m} 3535 × 9 = 12^{m} 1815. = 12 mèt. 18 cent. (valeur approximative).

2° *L'aune de 50 pouces valant 2 fr. 75 c., combien le mètre ?* Une aune de 50 pouces = 1^{m} 35, donc le prix du mètre = 2 fr. 75 c., divisés par 1^{m} 35 = 2 fr. 04 c. (en forçant).

TABLEAU N° 2. — MESURES DE LONGUEUR.

NOMS DES COMMUNES où LES MESURES SONT EN USAGE. 1.	NOMS des ANCIENNES MESURES. 2.	VALEUR EN approximativ.t 3. mèt. déci. centim.	MESUR. NOUV. plus exactement. 4. mètre déci. centi. milli.	PRIX COMPARÉS. 5. fr. c.	OBSERVATIONS. 6.
Dinan, Ploubalay.	Aune (4 verg. de 49 p. 4 l. 11/16).	5, 3 5	5, 3 4 60	0, 18 71	Les tiss. évaluaient avec cette mesure les toiles qu'ils fabriquaient.
Jugon.	*Id.* (3 verg. d'*id.*	3, 9 0	3, 8 9 808	0, 25 65	
Matignon, Guingamp, Bégard, Pontrieux, Rostrenen, Lannion, Lézardrieux, Loudéac, Collinée, La Chèze, Mûr, Uzel.	T. ou gaule (8 pi.)	2, 6 0	2, 5 9 872	0, 38 48	Servait au toisé de la maçonn. et des couver.
Quintin.	Aune (52 p. 10 li.)	1, 4 3	1, 4 3 03	0, 69 91	Dite faitisse.
Moncontour, Quintin, Lannion, Goarec, Merdrignac, Plouguenast, Uzel. . . .	*Id.* ou verg. (52 p.)	1, 4 1	A un franc l'unité ancienne (2e colonne), le mètre vaut.	0, 71 04	Pour acheter les toiles.
Loudéac, La Chèze.	Aune (51 pouces).	1, 3 8	1, 4 0 764	0, 72 43	Pour découper.
Saint-Brieuc, Moncontour, Paimpol, Broons, Plancoët, Guingamp, Belle-Isle-en-Terre, Bégard, Pontrieux, Rostrenen, Lannion, Plouaret, Tréguier, Loudéac, La Chèze, Merdrignac, Mûr. .	Aune (50 pouces).	1, 3 5	1, 3 8 057	0, 73 88	Pour vendre les toiles et les berlinges.
Dinan, Ploubalay.	Verge (49 p. 4 l. 11/16).	1, 3 4	1, 3 5 350	0, 74 82	Pour toiles et rayés.
La Roche-Derrien.	Aune (49 pouce).	1, 3 3	1, 3 3 65	0, 75 39	
Châtelaudren, Jugon, Lézardrieux, Tréguier. . . .	*Id.* (48 pouces). .	1, 3 0	1, 3 2 643	0, 76 96	Dite faitisse.
Dans tout le département. .	Aune de Paris (43 po. 10 lig. 5/6) . .	1, 1 9	1, 2 9 936	0, 84 14	Servait pour mesurer les draps
		Mesures itinéraires.	1, 1 8 844		
		kilo. mèt.	my. mèt. c.		
Dans tout le département. .	Lieue de 2400 toi.	4, 678	0 4677 68	Myriamè. 2, 13 78	Cette lieue était en usage dans toute la Bretag.

TABLEAU N° 3. —

NOMS des COMMUNES. 1.	NOMS des ANCIENNES MESURES. 2.	VALEUR EN approximativ.t 3.
		ares. centi.
Jugon.	Jour.	72, 94
Merdrignac.	Jour (100 cord.).	60, 78
Dans tout le département..	Journal (80 cord.)	48, 62
Loudéac (arrondissement).	Journée ou Journal (60 cordes).	36, 47
Idem. *Idem.*	Journée de faucheur (40 cord.)	24, 31
Broons, Jugon, Loudéac, Collinée, La Chèze, Merdrignac, Plouguenast. . .	Porte, vergée ou cinquante. . . .	3, 04
Mûr.	Porte (40 gaules).	2, 70
Dans tout le département..	Sillon.	2, 43
Idem.	Corde.	0, 61
Idem.	Raie.	0, 41
Guingamp, La Roche, Tréguier, Loudéac, La Chèze, Mûr, Uzel.	Gau. ou toi. (carré de 8 pi. de côté).	mm. déci. 6, 75

MESURES AGRAIRES.

MESUR. NOUV. plus exactement 4.	PRIX COMPARÉS. 5.		OBSERVATIONS. 6.
		fr. c.	
ares. 72, 936	A 1000 fr. le journal, etc., 1 are vaut.	13, 70	
60, 7799		16, 45	Vaut 20 portes.
48, 62392		20, 56	
36, 46794		27, 42	Vaut 12 portes.
24, 31196		4, 11	Vaut 8 portes.
		fr. c.	
3, 03899	A 10 fr. la porte, etc. 1 are vaut.	32, 90	Rectangle de 20 toises de long sur 4 de large.
2, 7013		3, 70	
2, 4312		4, 11	Vingtième du journal.
0, 607799		16, 45	Carré de 4 toises de côté = 15 m.
0, 4051		24, 68	Sixième du Sillon.
mm. 6, 7538	A un fr. la gaule, le m. carré vaut.	fr. c. 0, 15	Mesure employée par les couvreurs et les maçon.

APPICATIONS. (Voir le Tableau n° Ier.)

1° *Convertir 4 journaux en ares.* Un journ. = 48 ares 62392, 4 journ. = 48 ares 62392 × 4 = 194 ares 49568 = 194 ares 50 centi. (valeur approximative) = 1 hect. 94 ares 50 cent.

2° *Si un journal vaut 1200 fr., combien l'are?* Un journal vaut 48 ares 62, donc le prix de l'are sera 1200 fr. divisés par 48 ares 62 = 24 fr. 68 cent.

TABLEAU N° 4. —

NOMS des COMMUNES. 1.	NOMS des ANCIENNES MESURES. 2.	VALEUR EN approximativ.t 3.
		mètres cubes. ddd.
Guingamp.	Toise cube. . . .	17, 550
Plouaret, Mûr (pour ardois..	1/2 toise cube. .	8, 775
Loudéac.	Toise de pierre..	4, 936
Corlay, Plouguenast, Uzel.)	*Idem*. . . .	4, 387
	Bois de	
Guingamp, Pontrieux, Lannion, Plestin.	Corde.	stères. 3, 00
Lamballe, Moncontour, Quintin, Dinan, Broons, Évran, Jugon, Matignon, Rostrenen, Saint-Nicolas, Loudéac, Collinée, La Chèze, Merdrignac, Mûr, Plouguenast, Uzel. . . .	Corde.	2, 74
Saint-Brieuc, Châtelaudren, Dinan, Matignon, Pontrieux, Lannion, Tréguier, Plouguenast.	*Idem* ou brasse.	2, 14
Merdrignac.	Corde.	2, 06

MESURES DE SOLIDITÉ.

MESUR. NOUV. plus exactement 4.	PRIX COMPARÉS. 5.		OBSERVATIONS. 6.
mètres cubes.		fr. c.	
17, 549824	A 10 fr. la toise cube, le mètre cub. vaut.	0, 56 9	Cube de 8 pi. de côté
8, 774912		1, 13 8	Solide de 8 pieds sur 8 pieds et 4 de hauteur.
4, 93589		2, 02 59	Solide de 6 pi. de long sur 6 de lar. et 4 de h.r
4, 38746		2, 27 9	Solide de 8 pi. de long sur 4 de lar. et 4 de h.r
chauffage.			
stères.		fr. c.	
2, 99924	A 20 fr. la corde, le stèr. vaut.	6, 66 8	7 pi. de couche, 5 de hauteur. . .
2, 74216		7, 29 34	8 pi. de couche, 4 de hauteur.
2, 14231		9, 33 56	5 pi. de couche, 5 de hauteur.
2, 05664		9, 72 4	6 pi. de couche, 4 de hauteur.

La long.r de la buche est de 30 pouces, pour tout le département.

APPICATIONS. (Voir le Tableau n° Ier.)

1° *Convertir 6 cordes (de S.-Brieuc) en stères.* Une corde = 2 stèr. 14231, donc 6 cordes = 2 stèr. 14231 × 6 = 12 stèr. 85386 = 12 stèr. 85 centist. (valeur approximative.)

2° *Quel est le prix du stère, quand la corde vaut* 20 *fr.?* Une corde vaut 2 stèr. 14. Par conséquent le prix du stère sera 20 fr. divisés par 2 stèr. 14 = 9 fr. 34 centim.

TABLEAU N° 5. — MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

NOMS des COMMUNES. 1.	NOMS des ANCIENNES MESURES. 2.	VALEUR EN MESURES NOUV. approximativement. 3. (hectolit. / litres. / décalitr. / centilit.)	plus exactement. 4. (hectolit. / litres. / décalitr. / centilit.)	PRIX COMPARÉS. 5.		OBSERVAT. 6.
					fr. c.	
Dans tout le départ.	Barrique.	2, 28,	2,28	A 100 fr. la barrique, l'hectolitre vaut. . .	43, 90	Vaut 30 veltes.
	Velte.	7, 6	7, 6 0		0, 13 15	Vaut 8 pintes.
	Pinte.	0, 9 5	0, 9 5		1, 05 26	Pour la pinte de Paris, voir le Tableau n° 1.
Belle-Isle-en-Terre.	Pot de ferblanc..	0, 9 4	0, 9 3 6		1, 06 7	
	Idem en étain. .	0, 4 7	0, 4 7 1		2, 12 3	
Broons, Jugon. . .	Pinte.	1,	1, 0 0 1		0, 99 9	
Châtelaudren. . . .	*Idem*.	1, 3 1	1, 3 0 9		0, 76 3	
Guingamp.	*Idem*.	1, 9 5	1, 9 4 8		0, 51 3	
Jugon.	Pot.	1, 9 1	1, 9 1 4		0. 52 2	
Lamballe.	*Idem*.	1, 2 5	1, 2 4 9	A 1 fr. la pinte, etc. le lit. vaut.	0, 79 9	
Quintin, Rostrenen,						
Lannion.	Pinte.	0, 9 4	0, 9 4 2		1, 06 1	
Loudéac.	Pot.	1, 9 0	1, 8 9 6		0, 52 7	
Merdrignac. . . .	Pinte.	1, 1 0	1, 0 8 9		0, 91 8	
Moncontour. . . .	Chopine. . . .	0, 5 9	0, 5 8 9		1, 69 8	
Plancoët.	Pot.	1, 9 7	1, 9 7 3		0, 50 7	
	Pinte.	0, 9 6	0, 9 6 0		1, 04 2	
Pontrieux.	Chopine. . . .	0, 6 2	0, 6 1 9		1, 61 6	
	Demi-chopine. .	0, 2 4	0, 2 4 0		4, 16 3	
Saint-Brieuc. . . .	Pinte.	0, 8 2	0, 8 1 9		1, 22 14	Ditemes de chapitre.

APPLICATIONS. (Voir le Tableau n° Ier.)

1° *Convertir 4 barriques en hectolitres.* Une barrique = 2. hect. 28 litr. 4 barriq. = 2 h. 28 l. × 4 = 9 h. 12 l.

2° *A 0 fr. 75 cent. la pinte (de chapitre), combien le litre?* Une pinte = 0 l. 82, donc le prix du litre = 0 fr 75 cent. divisés par 0 l. 82 = 0 fr. 91 cent.

TABLEAU N° 6. - MESURES DE CAPACITÉ POUR

LES GRAINS ET AUTRES MATIÈRES SÈCHES.

NOMS des COMMUNES. 1.	NOMS des ANCIENNES MESURES. 2.	VALEUR EN approximativ. 3. décalitr. litres. décilitr.	MESUR. NOUV. plus exactement. 4. décalitr litres. décilitr. centilitr.	PRIX COMPARÉS. 5.		OBSERVATIONS. 6.
Saint-Brieuc.	Boisseau comble (blé-noir, avoine, orge, pois roux, fèv.)	3, 3 9	3, 3 8 6	A 3f le boiss.	fr. c. 0, 88 5	Vaut 32 pintes de chapitre.
	id. racle (froment, seigle, pois verts).	2, 6 2	2, 6 1 98	— 5 *id.*	1, 91	
Châtelaudren et Plouha. .	Boiss. (froment, comble). .	5, 4 6	5, 4 6 0	—10 *id.*	1, 83	
	Id. (*id.*, mes. marchande).	4, 8 6	4, 8 5 5	— 9 *id.*	1, 85 4	
	Id. (*id.*, racle).	4, 2 5	4, 2 5 0	— 8 *id.*	1, 88	
	Id. (seigle, comble). . .	5, 2 4	5, 2 4 0	— 7 *id.*	1, 33 7	Mesures de Gouëlo.
	Id. (*id.*, mes. marchande).	4, 5 9	4, 5 8 5	— 6 *id.*	1, 30 8	
	Id. (*id.* racle).	3, 9 3	3, 9 3 0	— 5 *id.*	1, 27	
	Id. (blé-noir et avoine). .	6, 7 7	6, 7 7 2	— 5 *id.*	0, 74	
Lamballe. . .	Froment, seigle et orge :					
	Quart (d'après la matrice en cuivre.	3, » »	2, 9 6 4	— 6 le quart.	2, 02 38	Le quart se divise en quatre godets.
	Boisseau.	5, 9 3	5, 9 2 8	—12 le boiss.	2, 02 38	Le boisseau vaut 2 quarts.
	Perrée.	11, 8 6	11, 8 5 6	—24 la perr.	2, 02 38	La perrée vaut 4 quarts.
	Avoine et blé-noir :					
	Quart.	3, 1 0	3, 1 0 3	— 3 le quart,	0, 96 66	
	Boisseau (d'après la matrice en cuivre.	6, 2 1	6, 2 0 6	— 6 le boiss.	0, 96 66	
	Perrée.	12, 4 1	12, 4 1 2	—12 la perr.	0, 96 66	
Lanvollon. . .	Boisseau (dit 1/4 godets). .	4, 7 0	4, 6 9 6	— 9 le boiss.	1, 91 7	
	Id. (dit demi).	2, 8 1	2, 8 0 5	— 5 *id.*	1, 78	
	Perr. (from., seig., blé-noir).	19, 0 3	19, 0 3 2	—36 la perr.	1, 89	
	Boisseau (1/2 perr. pour *id*).	9, 5 2	9, 5 1 6	—18 le boiss.	1, 89	
Moncontour.	Quart (1/2 boiss. pour *id*).	4, 7 6	4, 7 5 8	— 9 le quart.	1, 89	
	Perrée (avoine).	28, 5 5	28, 5 4 8	—26 la perr.	0, 91	
	Boisseau (1/2 perr. pour *id.*)	14, 2 7	14, 2 7 4	—13 le boiss.	0, 91	
	Quart (1/2 boiss. pour *id*).	7, 1 4	7, 1 3 7	— 6 50c le qu.	0, 91	

le décalitre vaut

NOMS des COMMUNES. 1.	NOMS des ANCIENNES MESURES. 2.	VALEUR EN approximativ.t 3. d. l. d
Paimpol. . . .	Boiss. (mes. comble, 16 god.)	5, 5 1
	Id. (mes. marchande, 14 g.)	4, 8 2
	Id. (racle, 12 godets). . .	4, 1 3
	Godet.	0, 3 4
Quintin. . . .	Boiss., (avoine et blé-noir).	3, 5 9
	Id. (seigle).	2, 9 8
Dinan.	Boisseau (gros grains). . .	5, 3 5
	Quart. (*id.*).	2, 6 8
	Boisseau (froment).	4, 9 8
	Quart (*id.*)	2, 4 9
Broons. . . .	Quart (froment).	2, 4 0
	Id. (avoine et blé-noir).	3, » »
Evran.	Boisseau.	5, 4 4
	Quart.	2, 7 2
Jugon. . . .	Boisseau.	6, 5 0
	Quart.	3, 2 5
Matignon. . .	Perrée (3 boisseaux). . . .	11, 8 6
	Boisseau (2 quarts). . . .	3, 9 5
	Quart.	1, 9 8
Plancoët. . .	Boisseau (pour le sel). . .	6, 5 3
	Id. (froment).	5, 3 6
	Quart.	2, 6 8
	Boiss. (seig., avoin., blé-n.)	5, 7 5
	Quart (*id.*).	2, 8 7
Ploubalay. . .	Boisseau.	5, 7 3
	Quart.	2, 8 7

MESUR. NOUV. plus exactement. 4.	PRIX COMPARÉS. 5.			OBSERVATIONS. 6.
d. l. d. c.			fr. c.	
5, 5 1 104	A 5[f] le boiss.		1, 44 8	
4, 8 2 216	7 *id.*		1, 44 8	
4, 1 3 328	6 *id.*		1, 44 8	
0, 3 4 444	0 50[c] le godet.		1, 44 8	
3, 5 8 7	3 le boiss.		0, 83 7	Cylindre D. 0[m] 458. H 0[m] 258.
2, 9 8	3 87 *id.*		1, 30	Cylindre D. 0[m] 425. H. 0[m] 410.
5, 3 5 0	6 95 *id.*		1, 30	
2, 6 7 5	3 47 *id.*		1, 30	
4, 9 8 0	9 45 *id.*		1, 90	
2, 4 9 0	4 75 *id.*		1. 90	
2, 4 0 2	4 55 le quart.		1, 90	Cette mesure valait 24 pintes de Broons (T n° 5)
3, 0 0 3	2 40 *id.*	le décalitre vaut	0, 80	Cette mesure valait 30 pintes de Broons. (T. n° 5)
5, 4 3 8	10 55 le boiss.		1, 90	Cylindre en bois. D. inter. 0[m] 415. Haut., 0[m] 201.
2, 7 1 9	5 17 le quart.		1, 90	
6, 4 9 56	8 44 le boiss.		1, 30	
3, 2 4 78	4 22 le quart.		1, 30	Cône tron. Grand D. 0[m] 455. Pet. D 0[m] 378 H. 0[m] 25.
11, 8 6 2	22 54 la perrée.		1, 90	
3, 9 5 4	11 27 le boiss.		1, 90	
1, 9 7 7	5 64 le quart.		1, 90	Le quart se divise en 4 godets.
6, 5 3 1	20 le boiss.		3, 05	
5, 3 5 8	10 20 *id.*		1, 90	
2, 6 7 9	5 10 le quart.		1, 90	
5, 7 4 8	7 45		1, 30	
2, 8 7 4	3 72 le quart.		1, 30	
5, 7 3 29	10 90 le boiss.		1, 90	
2, 8 6 64	5 45 le quart.		1, 90	

NOMS des COMMUNES. 1.	NOMS des ANCIENNES COMMUNES. 2.	VALEUR EN approximativ.t 3.	MESUR. NOUV. plus exactement. 4.	PRIX COMPARÉS. 5.	OBSERVATIONS. 6.
		d. l. d.	d. l. d. c.	fr. c.	
Guingamp, Bourbriac.	Boisseau (froment).	4, 0 2	4, 0 1 7	A 7f 65c le boiss. 1, 90	
	Id. (seigle).	4, 5 7	4, 5 6 7	5 95 *id.* 1, 30	
	Id. (blé-noir).	5, 2 1	5, 2 1 4	4 20 *id.* 0, 80	
	Id. (avoine).	4, 4 4	4, 4 4 0	3 55 *id.* 0, 80	
Belle-Isle-en-T.	Boisseau (froment). . . .	5, 1 6	5, 1 6 0	9 80 *id.* 1, 90	
	Id. (comble).	5, 8 2	5, 8 1 8	11 05 *id.* 1, 90	
Callac.	Boisseau.	5, 2 1	5, 2 0 7	6 75 *id.* 1, 30	
	Boisseau (dit la jûte). . . .	9, 7 6	9, 7 6 3	18 55 la jûte. 1, 90	
	Boisseau.	5, 5 8	5, 5 8 2	10 60 le boiss. 1, 90	
Pontrieux. . .	*Id.* (sel).	5, 4 3	5, 4 2 7	16 55 *id* 3, 05	
	Id. (chaux).	4, 3 1	4, 3 0 7	2 55 *id.* 0, 60	
	Id. (charbon).	2, 2 5	2, 2 5 3	0 45 *id.* 0, 20	
Rostrenen. .	Somme (8 stalonnée). . .	30, 3 9	30, 3 9 2	39 50 la somm. 1, 30	
	Stalonnée (seigle).	3, 8 0	3, 7 9 0	4 94 la stalon 1, 30	
Lannion. . . .	Boisseau (comble).	6, 2 4	6, 2 3 583	11 85 le boiss 1, 90	
	Boisseau ou renée.	5, 5 0	5, 4 9 9	10 45 *id.* 1, 90	
	Demi-boiss. ou demi-renée.	2, 6 3	2, 6 2 6	5 le 1/2 boi 1, 90	
Plouaret. . .	Renée (froment).	5, 3 9	5, 3 9 1	10 24 la renée 1, 90	
Perros-Guirr.	Boisseau.	6, 6 0	6, 6 0 4	12 55 le boiss. 1, 90	
	FROMENT :				
	La jûte.	9, 6 6	0, 6 6 2	18 35 la jûte. 1, 90	
	Boisseau (de marché). . .	6, 2 5	6, 2 5 0	11 87 le boiss. 1, 90	
	Id. (de recette) . . .	5, 5 0	5, 5 0 2	10 45 *id.* 1, 90	
Tréguier, La Roche-Derr.	*Id.* (dit la moitié). . .	3, 2 0	3, 1 9 9	6 08 *id.* 1, 90	
	Id. (dit le quart). . .	2, 5 0	2, 5 0 2	4 75 *id* 1, 90	
	AVOINE ET BLÉ-NOIR :				
	Boisseau.	6, » »	6, » » »	4 80 *id.* 0, 80	
	Id. (dit demi).	4, »	4, » » »	3 20 *id.* 0, 80	
	Id. (blé-noir).	3, » »	3, » » »	2 40 *id.* 0, 80	

le décalitre vaut

NOMS des COMMUNES. 1.	NOMS des ANCIENNES MESURES. 2.	VALEUR EN approximativ.t 3.	MESUR. NOUV. plus exactement. 4.	PRIX COMPARÉS. 5.	OBSERVATIONS. 6.
		d. l. d.	d. l. d. c.		fr. c.
Loudéac. . . .	Demé.	3, 4 2	3, 4 2 0	A 4f 45c le demé.	1, 30	
	Boisseau (3 demés). . . .	10, 2 6	10, 2 6 0	3 70 le boiss.	0, 36	Pour fruits à cid.
	Perrée (6 demés). . . .	20, 5 2	20, 5 2 0	26 67 la perrée.	1, 30	Pour froment, seigle et blé-noir.
	Perrée (8 demés). . . .	27, 3 6	27, 3 6 0	21 89 *id.*	0, 80	Pour avoine
Collinée. . .	Quart.	3, 1 8	3, 1 8	4 13 le quart.	1, 30	
	Perrée (4 quarts). . . .	12, 7 2	12, 7 2	16 52 la perrée.	1, 30	
Corlay. . . .	Boisseau (avoine). . . .	3, 5 0	3, 5 0 0	2 80 le boiss.	0, 80	
	Id. (seigle). . . .	3, » »	3, » »	3 90 *id.*	1, 30	
Goarec. . . .	Boisseau.	3, 0 4	3, 0 4	3 95 *id.*	1, 30	Mesure de Prince de Rohan.
	Demé.	3, 8 0	3, 8 0	4 94 le demé.	1, 30	Mes. de la Trinit.
La Chèze. . .	Boisseau (3 demés). . . .	11, 4 0	11, 4 0	4 10 le boiss.	0, 36	
	Perrée (6 demés). . . .	22, 8 0	22, 8 0	29 64 la perr.	1, 30	
	Demé.	3, 4 8	3, 4 8	4 52 le demé.	1, 30	Vaut 32 pint. Voir le Tabl n° 5.
Merdrignac. .	Boisseau.	6, 9 7	6, 9 6 96	9 04 le boiss.	1, 30	Vaut 64 pint. Voir le Tabl. n° 5.
	Id. (fruits à cidre). . .	10, 4 4	10, 45 44	3 76 *id.*	0, 36	Vaut 96 pint. Voir le Tabl. n° 5.
	Demi-minot (seig. et from.)	2, 5 0	2, 5 0	4 75 le 1/2 m.	1, 90	
	Minot (*id.*).	5, » »	5, » »	9 50 le minot.	1, 90	
	Renot (*id.*).	10, » »	10, » »	19 00 le renot.	1, 90	
	Double-renot (ou perrée).	20, » »	20, » »	30 la perr.	1, 90	
Mûr.	Demi-minot (avoine et blé-noir, comble).	3, 1 0	3, 1 0	2 48 le 1/2 m.	0, 80	
	Minot (*id.*).	6, 2 0	6, 2 0	4 96 le minot.	0, 80	
	Renot.	12, 4 0	12, 4 0	9 92 le renot.	0, 80	
	Double-renot (perrée). . .	24, 8 0	24, 8 0	19 84 la perr	0, 80	
Plouguenast.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . .	Se servait des mesures de Monco.
Uzel.	Boisseau.	2, 6 7	2, 6 6 9	3 47 le boiss.	1, 30	

le décalitre vaut

TABLEAU N° 7.

NOMS des COMMUNES. 1.	NOMS des ANCIENS POIDS. 2.	VALEUR EN approximativ.t 3. kilogr.	hectogr.	décagr.
Lamballe, Collinée.	Livre de 18 onces.	0,	5	5
Moncontour.	— de 22 onces.	0.	6	7
Loudéac (arrondissement).	— de 24 onces.	0,	7	3

Ces applications se rapportent au tableau précédent.

APPLICATIONS. (Voir le Tableau n° Ier.)

1° Convertir sept boisseaux (froment) de Dinan en décalitres. — Un boisseau = 4 décalitres 98 ; 7 boisseaux = 4 décal. 98 × 7 = 34 décal. 86 décil.

2° Pour trouver le prix du décalitre, quand le prix du boisseau est donné, il suffit de diviser ce prix par ce que le boisseau vaut en décalitres; Exemple : Si le boisseau de Saint-Brieuc coûte 5 fr., le prix du décalitre sera 5 fr. divisés par 2 décalit. 620, ce qui donne 1 fr. 91 c. en forçant d'un centime.

— POIDS.

POIDS NOUVEAUX. plus exactement. 4.								PRIX COMPARÉS. 5.		OBSERVATIONS. 6.
Kilogr.	hectogr.	décagr.	gram.	décigr.	centigr.	milligr.				
0,	5	5	0	6	9	4			fr. c. 1, 81 61	Pour la livre de 16 onces et ses subdivisions, voir le Tableau n° 1er.
0,	6	7	3	0	7			A 1 fr. la livre, le kilogramme vaut. . . .	1, 48 57	
0,	7	3	4	2	5	8			1, 36 20	

APPLICATIONS. (Voir le Tableau n° Ier)

1° *Convertir 5 livres de 22 onces en kilogrammes.* 1 livre = 0 kilog. 67307 ; 5 livres = 0 kilog. 67307 × 5 livres = 3 kilog. 36535 = 3 kilog. 365 grammes.

2° *Si la livre de 24 onces vaut 0 fr. 45 c., combien le kilogramme?* La livre de 24 onces vaut 0 kilog. 73 ; donc le prix du kilog. = 0 fr. 45 c. divisés par 0 kilog. 73 = 0 fr. 62 c. (en forçant).

MONNAIES.

(POUR LE RAPPORT, VOIR LE TABLEAU N° 1er.)

1° *Convertir 24 livres en francs.* Une livre = 0 fr. 98 c. 75 ; par conséquent, 24 livres = 0 fr. 9875 × 24 = 23 fr. 70 c.

MESURES USUELLES DE 1812,

COMPARÉES AUX NOUVELLES MESURES.

DÉNOMINATIONS.	VALEUR. mètres.	décimèt.	centimèt.	millimèt.
Une toise.	1,	9	4	9
Un pied.	0,	3	2	5
Un pouce.	0,	0	2	7
Une ligne.	0,	0	0	2
Une aune.	1,	2	0	
Une demi-aune.	0,	6	0	
Un tiers d'aune.	0,	4	0	
Un quart d'aune.	0,	3	0	
Un sixième d'aune.	0,	2	0	
Un huitième d'aune.	0,	1	5	
Un douzième d'aune.	0,	1	0	
Un seizième d'aune.	0,	0	7	5
Un trente-deuxième d'aune.	0,	0	3	75

	mm.	décim. car.	centi. car.	milli. car.
Toise carrée.	4			
Pied carré.	0,	11	11	
Pouce carré.	0,	00	07	47
Ligne carrée.	0,	00	00	05 36

	kilog.	hecto.	décag.	gram.	décig.	centi.	milli.
Une livre.	0,	5	0	0			
Une demi-livre.	0,	2	5	0			
Un quart de livre.	0,	1	2	5			
Un demi-quart ou 2 onces	0,	0	6	2	5		
Une once.	0,	0	3	1	2	5	
Une demi-once.	0,	0	1	5	6	2	5
Un quart d'once.	0,	0	0	7	8	1	2 5
Un gros.	0,	0	0	3	9	0	6 25
Un grain.	0,	0	0	0	9	5	4 25

APPLICATIONS. (VOIR LE TABLEAU N° 1er.)

Convertir 7 aunes en mètres. Une aune vaut 1 mèt. 20 cent.; 7 aunes vaudront 1 mèt. 20 × 7 = 8 m. 40 c.

Si l'aune vaut 18 fr., combien le mètre? Une aune vaut 1 mèt. 20 c., donc le prix du mètre sera de 18 fr. divisés par 1 mèt 20 cent. = 15 fr.

des jardins de cette belle abbaye, actuellement en ruines. Lorsque le parenchyme du calice vésiculeux est mangé, il ne reste plus qu'un réseau qui laisse voir un beau fruit rouge. Cette disposition lui a fait donner le nom de l'*Amour en cage*. Les baies et le calice sont employés comme diurétique.

ATROPA (*Atrope*). Calice à cinq divisions, persistant; corolle en cloche, à cinq lobes égaux; baie globuleuse à deux loges, portée sur le calice.

A. BELLADONA (*Belladonne*). Tige dressée, très-rameuse, pubescente; feuilles ovales, alternes, géminées, inégales, finissant quelquefois en un pétiole; fleurs axillaires, pédonculées, d'un violet sombre; baies rondes et d'un beau noir à leur maturité. N'est pas très-rare, dans les vieilles masures, au bord des bois; on la cultive aussi dans quelques jardins. Les baies de cette plante sont un violent poison. Toute la plante est employée en médecine, soit en nature, soit sous la forme d'extrait. On en a fait un usage récent comme spécifique dans la coqueluche, et aussi pour dilater la pupille.

SOLANUM (*Solane*). Calice à cinq parties; corolle en roue, à cinq divisions; an-

thères presque soudées et s'ouvrant au sommet par deux pores ; baies arrondies, polyspermes.

S. DULCAMARA (*M. Douce-amère*). Tige frutescente, grimpante, acquérant quelquefois plusieurs mètres de longueur ; feuilles cordiformes au bas de la tige, ovales lancéolées, entières ou ayant quelques lobes à la base ; fleurs violettes à anthères jaunes, en espèce de corymbe ; baies rouges, connues dans le pays sous le nom de *feu Saint-Laurent*. Se trouve dans les haies. Très-commune. Les tiges de cette plante sont employées contre les maladies de peau, comme sudorifiques et détersives.

S. TUBEROSUM (*M. pomme de terre, patate, parmentierre*). Racines fibreuses, produisant çà et là des tubercules de diverses grosseurs et de diverses couleurs, suivant la variété ; tige creuse, herbacée, rameuse ; feuilles pinnées, à lobes irréguliers, inégaux, presque opposés ; fleurs en corymbe, portées sur des pédoncules droits, velus, assez souvent bifides, blanches ou violettes. Les tubercules ou pommes sont très-employées comme aliment. On en retire aussi de la fécule. On en fait aussi de l'eau-

de-vie, etc. On en cultive un grand nombre de variétés. Cette plante, originaire de l'Amérique, s'est très-bien acclimatée ; elle se propage et par semences, et par la séparation des yeux du tubercule qu'on plante.

S. NIGRUM (*M. noire*). Tige glabre, herbacée, rameuse ; feuilles pétiolées, ovales-rhomboïdes, souvent inégales, à bords sinués ; fleurs blanches en corymbes latéraux ; baies arrondies, noires et glabres.

Var. (B) S. MINIATUM. Rameaux pubescents ; plus petite dans toutes ses dimensions ; baies rougeâtres.

Var. (C) S. HUMILE. Tige basse, comme rampante ; baies d'un jaune verdâtre.

Var. (D) S. OCROLEUCUM. Feuilles poilues ; baies jaunes, comme transparentes.

L'espèce est assez commune au pied des murs, le long des haies ; la plante entière est employée en lotion, fomentation et cataplasme contre les douleurs locales, les démangeaisons, etc.

Les variétés se trouvent plus rarement. Je ne les ai trouvées que dans nos sables maritimes, tout le long du littoral.

S. VILLOSUM. Pers. Plante velue dans toutes ses parties ; baies orangées. D'ailleurs,

caractères de l'espèce précédente, dont elle diffère encore par une odeur musquée qu'elle répand quand on la froisse en l'écrasant légèrement.

LYCIUM (*Lyciet*). Calice tubuleux, à 2-4-5 divisions; corolle en entonnoir, à tube court, à 5 lobes; étamines à filets velus à la basse; baies arrondies, à 2 loges, polyspermes.

L. EUROPÆUM (*Jasminoïde de barbarie*). Arbrisseau épineux, à rameaux flexibles, longs; feuilles ovales, elliptiques, finissant en pétiole; fleurs d'un rouge violacé, solitaires ou naissant plusieurs du même lieu. Se cultive dans les jardins, d'où les racines sortent par-dessous les murs, et se naturalisent assez facilement. Je l'ai trouvé dans les sables sur le bord de la mer, sur les confins du département, dans l'est.

GENTIANA (*Gentiane*). Calice à 4-8 divisions, mais le plus souvent 5; corolle en tube ou cloche, à 4 ou 5 lobes; 4-5 étamines décurrentes sur le tube de la corolle; un style à 2 stigmates; capsules à 2 valves, à une loge.

* *Corolle à cinq divisions.*

G. PNEUMONANTHES (*G. des marais*). Tige

simple, quelquefois branchue, grêle, rougeâtre; feuilles opposées, sessiles, linéaires ou lancéolées, entières, à bordures peu roulées, lisses; fleurs en cloche, tubuleuses, axillaires, terminales, d'un bleu foncé. Se trouve dans les marais et particulièrement dans nos forêts et bois, parmi les pelouses humides.

G. AMARELLA (*G. amarelle*). Tige simple, grêle, dressée, glabre; feuilles opposées, sessiles, glabres, ovales, lancéolées, étroites, les caulinaires embrassantes, marquées de trois nervures; fleurs teminales et axillaires, d'un bleu violet, à tube barbu à l'entrée; calice à division égale, à dents linéaires, presque aussi longues que le tube de la corolle. Assez rare. Je l'ai rencontrée parmi le gazon qui couvrait un coteau sur le bord de la mer, près l'embouchure de la rivière des moulins Relans, en Hillion.

** *Capsule biloculaire.*

G. CENTAURIUM (*Petite centaurée*). Tige herbacée, tétragone, simple ou rameuse, les rameaux formant un corymbe terminal; feuilles inférieures ovales, arrondies, à trois nervures, les supérieures lancéolées; fleurs

roses, sessiles, axillaires et terminales, ou réunies en corymbe. Cal. à dents plus courtes que le tube de la corolle.

Var. (B) G. FASCICULATA (*G. fasciculée*). Fleurs nombreuses, réunies en corymbe serré, beaucoup moins grandes que l'espèce.

Se trouve dans les prés, sur les pelouses, dans les bois; la variété sur les coteaux maritimes.

Cette plante est très-employée comme febrifuge, et aussi pour relever l'atonie de l'estomac et celle de tout le système digestif.

G. PULCHELLA (*G. élégante*). Smith. Tige peu élevée, très-rameuse du haut et du bas, tétragone, touffue; feuilles glabres, lisses, ovales; fleurs roses, petites, les unes sessiles, les autres pédonculées. Calice sans bractées, fendu jusqu'à la base, appliqué sur la corolle. Se trouve sur les coteaux et dans les champs montueux.

Var. (B) G. PALUSTRIS. Tige effilée, très-simple; fleurs écartées, peu nombreuses; pédoncule très-allongé.

Se trouve sur le bord des mares et dans les endroits où l'eau a long-temps séjourné.

Les auteurs de botanique ont fait un démembrement de ces espèces de Lin., et en ont fait, les uns, tel que De., le genre *chironia*, les autres, tel que Richard, le genre *erythræa*.

G. FILIFORME (*G. filiforme*). Tige simple ou rameuse, très-grêle et peu élevée; feuilles petites, les inférieures ovales, les supérieures subulées; fleurs jaunes, solitaires et terminales. Se trouve dans les landes humides, au bord des mares, des étangs.

G. PUSILLUM (*G. naine*). Tiges rameuses, dichotomes; feuilles lancéolées-linéaires, à trois nervures; fleurs petites, jaunes, presque sessiles; cal. à divisions étroites, subulées; caps. allongées. Lieux sablonneux, humides, terres légères, parmi les bruyères. Les auteurs ont fait aussi un nouveau genre de ces espèces et l'ont appelé *exacum*.

RHAMNUS. (*Nerprun*). Cal. tub. à 4 à 5 divisions; pétales 4 à 5 petits, concaves, insérés sur le calice; baies à trois à quatre graines, d'un beau noir.

R. CATHARTICUS (*Nerprun purgatif*). Arbre épineux; feuilles simples, pétiolées, glabres, ovales, marquées de 5 à 6 nervures, à dents arrondies; fleurs en bouquets, axillaires, très-souvent dioïques, verdâ-

tres. Assez rare; je l'ai trouvé formant des haies assez fortes. On fait avec le suc des baies un sirop purgatif; on en fait aussi une couleur verte connue sous le nom de *vert-de-vessie*.

R. FRANGULA (*B. bourgène* ou *bourdaine*). Arbrisseau sans épine, à écorce brune; feuilles pétiolées, à 10 ou 12 nervures, glabres; fleurs axillaires, verdâtres, presque toutes hermaphrodites; baies rouges d'abord et passant au noirâtre. Commun dans nos forêts et les bois taillis; son bois brûlé donne un charbon très-léger, qui entre dans la composition de la poudre à tirer.

EVONYMUS (*Fusain*). Arbrisseau à rameaux quadrangulaires; cal. à 4-5 divisions unies à la base; corolle à 4-5 divisions; fruit capsulaire, à 5 loges monospermes.

E. EUROPÆUS (*Fusain, bonnet de prêtre*). Feuilles lancéolées, opposées, finement denticulées, glabres; fleurs verdâtres, 3 à 4 sur chaque pédicelle; capsules roses à 4 valves arrondies. Non rare; se trouve dans les haies, les bois taillis. Son bois très-dur et sans moëlle est recherché par les horlogers.

RIBES (*Groseilles*). Calice à 5 divisions;

corolle de 5 pétales; style bifide; fruit ou baie globuleux, couronné par le calice, polysperme, à grappe dans les espèces sans épines, solitaire ou géminé dans les espèces épineuses.

R. RUBRUM (*Groseilles rouges*, vulg. *castilles*). Tiges droites, rameuses; feuilles grandes, à 3 ou 5 lobes, pubescentes en dessous; fleurs en grappes, glabres, avec une petite bractée à la base de chaque pédicelle; baies rouges ou blanchâtres. Se voit quelquefois dans les haies; mais il est cultivé en grande quantité. On fait avec le fruit du sirop, de la gelée; il entre aussi dans quelques liqueurs.

R. NIGRUM (*G. noir*, vulg. *cassis*). Feuilles portées sur des pétioles velues, couvertes en dessous de poils glanduleux, odorants; fleurs à grappes, velues; baies noires à leur maturité. Se voit dans les jardins, où il est cultivé pour son fruit, dont on fait une liqueur assez renommée.

R. UVA CRISPA (*G. épineux*). Arbuste chargé sur la tige et les branches d'aiguillons ternés; feuilles bien moins grandes que dans les espèces précédentes, à 3 ou 5 lobes, légèrement pubescentes en dessous; les pétioles

velus ; fleurs blanchâtres, solitaires ou géminées ; calices velus ; baie glabre, jaunâtre. Dans les baies, qui en sont quelquefois toutes formées. Le fruit est petit et peu recherché. Il n'en est pas de même des variétés cultivées de cette espèce, qui donnent de très-bons fruits. On en voit à fruit blanchâtre, verd, rouge et rosé. Quelques-unes de ces variétés donnent des fruits glabres et d'autres en donnent de poilus.

HEDERA (*Lierre*). Calice à 5 dents ; corolle à 5 pétales ; baie globuleuse, ombiliquée.

H. HELIX. Arbrisseau à tige sarmenteuse, s'attachant par de petites racines susceptibles de devenir très-grosses par la vétusté ; feuilles persistantes, coriaces, fermes, luisantes, lobées dans leur jeunesse, devenant anguleuses en vieillissant ; fleurs verdâtres en ombelles arrondies, comme en tête ; baie noirâtre. Vieux murs, les rochers, les arbres et quelquefois sur la terre. On se sert des feuilles pour entretenir les cautères.

VITIS (*Vigne*). Calice à 5 dents ; corolle de 5 pétales, connivents par le sommet, s'ouvrant par la base ; baie succulente à cinq graines.

V. VINIFERA (*V. à vin*). Tige sarmenteuse ; feuilles lobées, incisées, dentées, velues en dessous ; fleurs en grappes opposées aux feuilles ; pédoncules à fleurs avortées, formant des vrilles ; baies passant par des nuances du blanc au jaune, au rouge et au noir. Cette plante est cultivée partout, le long des murs, etc.

ILLECEBRUM (*Illécèbre*). Calice à cinq divisions profondes ; folioles acérées, colorées ; corol. à 5 pétales squammiformes ; capsule monosperme, à 5 valves.

I. VERTICILLATUM (*I. verticillé*). Petite plante à tiges nombreuses, couchées, glabres ; feuilles petites, arrondies, opposées, entières, stipulées ; fleurs axillaires, sessiles, formant des verticilles d'un blanc rosé. Se trouve dans les endroits pierreux, sablonneux, tantôt secs, tantôt humides.

THESIUM (*Thésion*). Calice de 4 à 5 lobes ; corolle nulle ; capsule monosperme, fermée, couronnée par le calice.

T. LINOPHYLLUM (*T. à feuilles de lin*). Tiges nombreuses, déliées, glabres ; feuilles alternes, linéaires, à trois nervures ; fleurs à peine visibles, disposées en panicules terminales ; calice entouré de 3 bractées poin-

tues ; noix pédicellées. Assez rare. Je l'ai cueillie sur la garène d'Erquy, dans un voyage du littoral avec M. Habasque.

VINCA (*Pervenche*). Calice à 5 parties ; corolle monopétale, tubulée, à large limbe, divisée en cinq lobes tronqués ; entrée de la corolle munie d'un bord saillant ; graines nues.

V. MAJOR (*P. à grandes fleurs*). Tige volubile ; feuilles ovales, à bord légèrement cilié ; fleurs bleues, solitaires, axillaires. Se trouve le long des fossés. Derrière Robien, à Saint-Barthélemy près du moulin.

V. MINOR (*P. à petites fleurs*). Tiges ligneuses, couchées ; celles qui portent les fleurs redressées ; feuilles persistantes, lisses, opposées ; fleurs bleues et quelquefois blanches, solitaires, axillaires. Cette espèce est beaucoup plus petite dans toutes ses parties que la précédente. Se trouve dans les bois au Châtelet, et aussi parmi les rochers. La variété à fleurs blanches, landes de Plerneuf.

Les feuilles de *pervenche* sont employées quelquefois avec succès dans les maladies laiteuses, à la suite des couches, pour faire couler le lait.

Digynie, deux styles.

HERNIARIA (*Herniaire*). Cal. 5 fides ; corolle nulle ; 5 écailles nectariformes parmi les étamines ; caps. monosperme, cachée par le calice.

H. GLABRA (*H. glabre ; turquette*). Tiges diffuses, couchées et étalées, rameuses ; feuilles ovales, arrondies, opposées, stipulées ; fleurs axillaires, agglomérées en paquets, d'un vert jaunâtre. Non rare, dans les lieux secs, le bord des chemins, parmi les pelouses.

H. HIRSUTA (*H. velue*). Elle diffère de l'espèce précédente par ses feuilles ovales, oblongues, couvertes de poils qui la font voir comme velue. Elle se trouve dans les mêmes lieux. Plusieurs auteurs ne la regardent que comme une variété de la précédente. Ces plantes sont employées en médecine pour combattre la gravelle, et usitées par les personnes qui rendent des urines glaireuses, en général dans les catarrhes de la vessie.

CHENOPODIUM (*Anserine*). Calice à 5 folioles, persistant, ne s'accroissant point après la floraison ; corolle nulle ; une graine nue, orbiculaire, supère.

* *Feuilles anguleuses ou dentées.*

C. BONUS HENRICUS (*Bon Henri*). Tige d'un à 2 pieds, épaisse, rameuse, rougeâtre, pulvérulente ; feuilles triangulaires, sagittées à la base, glabres, pétiolées et un peu ondulées ; fleurs verdâtres, nombreuses, en grappes, formant par leur réunion un épi terminal allongé. Se rencontre le long des chemins.

C. HYBRIDUM (*A. hybride*). Tige de 1 à 2 pieds, droite, anguleuse ; feuilles glabres, anguleuses, munies de 3 à 4 grandes dents sur les côtés, terminées par une longue pointe, vertes des deux côtés ; fleurs verdâtres en grappes terminales et axillaires. Plante ayant une odeur forte en la froissant. Se trouve dans les terres légères, cultivées.

C. URBICUM (*A. urbic*). Tige de 1 à 2 pieds, anguleuse, striée de vert et de blanc, glabre ; feuilles triangulaires, hastées, dentées, finissant en pétioles cunéiformes ; fleurs verdâtres, en grappes redressées contre la tige ; graines grosses, luisantes. Champs cultivés, près des habitations, assez commune.

C. MURALE (*A. des murailles*). Tiges vertes, rameuses, d'un pied environ, glabres ; feuilles ovales, rhomboïdales, luisantes en dessus, farineuses en dessous ; fleurs verdâtres, en grappes rameuses terminales, non foliacées ; graines non luisantes, munies d'un rebord. Non rare au pied des murs, dans les décombres.

C. RUBRUM (*A. rougeâtre*). Tige de 1 à 2 pieds, droites, glabres, striées de vert et de rouge ; feuilles rhomboïdales, triangulaires, entières sur les deux côtés inférieurs, dentées, incisées sur les deux autres, pétiolées ; fleurs rougeâtres à la maturité, rameuses, foliacées et écartées de la tige. Se voit dans les lieux humides et sablonneux, dans les jardins.

C. GLAUCUM (*A. glauque*). Tiges diffuses, étalées, rougeâtres, épaisses, striées de vert et de blanc ; feuilles ovales, elliptiques, sinuées, d'un glauque très-prononcé en dessous, d'un vert rougeâtre en dessus ; fleurs verdâtres en grappes courtes, moins longues que les feuilles ; graines excavées, ponctuées. Sables maritimes, ainsi que les terres légères du littoral.

CHENOPODIUM ALBUM (*Anserine blanche*). Tige droite, un peu rameuse, d'un à

deux pieds, striée quelquefois de rouge; feuilles inférieures ovales, rhomboïdales, à dents inégales, les supérieures lancéolées, entières, blanchâtres, pulvérulentes, surtout en dessous; fleurs d'un vert blanchâtre, en grappes, accompagnées de quelques feuilles.

Var. (B) C. CONCATENATUM. Thuil. Les feuilles entières, étroites, lancéolées; grappes rameuses, allongées. Toutes deux se voient dans les lieux cultivés, non rares.

** *Feuilles entières.*

C. POLYSPERMUM (*A. polysperme*). Tige striée, rameuse, couchée, glabre; feuilles pétiolées, ovales, un peu rhomboïdales, vertes, rougeâtres sur les bords; fleurs en grappes, simples, axillaires et formant comme un épi terminal, feuillé au sommet; graines noires, ponctuées. Se trouve dans les endroits cultivés.

C. VULVARIA (*A. fétide, la vulvaire*). Tiges rameuses, couchées, divariquées; feuilles ovales, rhomboïdales, entières, recouvertes, ainsi que toute la plante, d'une poussière écailleuse, qui les rend d'un blanc glauque sale; fleurs d'un vert blanchâtre,

en grappes terminales ou placées aux aisselles des feuilles supérieures. Toute la plante exhale une odeur de poisson pourri, se rapprochant de la fleur du châtaignier.

Se trouve fréquemment le long des fossés, au bord des chemins, au pied des murs.

*** *Feuilles linéaires ou presque cylindriques.*

C. FRUTICOSUM (*A. frutescente*). Tige ligneuse, haute de 2 pieds à 2 pieds et demi; rameaux très-feuillés; feuilles petites, linéaires, demi-cylindriques, charnues, glabres; fleurs jaunâtres, axillaires, peu nombreuses. Le long des bords de la mer, parmi le sable et aussi les cailloux roulés, le galet.

C. MARITIMUM (*A. maritime*). Tiges rameuses, herbacées, dures, longues de 9 pouces à un pied; feuilles linéaires, presque cylindriques, charnues, pointues, lisses, d'un vert pâle; fleurs axillaires, assez nombreuses. Se voit le long des bords de la mer, dans les endroits où l'eau séjourne.

ATRIPLEX (*Arroche*). Fleurs polygames: les hermaphrodites, calice à 5 parties, 5 étamines, corolle nulle; les femelles, calice à 2 parties, se développant après la flo-

raison, enveloppant la graine qui est comprimée.

A. PORTULACOIDES (*A. pourpier*). Tiges durés, rameuses, blanchâtres ; feuilles opposées, lancéolées, obtuses, rétrécies en pétioles, charnues, blanches, luisantes ; fleurs terminales en épis rameux. Les bords de la mer, lieux marécageux, à l'embouchure des rivières ; assez répandues.

A. PEDUNCULATA (*A. pédonculée*). Tige droite, simple ; rameaux ouverts, hauts de 9 pouces à un pied ; feuilles ovales, lancéolées, rétrécies en pétioles, blanc de nacre sur les deux côtés ; fleurs en petites grappes, axillaires et terminales. Assez commun le long des bords de la mer, dans les endroits vaseux.

A. ROSEA (*A. en rosette*). Tiges anguleuses, à rameaux étalés, hautes de 6 à 9 pouces ; feuilles d'un vert glauque, farineuses, rhomboïdales, dentées ou incisées à leur partie supérieure ; fleurs en petits paquets axillaires et terminaux. Se voit parmi les sables maritimes. Les auteurs modernes, et notamment M. Bribisson, ont donné à cette plante le nom d'*Album*, *A. blanche*, qui désigne beaucoup mieux cette plante.

A. PATULA (*A. étalée*). Tige anguleuse, rameuse, étalée ; feuilles pétiolées, hastées, lancéolées, vertes ou légèrement saupoudrées d'une poussière blanchâtre ; les inférieures opposées, les supérieures comme alternes ; fleurs en grappes axillaires et terminales ; valves des calices fructifères rhomboïdes, denticulées à la pointe, rugueuses sur leur surface extérieure. Se rencontre dans les terrains incultes, sablonneux, principalement le long du littoral.

A. PROSTRATA (*A. couchée*). Bouch. et Bribisson. Tiges couchées, grêles ; feuilles petites, fortement auriculées, hastées ; valves calicinales, lisses, non rugueuses sur leurs bords. Bords de la mer, qui sont quelquefois recouverts par les vagues.

A. ANGUSTIFOLIA, Smith., (*A. à feuilles étroites*). Tige rameuse, divariquée ; feuilles inférieures, les unes un peu hastées lancéolées, les autres ovales lancéolées ; les supérieures lancéolées linéaires, entières ; fleurs verdâtres en grappes axillaires et terminales ; valves des calices fructifères, hastées, entières, lisses, plus grandes que la graine. Se voit dans les terrains incultes, parmi les décombres.

A. LITTORALIS (*A. littorale*). Tiges dressées, rameuses ; feuilles linéaires, rétrécies en pétioles, entières et quelquefois dentées ; fleurs d'un vert jaunâtre, formant une espèce d'épi terminal, cylindrique ; valves des calices fructifères ovales, sinuées sur les bords, muriquées sur le disque. Assez fréquente sur les bords des rivières, surtout à leur embouchure.

A. HORTENSIS (*A. des jardins*, vulg. *Bonne-dame*). Tige dressée, haute de 3 à 4 pieds, glabre, arrondie ou légèrement anguleuse ; feuilles hastées, triangulaires, lisses, pétiolées, dentées, vertes, quelquefois glauques en dessous, glabres en dessus ; fleurs en grappes axillaires et terminales ; valves séminales, larges, ovales, arrondies, entières. Elle est cultivée dans les jardins, où elle se ressème elle-même de manière à être regardée comme indigène, quoiqu'elle soit originaire d'Asie. Il y en a deux variétés. L'une à tiges et feuilles rouges ou purpurines ; l'autre à tiges et feuilles d'un jaune blanchâtre : toutes sont comestibles.

BETA (*Bette*, vulg. *poirée*). Calice à 5 parties ; corolle nulle ; semences réniformes enfermées par le calice, qui se durcit et prend l'apparence d'une capsule.

B. VULGARIS (*B. commune*). Tige anguleuse, glabre, rameuse, s'élevant de 4 à 5 pieds ; feuilles ovales, lancéolées, entières, plissées sur les bords, dégénérant en un large pétiole, glabres ; fleurs verdâtres, réunies plusieurs ensemble, foliacées, en panicules terminales.

Var. (A) HORTENSIS, (B) CYCLA, vulg. *poirée*. Racine dure ; bien connue par ses feuilles employées pour panser les vésicatoires.

Var. (B) B. RAPACEA. Racine molle devenant très-grosse, de couleur rouge lie de vin, comestible, mangée cuite ; de couleur blanche et jaune, alimentaire pour les animaux, vulg. *disette*. Se cultive actuellement en grand pour en retirer le sucre de betteraves.

B. MARITIMA (*B. maritime*). Tige anguleuse, étalée à la base, haute de 1 à 2 pieds ; feuilles alternes, ovales, assez épaisses, entières, d'un vert foncé, un peu décurrentes sur le pétiole ; fleurs verdâtres, solitaires, quelquefois géminées, en épis grêles et interrompus. Assez fréquente le long des bords de la mer, sur les rochers et dans leurs fissures, le long des falaises.

ULMUS (*Orme*). Calice à 5 lobes ; co-

rolle nulle ; capsule à une graine, comprimée, orbiculaire, membraneuse, foliacée sur les bords.

U. CAMPESTRIS (*O. des champs ; Ormeau*). Grand arbre à écorce épaisse, crevassée ; feuilles rudes, quelquefois velues en dessous, alternes, doublement dentées, de forme et grandeur inégales ; fleurs rougeâtres, naissant avant les feuilles, en paquets serrés ; fruits ovales, orbiculaires, glabres. Se voit sur presque tous les fossés. On en distingue 2 variétés : la première, à grandes feuilles, dite *orme pyramidal*, c'est celle qui orne les promenades ; la deuxième, à petites feuilles, à écorce crevassée, quelquefois de l'épaisseur de celle du liége, ce qui lui a fait donner le nom de SUBEROSA, par Willd. Se voit sur les fossés ; on l'appelle *orme tortillard*.

ERYNGIUM (*Panicaut*). Calice à 5 dents, persistant ; corolle à cinq pétales, connivents, échancrés ; fruit ovale, oblong, hérissé d'écailles et couronné par les dents du calice.

E. CAMPESTRE (*P. des champs*, vulg. *chardon Roland*). Tige rameuse, diffuse, glabre ; feuilles coriaces, ailées, nerveuses,

à folioles décurrentes, très-épineuses ; fleurs en tête ovoïde, épineuses, nombreuses, blanches, avec un involucre de 6 à 8 folioles. Se voit le long des chemins, dans les terrains incultes.

E. PLANUM (*P. plane*). Tige simple, dressée, glabre ; feuilles radicales pétiolées, cordiformes ; les caulinaires sessiles, rondes, ovales ; les supérieures incisées en 2 ou 3 parties, à dents épineuses ; fleurs en tête, formant panicule, avec un involucre épineux pinnatifide ; les fleurs et les involucres sont de couleur bleue amethyste. Cette espèce semblerait faire le passage de la première espèce avec la suivante. Elle se trouve le long du littoral et intermédiaire entre les deux autres espèces.

E. MARITIMUM (*P. maritime*). Tige cylindrique, d'une couleur glauque blanchâtre, ainsi que les feuilles, celles qui sortent du collet de la racine sont pétiolées, arrondies, ondulées, à lobes épineux ; les supérieures sont sessiles, anguleuses et épineuses ; fleurs en têtes avec des involucres à 5 ou 6 folioles, larges, arrondies, de couleur bleue de mer. Cette belle plante se trouve en quantité dans tous les sables maritimes.

Leurs racines sont usitées en médecine ; on les emploie en tisanne comme apéritives et diurétiques.

HYDROCOTILE (*Hydrocotile*). Calice nul ou peu apparent ; corolle de 5 pétales égaux, entiers ; fleurs comme en ombelles, semblables à des verticilles ; graines comprimées, à 2 lobes.

H. VULGARIS (*H. commune*, vulg. *écuelle d'eau*). Tiges rempantes ; feuilles peltées, arrondies, crénelées, souvent creuses en dessus, portées sur des pétioles, assez longs ; fleurs axillaires, en petites têtes, blanches ou légèrement rosées. Se trouve dans tous les marais et les terrains humides.

SANICULA (*Sanicle*). Calice à 5 fides ; corolles à 5 pétales entiers, courts au sommet ; styles longs ; graines ovoïdes, globuleuses, hérissées de pointes crochues ; involucres et involucelle polyphilles.

S. EUROPÆA (*S. d'Europe*). Tige simple, nue, rougeâtre, glabre ; feuilles palmées à 4 et 5 lobes, pétiolées, dentées, incisées ou trifides ; aux bifurcations des ombelles, ainsi qu'aux ombellules, on voit de petites folioles ; fleurs blanches. Se trouve dans tous les bois taillis, dans les endroits humides.

Cette

Cette plante, usitée en médecine, fait partie des espèces vulnéraires.

BUPLEVRUM (*Buplèvre*). Calice bifide ; corolle de 5 pétales égaux, entiers, courbés en demi-cercle ; fruit arrondi, strié, bossu sur les deux faces ; involucre variable ; involucelle de 5 folioles.

B. ROTUNDIFOLIUM (*B. à feuilles rondes*, vulg. *perce-feuille*). Tige glabre, peu rameuse, de 9 à 12 pouces ; feuilles ovales, glabres, perfoliées à la base, entières ; involucre nul ; involucelle à 5 folioles ovales, plus longues que l'ombellule. Se trouve dans les moissons de la zône méridionale du département.

B. TENUISSIMUM (*B. très-tenu*). Tiges grêles, raides, étalées ; feuilles inférieures linéaires, longues ; les supérieures courtes, fines ; fleurs en ombelles latérales et terminales ; involucelles à 5 folioles courtes, linéaires, plus longues que les fleurs qui sont jaunes.

Var (B) NANUM, Dc. Tiges courtes, rameuses, diffuses. L'espèce se trouve sur les coteaux secs, le long des falaises de la mer ; la variété, dans les sables, au pied des mêmes coteaux.

TORDYLIUM (*Tordyle*). Calice à 5 dents; corolle à 5 pétales échancrés, courbés en cœur, égaux dans les fleurs du centre, ceux des bords de l'ombelle plus grands et bifurqués; fruit orbiculaire, entouré d'un rebord épais rugueux; involucre et involucelle à plusieurs folioles.

T. MAXIMUM (*T. élevé*). Tige droite, rameuse, sillonnée, hérissée de poils; feuilles ailées, à folioles pubescentes, dentées, le lobe terminal lancéolé, long; fleurs blanches en ombelles terminales; fruits à rebord blanchâtre, avec le centre gris rayé.

Se trouve le long des fossés, parmi les haies et les buissons.

T. ANTHRISCUS (*T. anthrisque*). Tige rameuse, tortueuse, chargée de poils hispides et couchés, feuilles ailées, à lobes incisés pinnatifides, le terminal allongé; fleurs blanches ou rougeâtres, en ombelle à rayons pubescents; fruits hérissés de poils courts et raides; involucre et involucelle de 4 à 5 folioles aiguës. Se trouve dans les haies et les buissons.

T. NODOSUM (*T. à fleurs en nœuds*). Tige étalée à la base, rude, chargée de poils, à rameaux couchés, redressés; feuilles bi-

pinnées, à folioles linéaires, hispides, aiguës; ombelles presque sessiles situées, aux nœuds des tiges; graines rapprochées en tête couverte de pointes jaunâtres; involucre de 5 à 6 folioles pointues; fleurs blanches. Se trouve le long des bords des chemins, sur les fossés.

Ces deux dernières espèces ont été retirées de ce genre, pour être mises dans celui de *caucalis*.

DAUCUS (*Carotte*). Calice à 5 divisions; corolle à 5 pétales, échancrés, courbés en cœur, plus grand sur le bord de l'ombelle; fruits ovoïdes, oblongs, hérissés de poils assez raides; fleurs en ombelles, d'abord planes, devenant concaves après la floraison; involucre pinnatifide, à divisions longues.

D. CAROTA (*C. commune, sauvage*). Tige droite, hispide, striée; feuilles bi ou tripinnées, velues; fleurs blanches. On voit très-souvent une fleur avortée de couleur rouge; fruits hérissés de poils; ombelle à collerette pinnatifide; involucelle de plusieurs folioles simples. Se trouve très-communément sur les coteaux et dans les prés secs. On en rencontre quelquefois une variété à

fleurs rouges. Une variété constante est cultivée dans les jardins, à cause de sa racine fusiforme et alimentaire. Elle est également usitée en médecine, contre la jaunisse et particulièrement en pulpe, pour apaiser les douleurs carcinomateuses. Il y en a à racines rouges, à racines jaunes. Une remarque faite par beaucoup de personnes qui s'occupent d'agriculture, c'est que la carotte cultivée ne donne point de racine blanche, et qu'au contraire l'espèce quoique cultivée, donne toujours une racine blanche, type de l'espèce.

D. HISPIDUM (*C. hispide*, Derf. *Maritime, de quelques auteurs*). Tige épaisse, rameuse, hérissée de nombreux poils blancs; feuilles bipinnées; fleurs blanches en ombelles; involucres à folioles pinnatifides, scarieuses sur les bords, plus courtes que l'ombelle; fruits hérissés de pointes. Se voit sur les bords de la mer, le long des falaises.

CRITHMUM (*Crithme*). Calice à bord entier; pétales arrondis, entiers; fruits ovoïdes, striés, entourés d'un péricarpe spongieux; involucre et involucelle polyphilles.

C. MARITIMUM (*C. maritime*, vulg. *crithme marine* ou *casse-pierre*). Tige droite, lisse; feuill. 2 fois ailées, à folioles longues, charnues; fleurs blanches en ombelle; toute la plante d'un vert glauque. Elle exhale, en la froissant, une odeur aromatique, qui la fait rechercher comme assaisonnement, confite dans le vinaigre. Commune sur tous les rochers des bords de la mer.

AMMI. Calice entier; corolle à cinq pétales, échancrés en cœur, en lobes inégaux, plus grands sur les bords de l'ombelle; fruit arrondi, glabre, strié; involucre à folioles pinnatifides; involucelle à feuilles entières.

A. MAJUS (*A. élevé*). Tige dressée, striée, rameuse, glabre; feuilles inférieures ailées à cinq folioles, ovales, lancéolées, à lobes lancéolés, dentés en scie, les supérieures à divisions linéaires également dentées; fleurs blanches; involucre à folioles trifides; involucelle à plusieurs folioles presque cétacées.

Var. (B) A. GLAUCIFOLIUM. La plante glauque; toutes les feuilles à divisions plus petites que dans l'espèce. Par une anomalie singulière, la variété est assez commune dans les terrains cultivés de notre littoral, tandis que l'espèce est très-rare, et les ca-

ractères de l'espèce lui sont tout-à-fait applicables.

BUNIUM (*Terre-Noix*). Calice sans bords; pétales uniformes courbés en cœur; fruit comprimé, oblong, strié; involucre nul ou à une ou plusieurs folioles.

B. DENUDATUM (*T. sans involucre*). Racine tubereuse, noirâtre; tige simple ou peu rameuse, grêle, flexueuse; feuilles bi ou tripinnées, à découpures étroites, linéaires; glabres; fleurs blanches; involucre nul ou à une foliole comme avortée. Très-commune le long des fossés, sur les coteaux secs, les prés. Les enfants mangent e tubercule, qui a un goût de noisette, mais est acre et irrite la gorge; ils le nomment *gernotte*.

B. BULBOCASTANEUM (*Terre-Noix*). Racine tubereuse, comme bulbeuse; tige haute de un à deux pieds, glabre; feuilles deux à trois fois ailées, à découpures étroites, linéaires; ombelle à dix-huit ou vingt rayons presque égaux; fruits noirâtres, chagrinés dans les interstices des stries; involucre à plusieurs folioles linéaires, plus courtes que les rayons; l'involucelle a le même nombre de folioles. Cette espèce est rare dans la

zône du littoral et dans la moyenne; elle se trouve plus souvent dans la zône méridionale de notre département.

CONIUM (*Ciguë*). Calice à bord nul; corolle à cinq pétales inégaux; fruit ovoïde globuleux, à côtes tuberculeuses; involucre à folioles peu nombreuses, involucelle unilatéral.

C. MACULATUM (*C. tachée*). Tige dressée, branchue, glabre, souvent tachetée de violet noirâtre; feuilles molles, bipinnées, à folioles écartées et pinnatifides au sommet, d'un vert foncé; fleurs blanches en ombelles ouvertes Bord des champs, les fossés, parmi les décombres. Cette plante, à odeur forte et désagréable, est un poison violent; les médecins l'emploie avec avantage dans certaines maladies.

SELINUM (*Selin*). Calice à peu près nul ou à cinq petites dents; corolle à cinq pétales égaux, en cœur; fruit comprimé, à cinq nervures saillantes, les deux latérales ailées; involucre nul ou à une feuille, involucelle à plusieurs feuilles.

S. CARVIFOLIA. (*S. à feuilles de carvi*). Tige droite, glabre, striée, munie d'angles tranchants; feuilles tripinnées; folioles sim-

ples, pinnatifides ; fleurs blanches en ombelles à rayons glabres, assez fournies et serrées après la fleuraison ; involucre nul ou à une feuille ; involucelle à 6 ou 8 folioles. Se trouve dans les prés et bois humides.

PEUCEDANUM (*Peucedane*). Calice à 5 dents ; corolle de 5 pétales égaux, courbés au sommet ; fruit comprimé, strié, aminci sur les bords ; un involucre et un involucelle.

P. OFFICINALE. (*P. officinal*). Tige striée, glabre ; feuilles 4-5 pinnées ; folioles linéaires, longues ; fleurs jaunes ; involucre caduc, à 3 fol. ; involucelles de 8 à 10 foliol. fines, égales. Se trouve dans les prés humides et ombragés par les fossés.

ATHAMANTHA (*Athamanthe*). Calice entier ; corolle à cinq pétales échancrés, courbés ; fruit ovoïde, strié ; ombellules arrondies ; involucre et involucelle ; fleurs blanches.

ATH. LIBANOTIS (*A. libanotide*). Tige rameuse, cannelée, peu feuillée ; feuilles radicales, bipinnées, longues, glabres ; les supérieures pinnées ; folioles larges, incisées, à lacinières pointues ; ombelles terminales, serrées, de 18 à 20 rayons égaux ;

rayons de l'ombellule inégaux ; involucre et involucelle polyphylles ; fruit velu, blanc.

Var. (B). *Pubescens*. Tiges et feuilles pubescentes. L'espèce et la variété se rencontrent quelquefois sur les confins du département qui avoisinent l'Ille-et-Vilaine.

HERACLEUM (*Berce*). Calice presque entier ou à 5 petites dents ; corolles de 5 pétales échancrés, inégaux, plus grands au bord de l'ombelle, rayonnants, bifides ; fruit elliptique, comprimé, strié, entouré d'un large bord mince ; ombelles à rayons nombreux ; involucre nul ou caduc ; involucelle à plusieurs folioles fines.

H. SPONDYLIUM (*Berce des prés*). Tige droite, anguleuse, striée, hérissée ; feuilles pubescentes en dessous, amples, ailées, à folioles lobées, dentées ; fleurs blanches. Se trouve très-communément dans les prés humides. Les tiges de cette plante sont employées pour faire des tuyaux sur lesquels on met de la laine, et sont connus sous le nom de *volues* ou *fuseaux*.

SIUM (*Berle*). Calice nul ou à 5 dents très-courtes ; cinq pétales un peu courbés à leur sommet ; fruit ovoïde, oblong, sillonné ; involucre variable, involucelle polyphille.

S. LATIFOLIUM (*B. à larges feuilles*). Tige rameuse, sillonnée, glabre ; feuilles ailées, à folioles ovales, lancéolées, dentées, la dernière trifide, lobée ou simple ; ombelles terminales ; involucre à 5-6 folioles linéaires ; involucelle à 5-7 folioles lancéolées ; pétales en cœur ; fleurs blanches. Se trouve fréquemment dans les ruisseaux, le long des rivières.

S. ANGUSTIFOLIUM (*B. à feuilles étroites*). Tige rameuse, plus grêle que celle de la précédente ; feuilles ailées, à folioles ovales dentées ; les supérieures incisées, presque laciniées, comme trifides ; ombelles terminales et caulinaires, celles-ci opposées aux feuilles ; fruit strié, arrondi ; involucre de 5 à 6 folioles, involucelles de 5 à 6 folioles. Se trouve le long des mares, dans les fossés, le long des ruisseaux. Très-commune.

S. NODIFLORUM (*B. nodiflore*). Tige couchée, striée ; feuilles pinnées, à folioles ovales, lancéolées, dentées ; ombelles presque sessiles, axillaires et opposées aux feuilles ; involucre à une foliole, quelquefois nul ; involucelle à 4-5 folioles lancéolées ; pétales en cœur. Habite dans les ruisseaux, les endroits inondés ; assez commune.

S. REPENS. (*B. rampante*). Plante petite, couchée, glabre ; tige faible, radicante ; feuilles ailées ; folioles ovales, lancéolées, dentées, incisées ; ombelles pédonculées, opposées aux feuilles ; fleurs petites ; involucre et involucelle de 5 à 6 folioles ; fruit arrondi. Se trouve assez communément dans les marais et prairies marécageuses.

SISON (*Sison*). Calice entier ; pétales lancéolés ou échancrés, sommet recourbé ; fruit ovoïde, oblong, strié, convexe ; ombelles planes et chétives ; involucre et involucelle à 4 à 5 folioles inégales.

S. SEGETUM (*S. des moissons*). Tige dressée, rameuse à la souche, grêle et glabre ; feuilles ailées, à folioles ovales, incisées, peu nombreuses dans les feuilles caulinaires ; ombelles à 2-3 rayons inégaux, penchés ; involucre à 1-2 petites folioles ; involucelle à 4-5 folioles étroites ; fruit ovoïde, strié ; fleurs blanches Dans les blés, les endroits cultivés, et aussi le bord des chemins.

S. AMOMUM (*S. amome*). Tige dressée, diffuse ; feuilles radicales ailées, à 6-7 folioles, grandes, ovales, dentées ; les supérieures à folioles plus étroites, incisées, en lanières étroites ; ombelles terminales et

latérales, à rayons peu nombreux; involucre à 2-3 folioles très-petites; involucelle de 2-3 folioles très-courtes; fleurs blanches; pétales lancéolés. Se voit assez souvent dans les haies, au bord des champs. Cette plante a une odeur forte; les semences sont usitées comme carminatives : les racines comme diurétiques.

S. INUNDATUM (*S. inondé*). Plante flottante; tige assez grosse, nageante, radicante; feuilles décomposées, à folioles capillaires, quelques-unes supérieures ailées; à 3-5 folioles petites, ovales, cunéiformes, trifides au sommet; ombelles très-petites, simples, quelquefois à deux rayons, latérales, à 4-5 fleurs presque sessiles; involucre nul, involucelle à 3-4 folioles un peu ovales. Se trouve dans les mares, les fossés remplis d'eau, à la queue des étangs.

J'ai trouvé, dans une des excursions que j'ai faites sur le littoral avec M. Habasque, auteur des *Notions historiques et statistiques sur les Côtes-du-Nord*, sur les bords de l'étang des Ponts-Neufs, une variété de cette plante très-jolie et qui n'avait pas plus de un à deux pouces de grandeur; elle se trouvait parmi l'*isnardia palustris*, la *limosella aquatica*.

ŒNANTHE

On trouve chez tous les Libraires du Département.

NOTIONS HISTORIQUES, etc. par M. HABASQUE, ch^er^ de la légion d'honneur, président du tribunal civil de Saint-Brieuc; 3 vol. in-8, 15 fr.

OEuvres de M. DE GARABY, *chan., régent de Philosophie.*

CHANTS DE LA PIÉTÉ, 1 fr.
EXPLICATION du CATÉCHISME de Saint-Brieuc, 1 fr. 50 c.
MANUEL DU RHÉTORICIEN.
VIES DES SS. de Bretagne, v. in-12.

Pour paraître cette année :

PRÉDICATEUR de la Jeunesse.
LITTÉRATURE BRETONNE, in-8.
CATHOLICISME en action, v. in-8°.

ANNUAIRES de 1836, 1837, 1838 et 1839.

S.-BRIEUC, IMPRIMERIE DE L. PRUD'HOMME.